



**Initiative
Spotlight**

*Pour éliminer la violence
à l'égard des femmes et des filles*

DOCUMENT DU PROGRAMME PAYS

NIGER

**Updated September 2023
Updated December 2021
(Original Novembre 2019)**

Table des matières

I. ANALYSE DE LA SITUATION.....	11
II. STRATÉGIE DU PROGRAMME.....	21
III. GOUVERNANCE.....	38
IV. REDEVABILITÉ.....	39
V. AGENCES PARTENAIRES.....	39
VI. PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE.....	43
VII. PARTENARIATS.....	44
VIII. RÉSULTATS DU PROGRAMME.....	45
IX. APPROCHE INTERSECTIONNELLE.....	46
X. GESTION DES RISQUES.....	48
XI. COHÉRENCE ET ALIGNEMENT AVEC LES AUTRES PROGRAMMES.....	48
XII. SUIVI ET EVALUATION.....	51
XIII. INNOVATION.....	52
XIV. GESTION DES CONNAISSANCES.....	55
XV. COMMUNICATION ET VISIBILITÉ.....	56
XVI. ANNEXES.....	58
XVII. PHASE II ADDENDUM TO NIGER COUNTRY PROGRAMME DOCUMENT.....	87
XVIII. BUDGET SUMMARY.....	100
XIX. ORIGINAL SIGNED COVER PAGE.....	101

DOCUMENT DU PROGRAMME PAYS

<p>Titre du Programme : Programme de l'Initiative Spotlight au Niger</p>	<p>Organisations des Nations Unies Récipiendaires (ONURs):</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. PNUD 2. UNFPA 3. ONUFEMMES 4. UNICEF
<p>Contact du Programme: SADIKU Adjao Lahissi Coordinate du Programme E-mail: sadiku@unfpa.org</p>	<p>Partenaires du Programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement : - Ministère de la Promotion de la femme et de la Protection de l'Enfant, Ministère de la justice, Ministères du Plan, Finances, PF, Enseignements, Santé, Jeunesse, Défense, Intérieur, Parlement, Conseil islamique, Institut National de la Statistique, ONG, OSC, autres
<p>Programme Pays: NIGER</p>	<p>Localisation du Programme : Le programme sera mis en œuvre dans 4 régions (4 régions sur 8) qui ont les taux les plus élevés de VBG au Niger à savoir : Zinder, Maradi, Tahoua et Tillabéry)</p> <p>Il couvrira 60 communes qui seront ciblées dans ces régions sur toute la durée du Programme.</p>

Description du Programme :

Le Programme Spotlight au Niger s'attache à contribuer à l'élimination des violences sexuelles basées sur le genre, des pratiques néfastes et des obstacles à l'accès aux droits à la santé sexuelle et reproductive. L'Initiative vise à renforcer et consolider les efforts et structures mis en place par le Gouvernement et les partenaires clés, particulièrement la société civile et les mouvements de femmes. Le Programme mettra en place un dispositif plus efficace de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et de promotion des droits à la santé sexuelle et reproductive, à travers des approches innovantes permettant le renforcement d'un cadre juridique et politique favorable, des institutions efficaces et coordonnées, une mobilisation et responsabilisation des communautés, un accès accru et équitable aux services de prise en charge holistique et intégrée, un accès et usage de données statistiques de qualité et des organisations de défense des droits de la femme renforcées et dynamiques.

L'Initiative Spotlight doit également proposer une nouvelle manière de travailler et se révéler comme un exemple de la réforme des Nations Unies, en mobilisant de manière cohérente et coordonnée l'ensemble des acteurs clés de manière efficace et innovante, au service de l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles, particulièrement celles qui sont traditionnellement laissées de côté.

The Spotlight Initiative is funded by the European Union

November 2021 update – Inclusion of Phase II addendum and budget update

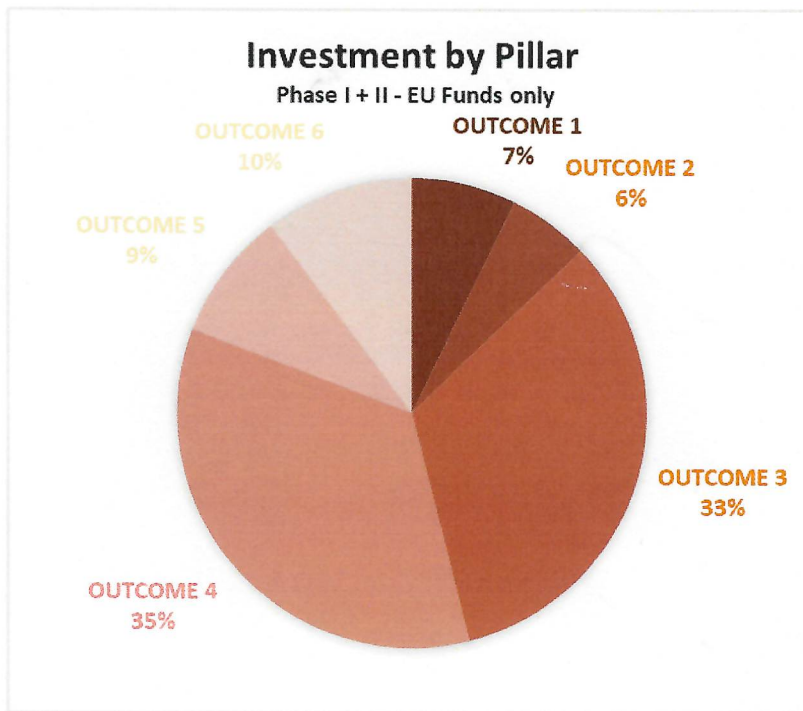
L'Initiative Spotlight au Niger (2019-2022), partenariat entre l'Union Européenne et les Nations Unies, est mise en œuvre conjointement avec le Gouvernement du Niger, sous le leadership du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. Le Programme Spotlight au Niger contribue à l'élimination des violences à l'égard des femmes et des filles, des pratiques néfastes et des obstacles à l'accès aux droits à la santé sexuelle et reproductive. L'Initiative est en lien avec les priorités nationales pour (i) raffermir le partenariat tripartite Gouvernement-Union Européenne-Nations Unies, (ii) accélérer la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies en renforçant le rôle du Coordonnateur Résident et la cohérence des interventions du système des Nations Unies, (iii) mettre en avant la multisectorialité dans la recherche de solutions durables et (iv) encourager tous les partenaires de mise en œuvre dans une logique de synergies fortes pour plus d'impact dans le cadre de la coopération avec le Gouvernement. Le programme contribue également à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) n°5, dédié à l'égalité de genre, et 16, dédié au renforcement des partenariats inclusifs afin de promouvoir le développement durable.

L'Initiative Spotlight au Niger vise à renforcer et consolider les efforts et les synergies avec les acteurs institutionnels et les partenaires clés, particulièrement la société civile et les mouvements de femmes afin de favoriser l'adoption d'une approche holistique pour l'élimination des VBG. Au cours de la phase II, l'Initiative, en partenariat avec l'Union européenne, permettra une mobilisation et responsabilisation des communautés, un accès accru et équitable aux services de prise en charge holistique et intégrée, et des organisations de défense des droits de la femme renforcées et dynamiques. L'initiative contribuera également à créer un environnement juridique favorable à un changement durable, notamment par le renforcement et le positionnement des institutions clés travaillant sur les VBG et par un accès et l'utilisation accrue de données statistiques de qualité. Conformément aux principes de la réforme des Nations unies, l'initiative offrira un ensemble complet et intégré d'interventions dans les six domaines de résultats/ piliers visant à mettre fin à toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

Budget Breakdown of the Spotlight Country Programme

In USD	Spotlight EU Phase I	Agency Contribution Phase I	Spotlight EU Phase II	Agency Contribution Phase II	Spotlight EU Phase I+II	Agency Contribution Phase I+II
UNDP	\$4,048,345	\$175,768	\$1,839,341	\$85,000	\$5,887,686	\$260,768
UNFPA	\$5,651,624	\$694,589	\$2,305,364	\$739,251	\$7,956,988	\$1,433,840
UNWOMEN	\$2,889,546	\$451,857	\$1,277,504	\$134,202	\$4,167,050	\$586,059
UNICEF	\$4,410,485	\$443,781	\$1,863,506	\$425,000	\$6,273,991	\$868,781
TOTAL	\$17,000,000	\$1,765,995	\$7,285,715	\$1,383,453	\$24,285,715	\$3,149,448

Total Budget of the Spotlight Country Programme (EU and UN Agency contribution): \$27,435,163



*Percentages based on Total Outcome Budget


SK Mohan

Nombre estimé de bénéficiaires

PILIER 1		
Bénéficiaires	Direct	Indirect
Femmes	700 000	1 000 000
Filles	1 500 000	1 500 000
Hommes	500 000	1 500 000
Garçons	700 000	1 400 000
TOTAL	3 400 000	4 400 000
PILIER 2		
Bénéficiaires	Direct	Indirect
Femmes	500	600 000
Filles	0	0
Hommes	800	500 000
Garçons	0	0
TOTAL	1 300	1 100 000
PILIER 3		
Bénéficiaires	Direct	Indirect
Femmes	700 000	2 000 000
Filles	900 000	1 300 000
Hommes	17 00	2 200 000
Garçons	400 000	1 400 000
TOTAL	2 000 000	4 900 000
PILIER 4		
Bénéficiaires	Direct	Indirect
Femmes	15 000	2 000 000
Filles	9 000	1 200 000
Hommes	0	2 200 000
Garçons	8 000	1 050 000
TOTAL	32 000	4 450 000
PILIER 5		
Bénéficiaires	Direct	Indirect
Femmes	200	1 000 000
Filles	0	1 200 000
Hommes	400	1 200 000
Garçons	0	1 050 000
TOTAL	600	3 450 000
PILIER 6		
Bénéficiaires	Direct	Indirect
Femmes	800	1 300 000
Filles	0	2 200 000
Hommes	300	1 100 000
Garçons	0	1 200 000
TOTAL	1100	5 800 000

Note: Une ventilation et une analyse croisée par formes de discrimination doivent être fournies dans le corps du présent document

Date de démarrage : 1er Janvier 2019**Date de Fin : 31 Décembre 2023****Durée Totale (en mois) : 60 mois**

<p>Réципидаire de l'Organisation des Nations Unies UNDP</p> <p>80. Nom de la Représentante : Nicole F. Kouassi Titre : Représentante Résidente de UNDP Niger : 1 Signature [Redacted] Date et Cachet [Redacted] 20/09/2023</p>	<p>Gouvernement du Niger Nom du Ministre :</p> <p>Titre :</p> <p>Signature Date et Cachet</p>
<p>Réципидаire de l'Organisation des Nations Unies UNFPA</p> <p>Nom du Représentant : Saidou Kaboré Titre : Représentant Résident de UNFPA Niger Signature [Redacted] Date et Cachet [Redacted]</p> 	
<p>Réципидаire de l'Organisation des Nations Unies UNICEF</p> <p>Nom du Représentant : Aboubacry TALL Titre : Représentante Résidente UNICEF Niger Signature [Redacted] Date et Cachet [Redacted] 20/09/2023</p> 	
<p>Réципидаire de l'Organisation des Nations Unies UNWOMEN</p> <p>Nom de la Représentante : Rachelle Djangone Mian Titre : Représentante Résidente ONUFEMMES Niger : 11207 Niamey Signature [Redacted] Date et Cachet [Redacted] 20-09-2023</p> 	
<p>Coordonnateur Résident des Nations Unies</p> <p>Nom du Représentant : Louise Aubin [Redacted]</p> <p>Signature Date et Cachet</p> 	

Original Programme Document was signed by the Deputy Secretary General, Mr. Amine J. Mohammed on 1 March 2021, and the updated Peace (-) County Programme Document with official seal and date of 21 December 2022 was approved by the CSC NSG on 23 December 2022 and signed on behalf of the UN Executive Office of the Secretary General by Mr. Michael Tyler-McDonough on 18 January 2023.

This update cover page with attached official Niger programme seal and date of 21 December 2022 is signed on behalf of the UN Executive Office of the Secretary General by Mr. Michael Tyler-McDonough.

Signature: _____

Date: _____

21/12/2022

SIGLES ET ACRONYMES

ACPE	Approche Communautaire pour la Protection de l'Enfant
ADIN	Association des Droits Traditionnels du Niger
APD	Agence Nationale pour le Développement
ANV	Association Nigérienne de Femmes Artistes
AN	Assemblée Nationale
ANDUN	Association Nigérienne pour la Défense des Droits Humains
SCRIBALI	Forum de Condamnation Réactif et Système des Actions Unies
ESD	Commission for Livelihoods
CA ²	Coopération, Appui et Traditions
CRICP	Convention pour l'élimination des Discriminations à l'égard des Personnes
CEIPF	Centre de Prévention en Protection et de Promotion
CRCH	Centre National de Recherche des Droits Humains
CNIX/PO	Commissariat National des Droits Humains
UNDP	Conseil National de Dialogue Politique
CND	Conseil National de la Jeunesse
CONGAFHY	Confédération des Ombres et Associations Femelles du Niger
CONIDF	Coalition des Organisations Nigériennes des Droits de l'Enfant
CONPLAT	Comité Nigérien de Promotion Traditionnelle
CPDAS	Child Protection Information Management System
CSC	Conseil Supérieur de la Commission

* After the Peace (-) CSC approval, the Spotlight Initiative CSC NSG dated 26 August 2021 approved the extension of the Niger programme to 30 September 2023, formalised at the global level through a signature of Memorandum to the Resident United Nations Organisations of the Spotlight Initiative Niger Enabling to the Formulation of Integrated Programme Budget Cycle (2021-2023, available on file). Any further extensions were delegated by the CSC to be approved at the programme level through the programme steering committee. However, due to the recent political and security context in Niger (as of August-September 2023) and indispensably to convene the Niger national steering committee, upon request of the Niger UN country team, the extension of the programme to 31 December 2023 was approved by the global CSC NSG, dated 11 September 2023.

CTP	Conseiller Technique Principal
DH	Droits Humains
DS	Direction des Statistiques
DSSR	Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive
Education à la Santé de la Reproduction	Enquête de Santé et Démographique du Niger
FAD	Femmes Actions et Développement
FO	Fistule Obstétricale
GBVIMS	Gender Based Violence Information Management System
GHM	Gestion de l'Hygiène Menstruelle
GTG/DH	Groupe Thématique Genre et Droits Humains
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information, Education et Communication
INS	Institut National de la Statistique
LAFIA	Lafia Matassa
LUCOVFEM	Lutte contre les Violences Faites aux Femmes
M Plan	Ministère du Plan
MAEL	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MD	Ministère de la Défense
MEP	Ministère de l'Education Primaire
MES	Ministère de l'Éducation Secondaire
MFP	Ministère de la Formation Professionnelle
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MI	Ministère de l'Intérieur
MICS	Indicateurs à Choix Multiples
MJ	Ministère de la Justice
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MPF/PE	Ministère de la Promotion de la Femme et Protection de l'Enfant
MPop	Ministère de la Population
MRC/A/MS	Ministère de la Renaissance Culturelle
MSP	Ministère de la Santé Publique
NOB	National Officer – Catégorie B
NOC	National Officer – Catégorie C
ODD	Objectifs du Développement Durable
OMD 4	Objectif du Millénaire pour le Développement n°4
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OSC	Organisations de la Société Civile
PAT	Plan Annuel de Travail
PBSG	Planification et la Budgétisation Sensible au Genre
PDC	Plan de Développement Communal
PDES	Plan de Développement Économique et Social
PN	Pratiques Néfastes
PNG	Politique Nationale de Genre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PVVIH	Personnes Vivants avec le VIH
RDC	République Démocratique du Congo
REFAMP	Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires
RUNO	Recipient United Nations Organisations

S&E	Suivi et Évaluation
SDSR	Santé et Droits Sexuels et Reproductifs
SNU	Système des Nations Unies
SOP	Standard Operating Practices
SOS/FEVVF	SOS Femmes et Enfants Victimes de Violences Familiales
SR	Santé de la Reproduction
SSN	Système Statistique National
SSR	Santé Sexuelle et Reproductive
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UE	Union Européenne
UN	Nations Unies
UNFPA	United Nations Population Fund
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
USD	United States Dollar
VBG	Violences Basées sur le Genre
VFFF	Violences Faites aux Femmes et aux Filles
VIH/SIDA	Virus Immunodépressif Humain/ Syndrome Immuno déficient Acquis
VNU	Volontaire des Nations Unies

I. Analyse de la situation

Contexte global du Niger

Le Niger est un pays sahélien enclavé dont le secteur primaire est la principale composante du Produit Intérieur Brut (PIB). Cependant, la part du secteur secondaire augmente progressivement en passant de 11% du PIB en 2010 à 15% en 2018. Malgré les progrès notables enregistrés, le pays est classé parmi les Pays les Moins Avancés (PMA) compte tenu du niveau relatif de son PIB par habitant.

Avec un taux annuel de croissance démographique de 3,9%, la population du Niger est estimée à 20 millions d'habitants en 2018. Le taux de croissance démographique s'explique à la fois par une baisse significative du taux de mortalité infantile et un Indice Synthétique de Fécondité (ISF) relativement élevé. Cependant, l'ISF connaît une baisse progressive et passerait de 7,6 enfants par femme en 2012 à 6,1 enfants en 2017².

Selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2012), la structure de la population se caractérise par 50,6% de femmes et 49,4% d'hommes. De plus, les jeunes (15 à 34 ans) représentent 29,24% de la population totale du Niger.³ Au sein de cette catégorie d'âge, seulement 55% sont considérés comme actifs. Désagrégé par sexe, on compte seulement 34% des jeunes femmes actives contre 76% des jeunes hommes.⁴

En termes d'effets, la croissance démographique implique des investissements importants pour satisfaire les besoins accrus en services sociaux notamment dans les domaines de l'éducation, la santé, la nutrition, l'emploi, le logement, la gestion urbaine ainsi que la disponibilité et la distribution des facteurs de production.

L'examen de certains indicateurs sociodémographiques et politiques informe sur les inégalités de genre malgré les améliorations enregistrées ces dernières années.

Ainsi, dans le domaine de l'éducation, le taux d'alphabétisation de la population adulte est faible et se situe à 28,4% en 2014 (INS, ECVMA 2014). D'importantes disparités existent entre les hommes et les femmes. En effet, ce taux est de 11% chez les femmes contre 34% chez les hommes. Au sein de la population jeune scolarisée, l'abandon scolaire est fréquent. En effet, sur 100 filles inscrites à l'école, environ 30 quittent avant d'arriver à la fin du CM2 et pour 100 filles qui arrivent en classe de 6^{ème}, seulement 17 filles terminent la classe de 3^{ème}, ce qui favorise par conséquent le mariage des enfants. La nuptialité est très précoce. En effet, 76,3% des filles âgées de 20 à 24 ans sont mariées avant l'âge de 18 ans. Cette précocité de vie reproductive constitue une vulnérabilité qui a pour conséquence les grossesses avec des cas d'invalidité dont la fistule obstétricale et la mortalité maternelle.

Par rapport à la participation politique des femmes, des progrès ont été enregistrés depuis la révision de la loi sur le quota (de 10% à 15% pour les postes électifs) et la mise en œuvre de la politique de la décentralisation. Ainsi, en 2016, les femmes représentent 16,9% au Parlement, 16,6% au Gouvernement et 15,6% au sein des conseils municipaux. Néanmoins, des efforts doivent être poursuivis pour renforcer la participation des femmes à la vie politique et publique car le Niger est considéré comme faisant partie des 13 pays de l'Afrique ayant un niveau relativement élevé de discrimination selon le genre (SIGI).

² Données provisoires EDSN 2017, INS

³ Comme indiqué ci-dessus, Niger considère comme jeune « tout Nigérien ou toute Nigérienne dont l'âge est compris entre 15 et 34 ans.

⁴ Document de Politique Nationale de la jeunesse (2015)

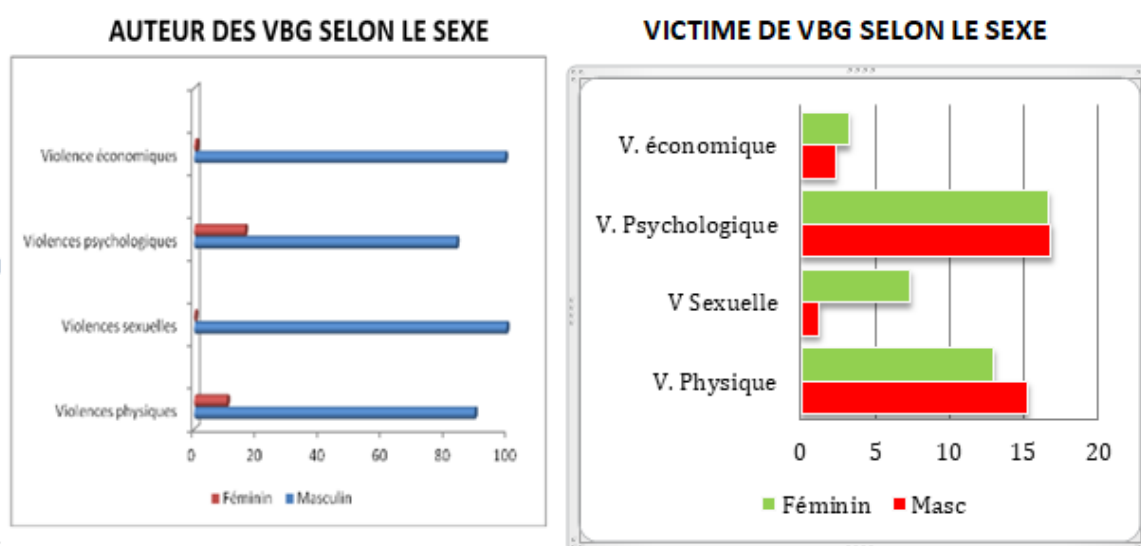
Ce contexte tel que décrit montre que les femmes et les filles vivent une situation de vulnérabilité susceptible de les exposer à des violences, notamment celles basées sur le genre.⁵

L'article premier (1) de la Déclaration sur l'élimination des violences à l'égard des femmes adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies tenue le 20 Décembre 1993, définit **les violences à l'égard des femmes** comme : « **Tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques y compris la menace.....que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.** »

Selon l'étude sur l'ampleur et les déterminants des Violences Basées sur le Genre au Niger réalisée en 2015, le taux de prévalence nationale est de 28,4% tous types et tous sexes confondus avec des disparités selon les régions. Ainsi, Zinder et Maradi constituent les zones où le pourcentage de victimes est le plus élevé, avec respectivement 95% et 88% des femmes ayant déclaré avoir subi au moins une violence au cours de leur vie.

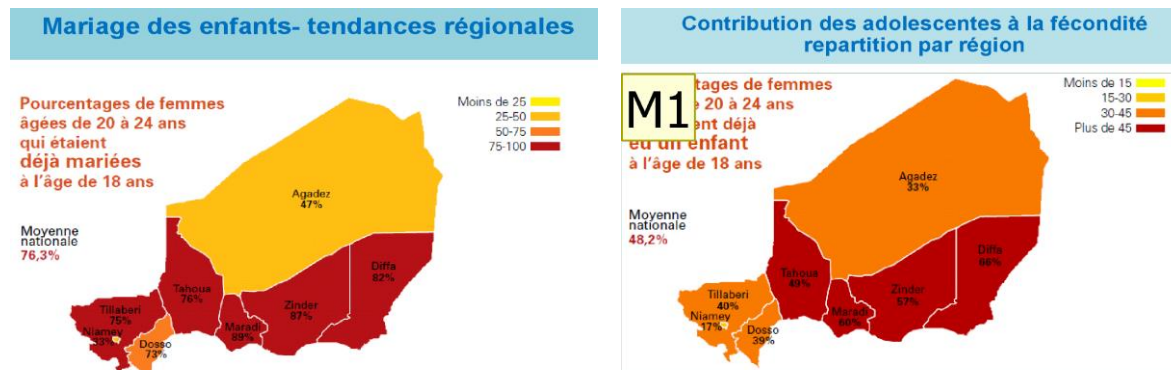
L'étude s'est focalisée sur six types de VBG. Il s'agit des **violences physiques** (coups, blessures etc.), des **violences sexuelles** (viol, attouchements etc), des **violences psychologiques** (insulte, etc.), des **violences économiques** (manque d'accès aux ressources), des **violences culturelles** (mariage d'enfants, MGF) et des **violences politiques** (absence de représentation et participation à la vie publique et la prise de décision, etc.).

Les victimes sont principalement des femmes et des filles. Trois (3) femmes sur cinq (5) (soit 60%) ont déclaré avoir subi au moins une violence au cours de leur vie. Les femmes courent 2,7 fois plus de risque de subir une violence sexuelle que les hommes et 14 fois plus de risque de subir une violence culturelle. Tandis que les auteurs sont pour la plupart des cas des hommes, et ce quel que soit le type de violence comme l'illustre les figures ci-dessous.



⁵ La Violence basée sur le genre » est un terme générique pour tout acte nuisible/préjudiciable, perpétré contre le gré de quelqu'un et qui est basé sur des différences socialement prescrites entre hommes et femmes

Au Niger, la plupart des pratiques socio culturelles, source de violence, sont des cas de mariage d'enfants et dans une moindre mesure les Mutilations Génitales Féminines (2%). Une fille sur quatre est mariée avant l'âge de 15 ans et près de la moitié (48,2 %) avaient déjà eu un enfant avant 18 ans. On relève les taux de mariage d'enfants les plus élevés dans le sud et l'est du pays (à l'exception de Niamey). Il est plus élevé dans les régions de Maradi (89%), Zinder (87%), Diffa (82), Tahoua (76%) et Tillabéri (75%).⁶



L'espace domestique est le principal lieu de production des violences : **Violence physique (61,4% des cas en espace domestique)**, **Violence sexuelle (91,9%)**, **Violence psychologique (67,6%)**, **Violence économique : (95,1%)**.

Par ailleurs, les victimes font très rarement recours à la justice malgré l'existence des dispositions juridiques qui répriment certains types de violence. Pour le cas de violence sexuelle, le taux de recours est quasiment nul.

Les facteurs favorisant des violences basées sur le genre sont essentiellement :

- **Au niveau individuel** : l'âge, le niveau d'instruction, le milieu de résidence, l'activité économique, la pauvreté.
- **Au niveau familial** : la polygamie, la grande différence d'âge entre époux, les rapports de pouvoir, la taille de la famille/Promiscuité.
- **Au niveau juridique et institutionnel** : l'absence de loi spécifique contre les VBG, le manque d'effectivité des lois existantes, la faible mise en œuvre des programmes politiques de renforcement de la citoyenneté et d'autonomisation des femmes.

Les conditions de vie des ménages sont reconnues comme un facteur favorisant les violences. En effet, Les conditions de vie au Niger se matérialisent par un seuil de pauvreté relativement élevé. Cependant, le taux de pauvreté a significativement baissé ces 8 dernières années en passant de 48.2% en 2011 à 45,4 en 2014 et se situerait autour de 40% en 2018. Les ménages qui ont un niveau de revenu limite offrent peu de chances et d'opportunités pour les enfants notamment les filles de compléter une scolarité normale avant de s'engager dans une vie conjugale. Cette vie conjugale précoce a ainsi des implications sur la santé, le développement et la pleine jouissance de leurs droits.

Malgré le faible niveau de l'IDH, le Niger est depuis 2010 l'un des pays à avoir réalisé de gros progrès (0,326 en 2010 à 0,354 en 2017).

⁶ Source : EDSN 2012

	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)		
Région	Taux de prévalence des VBG %	Taux d'accouchements assistés %	Indice synthétique de fécondité	% de femmes alphabétisées	% de naissances ayant reçu des soins postnatals dans les 2 premiers jrs après naissance	% d'enfants de 12-23 mois ayant reçu tous les vaccins	Mortalité infantile < 5 ans	Taux de malnutrition sévère, enfants de 6 à 59 mois	Taux de scolarisation des jeunes, 15-24 ans
Ensemble Niger	28,4	39,7	7.6	14.0	12.9	52.0	N/A	1.9	15.7
Zones cibles de l'initiative Spotlight									
Zinder	44,8	48,7	8,5	5,1	6,8	40,8	231	1,5	12,7
Maradi	36,6	45,50	8,4	9,6	8,0	54,1	166	2,3	16,9
Tahoua	21,5	39,79	7,3	8,7	8,3	46,8	140	1,3	2,0
Tillabéri	28,1	45,31	7,9	10,7	16,9	58,0	168	1,9	10,2

(a) Proportion des personnes (H, F) ayant été victime d'au moins un type de VBG au cours des 12 mois précédant l'enquête, Etude sur l'ampleur et les déterminants des VBG, 2015.

(b) Suivi de la mère dans les formations sanitaires par région, Annuaire Statistique, 2014, p. 140

(c) Les femmes qui ont, au moins, fréquenté l'école secondaire et celles qui peuvent lire une phrase entière ou une partie de phrase, p. 33

(d) BCG, rougeole, les trois doses de DTC0q et les trois doses de polio (non compris la dose de polio donnée à la naissance, EDSN, 2012, p. 126

(e) Enfants de moins de cinq ans, EDSN 2012, 192

(f) Situation des enfants de 6 à 59 mois, INS-Niger, Évaluation Nationale de la Situation Nutritionnelle par la Méthodologie SMART au Niger, 2016, Août - Septembre.

(g) RGPH, 2012, p. 25

Contexte spécifique par pilier

L'initiative spotlight est articulée autour de six grands piliers qui sont interdépendants et interreliés. L'analyse qui suit présente la problématique de la lutte contre les violences basées sur le genre suivant les principaux piliers du programme. Au niveau de chaque pilier, il est fait une analyse spécifique en termes d'acquis et des défis à cibler. Cette analyse complète et renforce celle qui est faite dans le contexte global.

Pilier 1 : Cadres législatifs et politiques

Il convient de noter que le Niger est partie prenante à un certain nombre de traités et conventions internationales et régionales qui garantissent les droits des femmes et des filles pour lesquels des rapports périodiques sont régulièrement produits ; il s'agit, entre autres, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF) et son protocole additionnel, de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et ses protocoles additionnels, la Charte Africaine des Droits de l'homme et du peuple, la Charte Africaine des Droits et du Bien Être de l'Enfant, la Convention sur les pires formes de travail des enfants, le Pacte International sur les Droits Civils et Politiques et le Pacte International sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels. Des efforts d'internalisation de ces traités et conventions ont été faits.

Ainsi le cadre législatif nigérien comporte plusieurs dispositions qui répriment et punissent

certaines formes de violences notamment, les MGF, le viol (avec une nouvelle définition), le harcèlement sexuel, l'esclavage, les coups et blessures volontaires, la loi sur la SR, la loi sur le VIH, le décret portant protection, soutien, accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité etc. Cependant, la coexistence de plusieurs sources de droit avec ce cadre législatif ne contribue pas à la pleine réalisation des droits des femmes et des filles au regard de la variance dans l'interprétation.

En effet, la loi dispose que le droit moderne prévaut sur le droit coutumier mais paradoxalement, l'article 63 de la loi du 2004-50 du 22 juillet 2004 stipule que « *le droit coutumier ne s'applique qu'aux affaires liées au statut personnel, à la famille, au divorce, au mariage, à l'ascendance ou à la descendance (paternité ou maternité), à la succession, aux dons et testaments et à la propriété et qu'il ne peut contrevenir aux dispositions des conventions internationales ratifiées par l'Etat ou aux dispositions applicables en matière de sécurité publique ou de libertés individuelles* ». En plus, des études montrent que dans la pratique, c'est le droit coutumier qui prévaut. Même le code civil présente les mêmes faiblesses à l'exemple de l'âge du mariage qui est de 15 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons.

Par ailleurs, les leaders traditionnels et religieux, qui ne sont pas suffisamment formés et qui n'ont pas la compétence en la matière, interviennent pour résoudre des affaires souvent au détriment des droits des femmes et des filles. Outre les droits moderne et coutumier, la loi coranique est largement appliquée même dans le système formel et en dehors de celui-ci, à travers d'autres mécanismes judiciaires traditionnels.

Il ressort la nécessité de poursuivre les réformes en matière juridique et judiciaire pour conformer le système aux normes et standards régionaux et internationaux et pour une justice protectrice des droits des femmes et des filles.

Aussi, malgré l'existence de l'Agence Nationale de l'Assistance Juridique et Judiciaire (ANAJJ) pour assurer une assistance juridique et judiciaire aux victimes et survivants, le recours aux services judiciaires reste timide pour plusieurs raisons.

Bien que la Constitution garantisse à tous les citoyens l'égalité devant la loi et le droit à la justice, la population rencontre des obstacles bien connus d'accès à la justice, notamment :

- L'absence chez les citoyens de confiance vis à vis du système judiciaire pour diverses raisons (source HALCIA) ;
- L'éloignement géographique des tribunaux et la lenteur des procédures judiciaires ;
- La connaissance limitée qu'ont les citoyens de leurs droits ;
- L'accès limité à la représentation juridique, en raison du nombre réduit d'avocats en exercice dans le pays, leur rareté hors de la capitale, les honoraires élevés, la faiblesse de l'aide juridictionnelle au système.

Des efforts doivent être consentis pour lever ces obstacles à travers une affectation de ressources conséquentes, le renforcement de la connaissance des droits par les citoyens et la communauté, des services adaptés au contexte du pays et des évidences pour le suivi de la mise en œuvre effective des cadres législatif et politique.

Par ailleurs le Gouvernement du Niger à travers le Décret N°2017-935/PRN/MEP/A/PLN/EC/MES et ses arrêtés d'application a donné des orientations en matière d'éducation des filles avec un focus sur les aspects relatifs à leur protection, soutien et accompagnement pour être en cohérence avec la vision de la Stratégie Nationale pour Accélérer l'Education et la Formation des Filles et des Femmes (SNAEFFF). Aussi, des dispositions administratives en matière de révision de certains programmes d'enseignement et de communication doivent être prises afin de réduire les VBG, les grossesses non

désirées, les infections sexuellement transmissibles, facteurs de déperdition scolaire.

Pilier 2 : Renforcer les institutions

Pour accompagner la prise en compte du genre et la protection des enfants dans les plans et les budgets, le Gouvernement du Niger a mis en place un dispositif institutionnel et organisationnel et élaboré des politiques et des stratégies. Les principaux documents de politiques et stratégies sont la Politique Nationale de Genre (PNG), la Stratégie Nationale d'Autonomisation Economique des Femmes (SAEF), la Stratégie Nationale de Prévention et de Réponse au VBG et leurs plans d'actions, le document cadre de la protection de l'enfant, le décret portant protection, soutien, accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité.

Aussi, un Observatoire National pour la Promotion du Genre (ONPG) a été créé en 2016 et placé depuis 2017 sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre pour assurer le rôle de suivi-évaluation et d'alerte permanent du respect de l'équité du genre.

Il faut aussi souligner la création de Cellules Genre dans les ministères sectoriels pour la prise en compte et l'intégration du genre dans tous les secteurs. Ces cellules devraient s'assurer que les politiques, les programmes et les projets de développement contribuent à réduire les écarts et les inégalités entre les hommes et les femmes.

Cependant, l'audit institutionnel du Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MP/PF/PE) réalisé en 2015 relève qu'au-delà des problèmes de fonctionnement classique, il existe aussi une faible capacité opérationnelle et de coordination du MPFPE, le nombre réduit des ressources humaines de qualité, la faible capacité de mobilisation financière, l'absence de synergie entre les entités sous tutelle et l'absence de synergie entre les sectoriels au niveau déconcentré.

De même, les communes sont confrontées à des difficultés quasi similaires avec un élément de complexité qui se trouve être leur faible capacité (Communes rurales notamment) à mobiliser des fonds propres pour financer les problématiques de genre et de VBG plus spécifiquement la protection de l'enfant, l'éducation de la jeune fille etc.

La Politique Nationale de Genre a été révisée en 2017 à la suite de l'évaluation de 2008 pour en tirer les leçons et tenir compte des nouveaux défis liés à la croissance démographique accélérée, la migration, à la paix et à la sécurité et aux urgences humanitaires. Toutefois, sa mise en œuvre effective et celles des autres stratégies, de même que l'opérationnalisation du mécanisme institutionnel et organisationnel nécessitent des ressources humaines, matérielles et financières adéquates tant au niveau central que décentralisé pour cibler les besoins spécifiques des femmes et des filles en vue de maximiser leur impact.

Comme dans la plupart des pays, les principaux défis se situent au niveau (i) de la capacité de planification et de budgétisation des acteurs de la chaîne, même s'il convient de relever que le MPF/PE avait d'ores et déjà commencé la sensibilisation et la formation des ministères sectoriels sur la Planification et la Budgétisation Sensible au Genre (PBSG) à travers des sessions de formation sur la thématique; (ii) la mise en place de dotation pour cibler les besoins spécifiques des femmes et (iii) le suivi de l'impact différencié des allocations budgétaires tant au niveau national, sectoriel que local.

Plusieurs cibles des Objectifs du Développement Durable (ODD) ont été considérées comme prioritaires dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) de 2017-2021 pour faciliter leur réalisation notamment celles qui se rapportent aux femmes, filles et jeunes. Il s'agit des cibles : 1.2 ; 1.4 ; 2.1 ; 2.3 ; 4.1 ; 4.5 ; 5.1 ; 5.3 ; 6.1 ; 6.2 ; 7.1 ; 8.3 ; 8.5 ; 9.2 ; 11.1 ; 11.6 ; 13.3 ; 16.6. Mais, en l'absence d'une évaluation du cadre budgétaire du PDES, il est difficile de déterminer la proportion du budget alloué à la réalisation des cibles ODD. En plus, la démarche de la PBSG n'a pas été suivie pour l'élaboration du budget du PDES.

Pilier 3 : Prévenir et changer les normes sociales et les comportements négatifs

L'action conjuguée du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financier, a contribué à réduire la prévalence de certains types de VBG de manière globale. C'est le cas des Mutilations Génitales Féminines (MGF), où la prévalence est passée de 5% en 1998 à 2% en 2012 ainsi que le mariage des enfants avant l'âge de 15 ans, qui est passé de 28% en 2006 à 24% en 2012⁷.

Les stratégies mises en œuvre ont permis de faire reculer ces pratiques sous-tendues par les normes sociales. La baisse de la prévalence du mariage avant 15 ans est à mettre à l'actif d'importants investissements réalisés en faveur de la scolarisation des filles et de l'autonomisation des femmes au Niger ces dernières années.

La mise en œuvre de la politique nationale de genre a permis de mettre au centre des actions l'autonomisation des filles et des femmes à travers des programmes qui leur ont offert plus d'opportunités pour accéder à leurs droits y compris celui de la participation des femmes au processus de prise de décision dans le ménage (lui-même lié à l'accroissement du phénomène des « femmes chefs de ménage »).

Les filles et les femmes ont également eu accès à des informations utiles pour la vie par différents moyens, y compris la diffusion des valeurs de la modernité liée au succès des réseaux sociaux auprès des populations urbaines et/ou alphabétisées, et à la diffusion des contenus progressistes dans les médias de masse, notamment pour les populations urbaines. Cependant, on note une recrudescence des violences sexuelles, liée à l'exposition aux contenus qui ne valorisent pas la femme, et l'insuffisance de mécanismes de régulation. L'approche holistique de protection de l'enfant a permis de faire évoluer les normes sociales contraires aux droits de l'enfant notamment le mariage des filles. Avec la mise en place des Comités de protection par décret 2019-369 PRN/MPF/PE du 19 juillet 2019 l'espoir est permis quant à la poursuite des interventions.

Bien que les communautés puissent penser que le viol et d'autres formes de violences sexuelles sont tabous, malgré leurs fréquences, elles n'attendent que peu d'effets en termes de justice sociale. Cela affecte également la volonté des victimes de signaler les cas compte tenu de la stigmatisation qui pourrait en résulter.

- La situation de pauvreté qui réduit les efforts quotidiens à la recherche des éléments de survie plutôt qu'à l'acquisition des connaissances sur la qualité ou les compétences de vie. Dans cette perspective, les préoccupations liées à la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) sont perçues par cette catégorie comme non prioritaires, même lorsqu'ils en comprennent les enjeux.

Relativement à la santé sexuelle et reproductive, les obstacles normatifs au changement peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

- La valeur sociale positive de la fécondité chez la femme dans la société nigérienne et de la procréation qui entraîne un comportement pro-nataliste de la population, d'où la priorisation du mariage et de la procréation à l'école et au travail. En effet, celle-ci doit « faire ses preuves » en donnant vie à un enfant dans la première année de son mariage ;
- Les perceptions erronées sur la Planification Familiale (beaucoup de personnes

⁷ EDSN/MICS, 2012

pensent par exemple que l'utilisation de la pilule « rend stérile », « donne le cancer ») qui limitent objectivement l'utilisation des méthodes modernes de planification familiale ;

- L'attitude non favorable du conjoint à la contraception sur la base de certaines considérations religieuses et sociales ;
- Le faible pouvoir décisionnel de la femme pour opérer des choix éclairés en matière de fécondité ;

Pilier 4 : Des services de qualité

L'étude sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger montre que l'efficacité des dispositifs existants est en deçà des attentes. Les insuffisances notées sont : la faible disponibilité de services de qualité, la faible accessibilité des services, l'inadéquation entre l'offre existante et les besoins (par exemple : la prise en charge des adolescent(e)s), une faiblesse de coordination entre les services de prévention et de prise en charge existants, une absence de Procédures Opérationnels Standards au niveau national et la faiblesse du système de collecte et de gestion des informations. En effet, il n'existe pas à l'échelle nationale, des centres fournissant dans une unité de lieu et d'espace, des paquets de services essentiels aux survivantes des VBG/PN conformément aux directives et standards internationaux. Ces centres doivent fournir les Services Essentiels dont ont besoin les victimes de VBG/PN, c'est-à-dire : la santé, les services sociaux, la police/sécurité et l'accès à la justice dans un seul lieu conformément aux Principes Directeurs que sont la Confidentialité, le Respect, la Sécurité et la Non-Discrimination.

Ainsi, les politiques publiques prévoient d'apporter une réponse efficace à la prise en charge des survivantes des VBG à travers la mise en place et l'opérationnalisation des centres de prise en charge holistique des victimes dans tous les chefs-lieux des 08 régions du Niger. Plusieurs acteurs ont créé des centres de prise en charge holistique des VBG au Niger. Dans le même sillage, le MPFPE dispose de services déconcentrés favorisant la proximité des services publics avec les populations/bénéficiaires/victimes. De même, la police et la gendarmerie disposent des brigades sur l'étendue du territoire pour adresser la dimension répressive des VBG. Au niveau de la justice, au Parquet, il existe un service en charge des mineurs.

Le Programme Spotlight ambitionne d'aider à l'opérationnalisation des dits centres dans les quatre (4) régions cibles, soit en les créant, soit en renforçant les dispositifs existants pour leur donner plus de cohérence et d'effectivité. Ces centres fourniront des services essentiels liés à la santé, au droit et à la justice, aux services psycho-sociaux qui permettront à terme d'atténuer considérablement les conséquences de la violence sur les survivant(e)s et leurs familles, de contribuer au rétablissement et à l'autonomisation des femmes, et d'empêcher le retour de la violence. Les services essentiels dans le cadre du programme réduisent les pertes subies par les femmes, les familles et les communautés en termes de productivité, de réussite scolaire, de politiques publiques et de budgets, assure la résilience des victimes et contribuent à briser le cycle récurrent de la violence.

Ainsi, une réponse efficace et effective des VBG/PN contribuera à la promotion de la dignité, réduira l'inaccessibilité aux services et éliminera des dénis d'opportunités, car un cas de VBG peut engendrer des coûts financiers pour les victimes et leurs familles, que ce soit le coût d'opportunité en termes d'incapacité temporaire de travail, ou le coût de prise en charge sanitaire, juridique, etc.

Au Niger, une des conséquences du mariage des enfants (VBG/PN) est le risque beaucoup

plus élevé des jeunes mères à développer une Fistule Obstétricale (FO), 40% des nouveaux cas sont des mineures⁸. Ceci est un exemple montrant le lien entre les VBG et la Santé de la Reproduction. La Fistule Obstétricale est la conséquence observable à partir de plusieurs types de Violences Basées sur le Genre (viol, agression sexuelle, mariage forcé, déni de ressources d'opportunités ou de services) pouvant déclencher les violences psychologiques / émotionnelles. Elle touche principalement les filles et les femmes les plus vulnérables et les plus pauvres de la société, vivant dans les zones enclavées avec un faible accès à des services de santé de qualité. Cette affection handicapante, en plus des problèmes médicaux qu'elle pose, constitue un drame social et une violation des Droits Humains pour les victimes qui sont rejetées et stigmatisées par leurs familles et leurs communautés.

Comme la mortalité maternelle, la fistule obstétricale peut être prévenue dans la quasi-totalité des cas. La persistance de la fistule obstétricale est un signe que les systèmes de santé ne répondent pas suffisamment aux besoins des femmes et des filles. Sa prévalence est fortement liée à la faiblesse de l'accès aux soins obstétricaux essentiels et d'urgence, il s'agit donc souvent aussi d'un déni de ressource, d'opportunité et de service.

En termes de résultats, depuis le lancement de la campagne internationale pour l'éradication de la fistule, en 2003, le Niger a pu mettre en place 11 centres de prise en charge dans les 8 régions, former 23 chirurgiens et prendre en charge 5442 cas de fistule et la réinsertion de 3825 cas.

Nonobstant les progrès accomplis dans la promotion de la santé maternelle, on estime encore à 700-756 le nombre de nouveaux cas de fistule obstétricale par an au Niger.

L'ambition nationale d'éliminer la FO repose à la fois sur la prévention, la prise en charge efficace des cas prévalents et la réinsertion. Les défis de la lutte pour l'élimination de la FO sont liés à :

- La persistance de pratiques traditionnelles néfastes (MGF, Mariages et grossesses précoces) ;
- Le faible accès à des services de SR de qualité intégrant la prise en charge de la FO ;
- L'insuffisance de ressources financières pour soutenir les efforts d'accélération de la lutte en vue de l'élimination de la fistule obstétricale ;
- La faible disponibilité des données de qualité sur la FO.

Une autre dimension de la qualité des services concerne le maintien de la fille à l'école. En effet le manque de tuteurs de certaines filles venant de villages éloignés des écoles, des difficultés financières par manque de bourses et des retards sur les programmes d'enseignement constituent des facteurs de déperdition scolaire pour bon nombre de filles.

Le projet d'autonomisation de la femme au Sahel (SWEED), financé par la Banque Mondiale, intervient dans cinq régions du pays (Maradi, Tahoua, Tillabéry, Zinder, Dosso) par l'octroi des bourses à des filles démunies, la réinsertion d'élèves déscolarisées et le rattrape des cours à des filles en retard sur les programmes d'enseignement.

Ce projet s'inscrit dans les stratégies nationales de l'éducation de la fille et de la femme, de l'amélioration des résultats scolaires de la fille, du maintien des filles à l'école, du renforcement de leurs compétences de vie et de la lutte contre les VBG en milieu scolaire. Les activités mises en œuvre sont en lien avec celles à impact attendues par la SNAEFFF et se déroulent dans les mêmes quatre régions du Programme Spotlight.

⁸ Thèse en médecine : « Fistule génitale féminine d'origine obstétricale au Niger : étude multicentrique prospective à propos de 148 nouveaux cas » Harouna Malam Brah Nana Aichatou, 2017

Ce projet met l'accent sur le changement des normes sociales, les services de qualité, la participation et la responsabilisation des communautés et de la Société Civile dans l'éducation de la fille et de la femme et dans la lutte contre les VBG à l'égard de cette cible notamment en milieu scolaire.

Pilier 5 : Données et informations pour informer les politiques publiques et les programmes de lutte contre les violences envers les femmes

Le Niger dispose d'un mécanisme institutionnel de collecte de Données au niveau national. L'Institut National de la Statistique (INS) est l'organe central de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques au niveau national. Il est le coordonnateur du Système Statistique National (SSN). Il est en outre le principal maître d'ouvrage pour les enquêtes lourdes. Toutefois, la production des statistiques est à la fois déconcentrée et décentralisée pour certains secteurs. Les Directions des Statistiques dans les Ministères sectoriels assurent ainsi la collecte des données de sources administratives. Les données produites par l'INS et d'autres structures statistiques du SSN couvrent plusieurs domaines notamment l'économie, la démographie, le social, le développement rural, le cadre de vie et la lutte contre la pauvreté de manière générale.

L'étude sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger réalisée en 2015, permet de noter de légers progrès dans la collecte de données. En plus des données sur les MGF et les mariages précoces, l'Enquête Démographique et de Santé du Niger (EDSN) renseigne quelques données sur la perception de la violence conjugale physique, sur l'emploi des femmes, le contrôle de l'utilisation des méthodes contraceptives, et la possession de biens par les hommes et les femmes. Cette tendance positive ne permet tout de même pas d'occulter les vraies lacunes du système statistique national sur la question.

Il ressort d'une évaluation du système statistique national qu'exception faite des données dans le domaine de l'humanitaire (à travers le GBVIMS), les données administratives sur la prise en charge des cas de VBG/PN en lien avec la SR, ne sont pas centralisées et analysées. Au niveau de la justice, des données administratives sur les auteurs d'infractions sont disponibles mais ne sont pas systématiquement désagrégées. La prise en charge des victimes est faite par plusieurs acteurs mais les outils ne sont pas harmonisés, et les données statistiques collectées ne sont pas capitalisées. Il y a un travail en cours sur l'intégration des informations GBVIMS et CPIMS au niveau national.

De manière plus systémique, les faiblesses sont principalement :

- ☞ L'insuffisance de coordination et d'harmonisation des méthodologies, des outils ou la définition et l'élaboration des principaux indicateurs, et la définition des principaux concepts.
- ☞ L'absence d'un cadre permanent de concertation, de dialogue et de partage entre les principales structures statistiques publiques, d'une part ; et entre les structures publiques et le secteur privé ou la société civile d'autre part ;
- ☞ la faible maîtrise des normes internationales et régionales en matière de traitement des données statistiques par les producteurs de données sectorielles;
- ☞ la faible centralisation des données, et donc le faible contrôle par les structures de régulation, notamment l'INS sur la production des données sectorielles ;
- ☞ la faible prise de conscience de l'utilité de la statistique au niveau de certains responsables de départements ministériels et de certaines autorités régionales.

L'effet direct de ces défis est la prise en compte très relative des indicateurs en lien avec les

VFFF/VBG/PN dans les enquêtes sociales et socio démographiques à l'instar du QUIBB, l'ENBC, l'EDSN-MICS, le DSBE, le RGPH ou le RGAC. La conséquence de cette situation est l'insuffisance des données désagrégées par sexe et par âge fiables pour informer et influencer les politiques publiques et programmes notamment en matière de VFFF/VBG/PN.

Pilier 6 : Les mouvements de femmes et les organisations de la société civile

Il existe une émergence de mouvements féminins et souvent mixtes au Niger qui œuvrent en faveur de la promotion et la protection des droits des femmes et des filles. Comme dans la plupart des pays de la sous-région, la grande majorité de ces associations ont vu le jour en prélude à la conférence internationale de Beijing en 1995 et ont conduit des activités dans un contexte socio culturel qui n'est pas toujours favorable.

A titre d'illustration, la CONGAFEN (Coordination des ONG et Associations Féminines nigériennes), le mouvement Kassai regroupant également plusieurs associations féminines, le Cadre de concertation des intervenants en matière de lutte contre les violences faites aux femmes...etc. Ces efforts réunis ont contribué à obtenir en 2000, l'adoption d'une loi instituant le système de quota dans les fonctions électives et nominatives, révisée à la hausse en 2014 et l'adoption du décret N° 2017-935/PRN/MEPAPLN/EC/MES le 05 décembre 2017 portant protection, soutien et accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité.

On note une forte disparité dans la répartition spatiale des interventions de ces organisations. Du point de vue des activités opérationnelles, elles s'orientent prioritairement vers des actions de mobilisation communautaire pour le changement social et de comportement avec peu d'activités offrant une protection holistique aux survivantes ainsi qu'aux membres même de ses organisations dont la sécurité et l'intégrité physique peuvent être parfois menacées. Ces faiblesses organisationnelles et opérationnelles constatées les mettent souvent face à des difficultés pour la mobilisation des ressources adéquates pour réaliser des actions structurantes comme la recherche, la planification et le suivi stratégique et même le plaidoyer en faveur de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes y compris l'éducation de la jeune fille.

Cependant, elles ont su nouer des alliances stratégiques tant au niveau national (CONGAFEN, Kassai, Cadre de concertation ...etc.) qu'international (ECOSOC, WILDAF.etc). Avec les différentes formes de menaces sur la paix et la stabilité locale, nationale et internationale, l'espace d'intervention de ces acteurs devient de plus en plus restreint les mettant souvent à risque avec un possible recul sur les principales avancées.

Au regard de ces principaux enjeux, il est important de se focaliser sur des actions de développement institutionnel et de renforcement organisationnel pour leur permettre de (1) conduire le plaidoyer, influencer et faire progresser l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, (2) élaborer, mettre en œuvre et faire le suivi des programmes visant les VFFF/VBG/PN notamment l'éducation de la jeune fille et (3) développer des partenariats stratégiques notamment les acteurs socioculturels pour renforcer la prévention des VFFF/VBG/PN.

II. Stratégie du programme

Stratégies globales

Le Programme Spotlight se déploiera selon les cinq (5) grandes stratégies suivantes :

Une stratégie scientifique d'intervention basée sur l'évidence

Elle consiste, par une recherche permanente englobant l'analyse quantitative et qualitative, socio juridique, socio anthropologique, technico institutionnelle à mesurer les différents indicateurs des VFFF/VBG/PN, à analyser les déterminants du statut quo systémique, à déterminer l'impact social, économique et politique des VBG/PN, à déterminer les leviers du changement, et à établir la carte des OSC féminines dédiées à la réponse aux VFFF/VBG/PN. Cette recherche permet de disposer des données quantitatives et qualitatives pour apprécier les progrès entre la situation initiale et les situations ultérieures à la survenue du programme.

- **Prévention et protection contre les violences à travers notamment l'éducation des jeunes filles et garçons.** Les interventions privilégieront le renforcement des capacités de tous les acteurs intervenant dans l'éducation de la jeune fille dans une perspective de prévention et d'éducation de la fille quant à ses droits plutôt que des infrastructures et les services.
- L'articulation entre le Programme Spotlight et la SNAEFFFF privilégiera les activités relatives à la lutte contre les VBG consignée dans le plan d'action triennal de la SNAEFFFF. Cela induit non seulement l'adhésion à la vision du programme Spotlight mais aussi l'importance accordée à la question des VBG en milieu scolaire par la SNAEFFFF et l'éducation de la jeune fille comme stratégie de prévention contre les violences basées sur le genre.
- L'intersectorialité et la complémentarité entre les Ministères de l'Education et Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant sera privilégié afin de couvrir tous les aspects en lien avec l'éducation de la jeune fille.

Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités dans le cadre du programme concerne les personnels des administrations et services publics, les leaders politiques, les leaders communautaires et religieux, les leaders de la société civile, les relais communautaires ; mais aussi, les institutions et organisations... Le renforcement des capacités sera précédé d'une évaluation des besoins qui permettra de proposer des modules adaptés aux différentes cibles.

Processus de changement continu

La transformation attendue sera mue par la dynamique du changement social dont le processus s'articulera autour de (a) l'identification des déterminants (agents, facteurs, conditions inhibiteurs et facilitateurs) du changement vers l'émergence d'une société dépouillée des VBG/PN, (2) le montage d'un dispositif de changement renforçant les déterminants facilitateurs et réduisant ou contournant les déterminants inhibiteurs y compris : (i) la planification systématique à cycle trimestriel des interventions, (ii) la mise à niveau des prestataires, bénéficiaires et groupes cibles pour poser les actes décisifs quant au changement attendu, (iii) la mobilisation multisectorielle inclusive des parties prenantes (alliances stratégiques avec les forces du changement), (iv) la communication et le plaidoyer, (v) le lobbying engageant les décideurs en faveur de la mise en place d'un cadre juridique favorable, (vi) l'externalisation et la décentralisation de la prestation des services inducteurs du changement, (vii) la mise en place d'un mécanisme d'efficience/durabilité à travers l'intégration des services dans les structures existantes qui incluront la prévention et le traitement ; (3) un mécanisme de contrôle et de correction de l'effectivité du fonctionnement exhaustif et qualitatif des différents éléments du dispositif d'innovation et (4) la mesure de la situation ex-ante et de la situation finale ex-post pour apprécier le niveau de changement induit par le processus d'innovation

Contribution à la mise en œuvre de l'agenda 2030

L'initiative SPOTLIGHT est une démarche intégrée de réduction des Violences Sexuelles Basées sur le Genre et des pratiques néfastes, et leurs effets sur les droits de la santé sexuelle et reproductive des femmes et des jeunes filles, dans la perspective de la mise en

œuvre de l'agenda 2030. En d'autres termes, la finalité ultime de l'initiative Spotlight est d'appuyer la réalisation des ODD pour transformer qualitativement la société nigérienne. La stratégie globale du programme est une démarche visant à impacter les ODD en articulant dans une dynamique unique et holistique, les actions de lutte contre les violences faites aux femmes, la protection et la promotion des droits de la santé sexuelle et reproductive et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles de même que la promotion des droits à l'éducation de la jeune fille.

Concrètement, sur les 169 cibles que contient l'Agenda 2030, les pays ne devront porter leurs choix des cibles à prioriser que sur les cibles dites « prioritaires ». Au Niger - sous la conduite du Ministère du Plan - sur les 169 cibles des 17 ODD, l'exercice de priorisation a porté sur 100 cibles.

A la fin de l'exercice de priorisation, 16 ODD, 43 cibles et 66 indicateurs ont été retenus pour le quinquennat (2017-2021). Ils représentent 43% des 100 cibles à prioriser et 25% du total des cibles des 17 ODD de l'agenda de développement à l'horizon 2030. Par ailleurs, l'INS a mis en place un canevas de suivi du progrès réalisé vers l'atteinte des cibles retenues comme prioritaires.

L'Initiative Spotlight contribue donc à la mise en œuvre des ODD priorités par l'Etat du Niger. Ainsi, plusieurs cibles des ODD et indicateurs du PDES se rapportent directement à l'Initiative Spotlight, il s'agit de l'ODD 5 dans sa globalité et des cibles 1.2, 1.3, 1.4, 3.1, 3.7, 4.1, 4.5, 6.2, 8.3, 8.5, 16.2 et 16.6.

A/ L'ODD 1 relatif à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes notamment les cibles **1.2** (D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales), **1.3** (Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient) et **1.4** (D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance) sera positivement impacté par l'Initiative Spotlight, dans tous ses piliers. En effet, le programme SPOTLIGHT est, in fine, une initiative de lutte contre la pauvreté, car il ambitionne de s'attaquer aux causes humaines et sociales de la pauvreté au Niger, en insistant dans les zones périphériques du Niger, qui sont par ailleurs réputées être les plus pauvres. Par ailleurs, il couvre des cibles aux profils divers et variés allant des femmes, des filles, des hommes et des garçons. Pour ce faire, il offre des contenus éducatifs et informationnels, ainsi que des services de protection sociale, qui permettent d'améliorer qualitativement et quantitativement le service public de la santé, de l'éducation, de la justice... Soit, toute chose qui permet à moyen terme d'améliorer l'indice de développement humain et globalement la réduction de la pauvreté.

B/ l'ODD 3 notamment les Cibles **3.1** (D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes), et **3.7** (D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux) seront impactés puissamment par l'Initiative SPOTLIGHT. En effet, la thématique centrale du programme concerne les VBG/PN et leur lien avec la SR, parmi lesquels la mortalité maternelle notamment des adolescentes et des femmes rurales. Le programme offre des services et contenus de nature à réduire les mariages d'enfants, les grossesses précoces, les maternités à risques ; mais aussi, à promouvoir le planning familial dans les familles.

C/ S’agissant de l’ODD 4 notamment **les cibles 4.1** (D’ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d’égalité, un cycle complet d’enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile) et **4.5** (D’ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l’éducation et assurer l’égalité d’accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d’enseignement et de formation professionnelle), il sera positivement influencé par l’Initiative Spotlight notamment dans ses piliers 3 et 4 qui concentrent des activités et initiatives visant à évacuer ou à contourner les obstacles socioculturels (mariage précoce et grossesse précoce) à l’accès égal des garçons et des filles à l’éducation formelle et l’appui à la mise en œuvre du décret portant protection, soutien et accompagnement des jeunes filles en cours de scolarité.

D/ S’agissant de l’ODD 5 portant sur « réaliser l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », il y a une convergence entre cet ODD et la finalité de l’Initiative Spotlight. Les résultats intermédiaires du programme sont premièrement de réaliser un égal accès des filles et des garçons ; deuxièmement, de favoriser la pleine jouissance des droits sexuels et reproductifs notamment des jeunes filles et des femmes ; et troisièmement, de créer les conditions sociopolitiques et socioculturelles favorables à l’émancipation économique et politique des femmes. En cela, l’initiative Spotlight contribue largement à la mise en œuvre de l’ODD 5 au Niger.

E/ S’agissant de l’ODD 6 notamment la Cible 6.2 (D’ici à 2030, assurer l’accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d’assainissement et d’hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable) il sera fortement impacté par le programme en ce que le pilier 4 prévoit des actions fortes notamment la réhabilitation des latrines dans les écoles et les marchés dotés chacune (pour ce qui est des marchés) d’un dispositif d’approvisionnement en eau ; ainsi qu’un cadre permanent de formation des femmes et des filles sur la GHM qui pourrait avoir un impact décisif sur la réalisation de cet ODD relatif à « **Garantir l’accès de tous à l’eau, l’assainissement et assurer une gestion durable de l’eau** »

F/ S’agissant de l’ODD 8 notamment les cibles **8.3** (Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d’emplois décents, l’entrepreneuriat, la créativité et l’innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l’accès aux services financiers) et **8.5** (D’ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale), il sera impacté par le programme à travers le pilier 4 qui prévoit des actions fortes notamment de réinsertion et de réhabilitation socio-économique des femmes et des filles survivantes et celles exposées aux VBG /PN.

G/ S’agissant de l’ODD 16 notamment les cibles **16.2** (Mettre un terme à la maltraitance, à l’exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants), **16.6** (Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux), il sera impacté par le programme à travers les piliers 2 et 4 qui prévoient des actions de renforcement des capacités techniques des institutions nationales pour une prise en charge systémique des question de VBG /PN.

L’articulation permanente entre les VFFF et les DSSR.

L'articulation entre les violences faites aux femmes et aux filles et les droits sur la santé sexuelle et reproductive est constante dans le programme car le point d'entrée de l'Initiative Spotlight Niger porte sur les VFFF et le point de sortie porte sur les DSSR.

En effet, le contexte global du pays, ainsi que l'analyse spécifique des piliers renseignent sur une situation de violence systémique de départ qui doit être résolue par la promotion et la jouissance des droits sexuels et reproductifs. Conséquemment, les activités contenues dans tous les piliers visent simultanément à briser les leviers de la permanence des violences faites aux femmes et aux filles, et à promouvoir les DSSR. Et, inversement, les actions de promotion des DSSR ont pour effet direct la déconstruction des déterminants de la perpétuation des VFFF, la prévention et la prise en charge de la Fistule Obstétricale par la mise à disposition d'un dispositif adéquat de référencement entre les centres régionaux de prise en charge holistique et le centre de référence de Niamey.

Couverture géographique du Programme

Le programme sera mis en œuvre dans 4 régions (4 régions sur 8) qui ont les taux les plus élevés de VBG au Niger (à l'exception de Diffa⁹) à savoir : Zinder, Maradi, Tahoua et Tillabéri.

La planification stratégique de l'Initiative Spotlight au Niger a suivi une méthodologie participative ayant permis l'inclusion de toutes les parties prenantes à toutes les phases, particulièrement à la phase de définition de la stratégie et du ciblage des communes.

Ainsi, les sites ont été choisis à la suite d'un processus de concertation ouvert aux acteurs : Ministères techniques, agences des Nations Unies récipiendaires de l'Initiative SPOTLIGHT et organisations de la société civile dans leurs diversités.

Le programme va couvrir 15 communes par région soit au total 60 communes et 300 villages et quartiers. Cette Distribution pourra permettre de toucher les bénéficiaires directs et indirects par pilier et obtenir des résultats escomptés dans le cadre de l'élimination des VBG à l'égard des femmes et des filles.

Les 60 communes seront identifiées sur la base des critères consensuels suivants :

- le poids démographique
- la disponibilité des services sociaux (éducation, de santé, justice, gendarmerie, police)
- la mutualisation/ synergie des efforts y compris des autres acteurs et interventions ;
- le niveau d' engagement communautaire ;
- la continuité des interventions dans les mêmes communes retenues durant toute la durée du Programme
- l'efficacité/efficience du Programme pour un passage à l'échelle

Les 300 villages et quartiers seront sélectionnés sur la base des critères consensuellement définis ci-dessous ;

- Le poids démographique (Population Supérieure ou égale à 900 habitants)

⁹ Le Programme Spotlight n'intervient pas dans les zones humanitaires

- La disponibilité ou la proximité des services sociaux : éducation (écoles primaires, coraniques, CEG, CES), Santé (Case de Santé, Centre de Santé Intégré) ;
- Zone de mise en œuvre de programme SWEDD, PBF ou autres Agences UN
- L'accessibilité géographique à la localité ;
- Zone facile d'accès en termes sécuritaire ;
- Le niveau d'ampleur des Violences Basées sur le Genre, les pratiques néfastes et l'accès aux soins de santé de la reproduction

Le programme va intervenir dans les 60 communes de façon continue sur toute sa durée de 4 ans. Il faut noter que les piliers 1,2,5 et 6 sont d'envergure nationale alors que les piliers 3 et 4 sont communautaires.

Stratégies par pilier

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PILIER 1

Effet 1. Des cadres juridiques et politiques, basés sur des données de l'évidence et conformes aux normes internationales sur les droits humains, et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, et les pratiques néfastes sont adoptés et traduits en plans d'actions.

Théorie de Changement :

Si les cadres législatifs et politiques nationales sur la question de la lutte contre les discriminations, les VBG, les pratiques néfastes, la SSR et l'éducation de la jeune fille font l'objet d'une adaptation conséquente eu égard aux engagements internationaux et régionaux de l'Etat du Niger, elles créeraient un environnement qui favorise de manière durable la réduction des VBG. Ceci nécessite préalablement que non seulement, les décideurs et les partenaires disposent d'une connaissance exhaustive et d'une compréhension harmonisée des contenus à promouvoir ; mais surtout, que ceux-ci soient intégrés dans les cadres législatifs existants, connus et acceptés par les communautés car le critère le plus déterminant dans la durabilité d'une initiative est son acceptation sociale. Dans cette perspective, l'action entend inverser la courbe des VFFF à travers un cadre juridique moderne qui, en garantissant les droits des femmes et sous-groupes vulnérables selon les standards internationaux, devient un facteur de motivation et un outil de travail des acteurs engagés contre les VFFF.

Ainsi : **si** (1) les pouvoirs impliqués dans le processus d'élaboration des lois comprennent les enjeux (pertinence, opportunité et finalité) de la réforme des cadres législatifs et politiques, et s'engagent à promouvoir un cadre juridique et politique plus intégrateur des VFFF ; si le cadre objet de la réforme bénéficie d'une réception positive par la communauté (à la suite d'une démarche d'élaboration participative Bottom Up) ; si les défenseurs des droits des femmes et des jeunes, y compris ceux représentant les groupes confrontés à des formes croisées de discrimination, et les organisations religieuses... comprennent les enjeux et les contenus de la réforme, et sont outillés à la conduite d'une stratégie de plaidoyer gagnante qu'ils mettent effectivement en œuvre, alors, l'environnement législatif favorable à l'élimination des VFFF est établi, parce que les normes internationales sont appliquées et traduites en acte dans les politiques publiques pour favoriser la réalisation des ODD. En l'espèce, l'action contribuera à la réalisation des ODD 1,3,4,5

Pour atteindre les résultats du pilier 1, les actions suivantes seront entreprises :

- Evaluation (comparative et critique) du cadre législatif et coutumier dans une perspective genre, pour identifier les lacunes internes, les faiblesses de mise en œuvre et les obstacles à l'interdiction des VBG, à la promotion des droits des femmes et à la protection des victimes Il est à noter que cette évaluation se fera suivant la méthode participative, qui permettra sous la forme de consultations populaires à recueillir les avis des populations en général et des populations cibles de la réforme en particulier
- Plaidoyer pour un cadre législatif et politique plus sensible aux VBG. Il est à noter qu'une étape fondamentale (voir ci-dessous) de la campagne de plaidoyer est la fourniture de l'assistance technique aux détenteurs d'enjeux et autres décideurs, de sorte qu'ils puissent accompagner efficacement la campagne de plaidoyer notamment en appuyant la production des cadres juridiques adaptés.

Démarche du plaidoyer : La stratégie globale de plaidoyer portera sur les points suivants, énumérés de manière indicative :

- Renforcement des capacités des acteurs institutionnels aux niveaux (national, régional et local) pour garantir leur capacité à porter et à défendre les réformes législatives ;
- Production/édition/dissémination d'un argumentaire de plaidoyer ;
- Identification et renforcement des capacités d'un Pool National des Avocats du Genre, une sorte d'inter professions « d'alliés des femmes » pour accompagner le plaidoyer ;
- Conduite des consultations avec les décideurs, les leaders d'opinion, les chefs traditionnels/religieux, les élu(e)s locaux, les femmes leaders dans les 4 sites d'intervention ;
- Vulgarisation des projets de réformes en milieux sociocommunautaires féminins et masculins et débats publics ;
- Élaboration des avant projets de textes (lois et décrets) pour soutenir le plaidoyer ;
- Campagne de lobbying : *i/* Dîners parlementaires pour informer et sensibiliser les députés ; *ii/* Rencontres de plaidoyer avec les décideurs gouvernementaux, locaux sur les enjeux de l'actualisation des cadres politiques national et local ;
- Vulgarisation du décret portant soutien et accompagnement à la jeune fille et ses arrêtés d'application.

Contenu : La campagne de plaidoyer en vue de la réforme du cadre législatif/normatif de la lutte contre les VBG se structure autour des points suivants, énoncés de manière indicative :

- L'évaluation des avancées dans la mise en œuvre de la CEDEF ;
- La ratification du Protocole de MAPUTO,
- L'adoption du code du statut personnel
- L'adoption du code de l'enfant, incluant des dispositions de protection des filles contre le mariage des enfants et les MGF ;
- L'application effective de la loi sur la SR ;
- La mise en œuvre des mesures spécifiques pour faciliter l'accès des femmes aux ressources foncières ;
- L'Application effective du décret portant soutien et accompagnement de la jeune fille.

1. Formations

Les formations envisagées :

- Formation des assesseurs et magistrats,

- ☞ Formation des avocats du genre,
- ☞ Formation des officiers de police judiciaire,
- ☞ Formation des leaders communautaires et religieux.
- ☞ Formation des cadres centraux et régionaux du secteur de l'éducation.

Une précision s'impose qui permet de clarifier le bien-fondé de ces formations dans la mise en œuvre de ce pilier stratégique. En effet, la nature profonde de ce pilier étant essentiellement le plaidoyer, il est impératif que les relais locaux de la campagne d'information et de mobilisation soient formés d'une part ; et que d'autre part les cibles du plaidoyer bénéficient d'une formation leur permettant d'accompagner efficacement l'action. Ainsi, les formations sont conçues ici comme une étape clé de la démarche de plaidoyer.

Une attention particulière sera réservée sur la situation des femmes et filles confrontées aux formes de discriminations croisées : vivant avec un handicap, des « castes », des groupes déplacés, les aides de maison, nomades etc.

La méthodologie de prise en compte des groupes victimes ou exposés aux formes multiples ou croisées de violences et de discrimination dans le pilier réside dans 03 choses qui épousent les contours de la stratégie. Dans la mesure où ce pilier vise à améliorer le cadre juridique, ainsi que les politiques publiques, et que pour ce faire, il ambitionne de manière ordonnancée, de faire une étude socio juridique, afin conséquemment d'engager un plaidoyer, lui-même séquencé en 08 étapes clés, la méthodologie d'inclusion de ces groupes spécifiques consiste en deux points nodaux :

- L'inclusion de ces groupes spécifiques à l'étude socio juridique : l'étude planifiée devra permettre de produire des informations actualisées sur la situation socio juridique de ces groupes. Ceci suppose que les TDR devront contenir des points dédiés (brève présentation de la situation / objectifs/résultats/méthodologie), de sorte que le rapport de l'étude consacra un titre sur ces groupes.
- L'intégration des besoins de ces groupes spécifiques dans la campagne de plaidoyer. En effet, les réformes juridiques planifiées et soumis à l'approbation du corps social et des détenteurs d'enjeux, porteront des mentions spécifiques à ces groupes.

Les Groupes Cibles :

- Les ministères « sociaux » (Justice, Santé, Jeunesse, Population, Promotion de la femme et de la protection de l'enfant, Education)
- Parlement,
- Cours traditionnelles (alkhali), CNDH, CNDP, OSC,
- Femmes, hommes et Filles en milieux communautaires
- Leaders communautaires et sociaux.

Etendue Géographique : Nationale.

Ce pilier sera sous la coordination d'ONU Femmes.

STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PILIER 2

Effet 2. Les systèmes et institutions nationaux, régionaux et locaux sont habilités à planifier, financer et mettre en œuvre des programmes multisectoriels de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que des pratiques néfastes, en contribuant à l'atteinte des ODD.

Théorie de Changement :

L'Etat est un continuum de fonctions techniques et de services, au bénéfice des populations, son efficacité est tributaire d'une dynamique continue de renforcement de ses capacités en matière de planification, de financement et de réalisation des Objectifs de Développement Durable, et d'adaptation aux exigences de la modernité. L'administration décentralisée quant à elle, en tant que réplique du modèle étatique au niveau local, épouse les contours de la dynamique globale d'intégration des besoins des communautés dans la planification du développement.

Ainsi, pour une meilleure efficacité de leurs interventions en matière de lutte contre les VFFF, les systèmes et institutions nationaux et régionaux doivent disposer de toutes les capacités techniques et programmatiques pour les inscrire - suivant les protocoles admis - dans les plans et budgets sectoriels.

De même, les défenseurs des droits des femmes et des filles, doivent disposer des capacités pour participer au dialogue national, et ainsi, peser efficacement sur l'orientation des politiques publiques aux niveaux national et local notamment sur les questions des VFFF. Cette démarche a le mérite de faciliter une mobilisation conséquente des ressources budgétaires, à l'effet d'adresser de manière plus vigoureuse la question des VFFF, de sorte à obtenir rapidement les résultats.

Ainsi, si (1) les Ministères « sociaux », ainsi que les collectivités territoriales disposent des capacités nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des plans et stratégies sectoriels et locaux budgétisés intégrant la lutte contre les VFFF, les VBG et les PN y compris l'éducation de la jeune fille, et si (2) les défenseurs des droits des femmes et des filles disposent des capacités renforcées pour engager un dialogue politique et contribuer à une programmation multisectorielle intégrant les VFFF, les VBG et les PN y compris l'éducation de la jeune fille et à la mise en œuvre, alors (3) la prévention et la lutte contre la VFFF sont effectives et des budgets adéquats sont alloués, qui permettront le développement, la coordination et la mise en œuvre des programmes qui intègrent l'élimination de toutes les formes de VFFF, notamment des ODD 1, 2, 3, 4, 5.

Ce pilier sera mis en œuvre à travers :

- Le renforcement des capacités des cadres techniques des institutions nationales, régionales et locales (en charge de la planification et de suivi évaluation) sur la méthodologie et les processus de prise en compte du genre et de la PBSG, afin d'assurer l'intégration du genre dans les plans sectoriels et les PDL ;
- Un Plaidoyer en vue d'un rehaussement des allocations budgétaires dédiées à l'élimination des VBG/PN dans les ministères sectoriels avec une priorisation de l'éducation de la jeune fille et la prise en compte du volet WASH/GHM du programme sectoriel de l'éducation ; de l'autonomisation économique de la femme rurale et les emplois jeunes dans les PDL.
- La mise en place et l'animation d'un mécanisme national de coordination pour le suivi participatif (des liens financiers et politiques entre l'ODD 5 et les autres ODD) ;

NB : Une attention particulière sera réservée sur la situation des femmes et filles confrontées aux formes de discriminations croisées : Vivant avec un handicap, les « castes », les personnes déplacées, les aides de maison/employées domestiques, nomades pour leur implication dans tout le processus.

Groupes Cibles :

- Conseil Supérieur de la Communication
- Commission Nationale des Droits de l'Homme
- Commission Nationale de Dialogue Social ;

- Commission Nationale de Dialogue Politique ;
- Conseils Régionaux ;
- Association des Chefs Traditionnels du Niger ;
- Conseil Islamique du Niger et les autres confessions ;
- ONGN ;
- ONGI ;
- ASNU ;
- USN ;
- Association des Parents d'Elèves et Etudiants ;
- Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Parlement ;
- Ministères sociaux.

Etendue Géographique : Nationale et les 4 régions ciblées (Tillabéry, Tahoua, Maradi et Zinder).

Ce pilier sera sous la coordination du PNUD.

STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PILIER 3

Effet 3 :Les normes sociales, les attitudes et les comportements en matière de genre changent au niveau de la communauté et des individus pour prévenir les VFFF/VBG/PN, et promouvoir les droits et la SSR des femmes et des filles

Théorie de Changement :

Plus schématiquement, Si (1) les comportements, attitudes et obstacles entravant l'engagement communautaire sont identifiés dans les sites d'intervention, si (2) les communautés sont impliquées dans le développement, la MEO et le suivi des stratégies communautaires de réduction des VFFF, l'exacerbation de la stigmatisation de certains groupes spécifiques, si (3) les canaux d'éducation informelle, et stratégies communautaires de prévention existantes sont adaptées, portées à l'échelle et mises en œuvre de manière synergique, notamment dans les zones les plus reculées et, si (4) les modules d'ESC adaptés sont développés et intégrés dans les curricula de formation formelle alors, (5) les normes sociales, attitudes et comportements favorables sont adoptés et promus car, (6) les initiatives holistiques et complémentaires pour un changement de comportement, sont de nature à changer positivement les normes individuelles et socioculturelles, surtout, celles qui affectent le droit à la santé, le droit à l'éducation, l'égalité des sexes, l'accès à des emplois décent, la réduction des inégalités, la justice et la paix, la réduction de la pauvreté, la lutte contre la faim. En cela, le changement social attendu agira positivement sur les ODD 1,2,3,4,5,8,10,16.

Les résultats de ce pilier seront atteints à travers la mise en œuvre des actions suivantes dans une approche holistique intégrée :

A/ Recherche-action : Il s'agit de mener une étude pour répondre à une triple préoccupation dans le sens de garantir l'efficacité de l'intervention : (i) Fournir les données de référence qui facilitent la conception et l'exécution d'un plan de suivi-évaluation du pilier 3 ; (ii) Fournir les éléments et informations clés permettant de soutenir toute action de plaidoyer et de lobbying ; (iii) Fournir les éléments et informations clés qui serviront de leviers pour les campagnes de mobilisation communautaire. Une activité de diffusion des résultats sera engagée. Cette étude devra constituer une base solide pour développer et coordonner toutes les activités de ce pilier et d'autres piliers.

B/ Soutenir des plateformes communautaires pour renforcer les connaissances et les compétences des communautés sur les droits humains et autres thématiques à travers l'organisation de causeries éducatives avec quatre groupes de référence (groupe hommes, groupe femmes, groupe filles et groupe garçons) par village. Cela permettra d'accompagner les communautés à identifier leurs pratiques qui constituent des freins à l'accomplissement des droits des femmes et des filles afin de créer un environnement favorable à l'adoption des comportements leur permettant de réaliser leur plein potentiel, y compris à travers l'éducation de la jeune fille. Il s'agira essentiellement de :

- Mobilisation communautaire pour changer positivement les attitudes, comportements, pratiques néfastes ainsi que les normes sociales et de genre en impliquant les hommes, les femmes, les filles et les garçons ;
- Un pool d'avocats du genre (une sorte d'inter professions composés de fonctionnaires à la retraite et de personnes de la société civile) sera déployé en binômes (H/H et F/F) en milieux sociaux communautaires pour disséminer les contenus auprès des masses masculines et féminines, suivant une planification prédéterminée, à l'effet de vulgariser les normes positives/favorables aux droits des femmes, et des adolescents, de communiquer sur le programme, et de fournir les informations utiles aux groupes cibles. Ainsi, ils devront préalablement identifier des groupes masculins et féminins, et organiser sous la supervision de l'OSC relais, des sessions de causeries éducatives sur des contenus adaptés. Chaque binôme devra conduire environ 20 Causeries éducatives par mois (5 causeries par semaine) sur une période non cumulée de 6 mois. Soit un total de 120 causeries/6mois/1 binômes. Si on considère les 100 binômes constitués, on obtiendra 12 000 causeries éducatives sur l'étendue des sites du programme et sur la durée du programme.
- Un réseau d'environ 80 élites intellectuelles et religieuses acquises à la vision progressiste de la société sera constitué et mobilisé, à l'effet de porter les valeurs républicaines et la promotion des droits de l'Homme, et plus spécifiquement, les droits des femmes.
- Un réseau de 80 leaders politiques (recrutés au sein de la nouvelle génération) sera constitué et outillé pour assumer politiquement leur position sur une société nigérienne protectrice des droits des femmes et de la jeune fille.
- La construction d'actifs sociaux (compétences de vie) des jeunes filles et des femmes pour leur permettre de faire face aux contraintes, difficultés, et menaces que la vie sociale/ communautaire/familiale leur imposent, et de leur permettre d'agir de manière autonome
- Une initiative visant la mobilisation et la structuration de l'électorat (féminin) jeune pour peser sur les choix démocratiques, et derechef sur les choix publics en faveur des femmes et des jeunes sera déployée (à l'occasion des campagnes de communication de masse)
- La mise en place des initiatives d'appui aux femmes chefs de ménage (veuves, répudiées/divorcées) leur permettant d'éduquer leurs filles dans le cadre d'une démarche de « building social assets ».

C/ Développement de partenariat avec les médias pour amplifier les messages et accélérer l'adoption de comportements positifs y compris avec l'utilisation des médias sociaux à travers :

- La production d'un sitcom/téléfilm/série à visée éducative diffusés pendant une certaine périodicité une chaîne justifiant d'une bonne couverture, qui met en exergue, la parfaite cohérence entre l'Islam et les droits de la femme, l'égalité entre les êtres humains, le potentiel des femmes dans la transformation qualitative de la société, les effets néfastes des VSBG/HP/SSR, (ii) mise en place du concept "caravane mobile" un bus (qui sera loué ou acquis) fera le tour des communes du programme à raison d'un séjour de 2 semaines/commune, et qui au moyen d'une animation artistique (avec le concours des artistes locaux, nationaux, ou internationaux de bonne réputation) le programme diffusera les produits et contenus du programme aux jeunes et femmes suivant une planification et des formats pré déterminée (sketchs, jeux concours, animations et projections diverses en langue locale sur les droits des femmes, l'égalité des sexes, les VBG/PN/SSR...), (iii) la mise en place d'un dispositif favorisant l'accès des populations rurales (femmes, filles et jeunes) aux réseaux sociaux et par conséquent, aux informations disponibles. Ce dispositif emporte la distribution des téléphones androïde aux groupes de femmes et de jeunes pour la dissémination des contenus informationnels, (iv) le développement des contenus informationnels et communicationnels qui réconcilient les droits de la femme et les valeurs de l'Islam ; qui montrent que l'oppression de la femme est une violation des règles de l'Islam et par conséquent, un péché ; qui associent l'égalité des sexes et la prospérité économique du Niger ; qui relativisent les postures natalistes, ainsi que certaines pratiques sociales dépassées ; qui réconcilient droit des femmes et place centrale du mari; qui associent scolarisation de la jeune fille, fécondité, islam et prospérité. Ces contenus seront matérialisés sur des affiches géantes, pin's, bandeau, cahiers scolaires, autocollants, clés... qui devront être distribués à au moins 1000 000 personnes.
- Développer un film fiction sur les VBG

D/ Développer des alliances avec les chefs traditionnels et les leaders religieux en vue de mobiliser les communautés en faveur d'un changement social positif. Un argumentaire basé sur les traditions locales et les religions sera développé et servira de base pour la certification des villages qui adoptent des comportements souhaités en villages modèles à travers l'Initiative « les marabouts éduquent les marabouts » pour accompagner le processus de déconstruction des schémas mentaux négateurs des droits des femmes ou structurant des VFFF

E/ Renforcer les capacités et développement de synergies avec les autres secteurs par :

- Créer des espaces permettant aux adolescentes mariées et non mariées d'acquérir des compétences leur permettant de mieux défendre leurs droits et de participer activement à a vie de la communauté et aux décisions les concernant à travers des initiatives comme le programme Adolescentes « Illimin ».
- Soutenir les CGDES/COGES et les AME pour conduire des diagnostics sur la scolarisation des filles au niveau communautaire afin d'en sortir des plans d'actions et les mettre en œuvre
- Développer des compétences d'alphabétisation et de vie courante pour les filles adolescentes et les jeunes femmes déscolarisées et les non scolarisées ;
- Promouvoir la gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles et les communautés pour favoriser le maintien des filles à l'école

- Accompagner la mise en place des troupes de théâtre interactif pour les jeunes en vue de favoriser le dialogue intergénérationnel et de soutenir la scolarisation et le maintien de la jeune fille à école ;
- Créer des espaces permettant aux adolescentes mariées et non mariées d'acquérir des compétences leur permettant de mieux défendre leurs droits et de participer activement à la vie de la communauté et aux décisions les concernant à travers des initiatives comme le programme Adolescentes « Illimin ».

Groupes Cibles :

- Hommes, femmes, jeunes garçons, jeunes filles en milieu socio communautaires ;
- Institutions publiques (écoles, universités, hôpitaux...);
- Ministères sectoriels ;
- OSC & Associations féminines ;
- Leaders d'opinion (sociaux et politiques) ;
- Leaders communautaires/traditionnels/religieux ;
- Médias.

Une attention particulière sera réservée à la situation des femmes et filles confrontées aux formes de discriminations croisées : les « castes », les aides de maison/employées domestiques, nomades, les femmes répudiées...

La prise en compte de ces cibles ne correspond pas à une cible particulière. De manière opérationnelle, elles seront intégrées dans toutes les actions au niveau communautaire.

Etendue Géographique : Nationale et les régions de (Tillabéri, Tahoua, Maradi et Zinder).

Ce pilier sera sous la coordination de l'UNICEF.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PILIER 4

Effet 4. Les femmes et les filles victimes de violence et de pratiques néfastes utilisent des services essentiels disponibles, accessibles, acceptables et de qualité, y compris pour se remettre à long terme de la violence.

Théorie de Changement :

Si (1) les prestataires de service ont les connaissances et les capacités à offrir les services essentiels conformément aux normes et directives internationales relatives aux droits humains, y compris des services de santé sexuelle et reproductive, 2) si les services essentiels sont disponibles, acceptables et accessibles aux femmes et aux filles survivantes, (3) si les femmes et les filles sont informées et habilitées à exercer leurs droits, et les auteurs des actes sont poursuivis conformément aux lois en vigueur, alors (4) les femmes et les filles victimes des VBG/PN vont utiliser des services essentiels de qualité et se remettre des violences, pendant que les auteurs sont poursuivis; parce que (5) les obstacles à l'utilisation des services essentiels par les femmes et les filles sont levés y compris les normes de genre affectant les droits sexuels et reproductifs des femmes.

La prise en charge holistique des victimes comporte diverses actions combinées et inter reliées. Plusieurs points d'entrées sont à considérer suivant les contextes spécifiques à chaque commune d'intervention... La Procédure Opérationnelle Standard Nationale qui sera élaborée sur la base de la cartographie des acteurs définira la porte d'entrée principale par

commune, les protocoles de prise en charge et les modalités de référencement. Il s'agira surtout de s'assurer que toutes les survivantes bénéficient d'un paquet de services holistique intégrés quelque soit le point d'entrée. Les éléments de ce paquet de services sont (i) l'assistance psycho sociale, (ii) la prise en charge sanitaire, (iii) l'orientation juridique et judiciaire et (iv) la réinsertion socio-économique. Pour la réussite de cette stratégie, il sera mis en place au niveau de chacune des communes un mécanisme de coordination opérationnelle des acteurs pour une meilleure coordination et gestion des cas. Cette coordination communale sera sous le leadership de la principale porte d'entrée convenu par commune.

Ainsi, les résultats de ce pilier seront atteints à travers la mise en œuvre des actions suivantes :

- Évaluations sur l'existence, l'offre, la demande, et la qualité des services essentiels dans les zones d'intervention. Il est à noter que ces évaluations seront réalisées de concert avec les acteurs sociaux pertinents (société civile, groupes de femmes, représentant des groupes qui font face aux discriminations croisées), qui pourraient par le biais de leur participation contribuer efficacement à la collecte des informations.
- Élaboration/adaptation des directives et outils nationaux sur la fourniture de services de qualité, y compris des mécanismes de coordination et de responsabilisation, conformément aux normes et aux directives internationales.
- La réhabilitation et l'équipement de principaux points d'entrée convenu par zone existants pour en faire des « one stop center » en vue d'assurer une prise en charge holistique des survivantes.
- La mobilisation des services spécialisés pour animer les centres : ANAJJ, brigades de protection des femmes et des mineurs, les travailleurs sociaux, les personnels de santé, un psychologue, gestionnaire, responsable du centre.
- Soutien des actions de réinsertion et réhabilitation socio-économique des femmes et des filles survivantes et celles exposées aux VBG /PN y compris en milieu scolaire ; Les services sociaux (CEPPP) de proximité seront renforcés pour identifier, prendre en charge les cas moins graves et faire le référencement des cas nécessitant une prise en charge holistique vers les one stop centres.
- La réhabilitation, l'équipement et le fonctionnement du Centre National de Référence de Prise en Charge des Fistules Obstétricales dans la perspective de prise en charge des cas compliqués.

Groupes Cibles :

- Les services ;
- Les prestataires de services ;
- Les femmes, les filles, les hommes, les garçons, les communautés ;
- Les OSC ;
- Les leaders d'opinion ;
- Les chefs traditionnels et religieux...

Etendue Géographique : nationale (SOPs et Centre National de Référence de Prise en Charge des Fistules Obstétricales) et les régions de Tillabéri, Tahoua, Maradi et Zinder.

Une attention particulière sera réservée sur la situation des femmes et filles confrontées aux formes de discriminations croisées : les « castes », les aides de maison/employées domestiques, les nomades, les femmes répudiées, les travailleuses de sexe.

Ce pilier sera sous la coordination de l'UNFPA.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PILIER 5

Effet 5. Des données de qualité, désagrégées et comparables à l'échelle mondiale sur les différentes formes de violence à l'égard des femmes et des filles et les pratiques néfastes sont recueillies, analysées et utilisées conformément aux normes internationales pour éclairer les lois, les politiques et les programmes.

Théorie de Changement :

Si (1) les outils et les méthodologies de collecte de données VBG/PN sont standardisés, et systématisés (y compris les exigences de suivi et de rapportage pour les indicateurs cibles ODD 5); si (2) les structures gouvernementales en charge des statistiques ont des capacités pour collecter régulièrement des données désagrégées selon l'âge, le sexe, le lieu, le statut socio-économique et le handicap, sur les VFFF, y compris les VBG/PN conformément aux normes nationales et internationales ; alors (3) les lois, les politiques et les programmes seront basés sur des évidences et seront mieux adaptés au contexte et aux réalités spécifiques des femmes et des filles, y compris les plus marginalisées (4), parce qu'elles s'appuient sur des données de prévalence et / ou d'incidence de qualité sur les VBG / PN. ; et sur des données quantitatives et qualitatives désagrégées et comparables.

Ce pilier sera mis en œuvre à travers :

- La mise en place d'un système national unifié, y compris en milieu scolaire, (critères et protocoles méthodologiques harmonisés) de collecte, d'analyse et de partage de données comparables de qualité sur la VBG et les PN pour éclairer la prise de décision basée sur des évidences ;
- La coordination et le suivi de la contribution efficace des parties prenantes concernées (l'INS, les DS des Ministères techniques concernés, la société civile, les chercheurs, les prestataires de services,) à la collecte, l'analyse et la diffusion des données ;
- Le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes dans les efforts de collecte de données de VBG/PN, pour s'assurer que les données désagrégées selon l'âge, le sexe, le lieu, le statut socio-économique et le handicap sur les VFFF (y compris les VBG/PN) sont collectées d'une manière éthique et méthodologiquement solide ;
- La mise en place d'un cadre permanent de concertation, de dialogue et de partage entre les principales structures statistiques publiques, d'une part ; et entre les structures publiques et le secteur privé ou la société civile d'autre part ;
- Le renforcement des capacités et compétences des producteurs de données sectoriels sur les normes internationales et régionales en matière de traitement des données statistiques ;
- La sensibilisation des responsables et agents des Ministères sectoriels sur l'utilité de la statistique ;
- Le plaidoyer en faveur d'une allocation budgétaire réaliste pour garantir que les données soient non seulement collectées mais aussi analysées et diffusées afin d'être utilisées pour informer les lois, les politiques et les programmes.

Groupe Cible : les Ministères concernés (MPFPE, INS, Intérieur, Justice, en charge des

Enseignements, Santé Publique, Population, Défense) et les OSC.

Un point important concerne les informations sur des groupes à risques ou encore des groupes victimes des formes de discriminations multiples et croisées.

Ces groupes sont énoncés de manière non exhaustive :

- Les travailleuses de sexe ;
- Les femmes handicapées et déficientes mentales ;
- Les prisonnières ;
- Les travailleuses domestiques ;
- Les femmes et filles vivant en zones rurales reculées ;
- Les femmes ménopausées ;
- Les mineur(e)s guides de mendiants ;
- Les PVVIH et orphelins du VIH
- Les femmes/filles fuyant le mariage forcé ;
- Les filles mères ayant un enfant hors du mariage ;
- Les femmes victimes de complications obstétricales (y compris fistule et prolapsus utérin).

Etendue Géographique : National.

Ce pilier sera sous la coordination de l'UNFPA.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PILIER 6

Effet 6 : Les organisations de défense des droits des femmes et des filles et de la société civile, y compris celles représentant les jeunes et les groupes confrontés à des formes croisées de discrimination / marginalisation, influencent et font progresser plus efficacement l'égalité genre, l'autonomisation de la femme et de la fille et contribuent à l'élimination de la violence à leur égard.

Théorie de Changement :

Plus concrètement, Si (1) les connaissances, l'expertise et les capacités des organisations de droits des femmes et de la société civile, y compris celles représentant les jeunes et les groupes confrontés à des formes de discrimination croisées et multiples, sont renforcées et si (2) l'espace d'expression et les activités de ces groupes sont libres et propices à leur travail, si (3) des partenariats multipartites et des réseaux sont établis aux niveaux local, régional et national avec ces groupes; alors (4) ils pourront influencer, soutenir et faire progresser les politiques et programmes genre, l'autonomisation des femmes compris et l'éducation de la jeune fille qui répondent aux besoins de toutes les femmes et filles, y compris celles confrontées à des formes de discrimination croisées et multiples; parce que (5) l'activisme des organisations de défense des droits des femmes et de la société civile, y compris celles représentant les jeunes et les groupes confrontés à de multiples formes de discrimination, est un moteur essentiel de progrès pour éliminer les VBG.

Ce pilier sera mis en œuvre à travers :

A/ La capacitation et la structuration des organisations des DDF.

- Evaluation des besoins en renforcement des capacités des DDF ;
- Elaboration d'un plan de renforcement y compris en dialogue politique
- Mécanisme pérenne d'auto protection des DDF incluant la création d'une plate-forme e-défenseur et les mécanismes nationaux de soutien et d'assistance aux défenseurs

- La création d'espace au sein du mouvement des femmes en encourageant le dialogue intergénérationnel au sein des OSC sur l'égalité des genres et l'élimination des VFFF, en vue de la participation et de l'engagement des jeunes et en particulier des jeunes femmes ;

- Le Soutien à l'intégration d'organisations représentant les jeunes et d'autres groupes marginalisés confrontés à des formes de discrimination croisées dans des coalitions et des réseaux de groupes de défense des droits des femmes et de la société civile travaillant sur les VFFF ;

Groupes Cibles : les OSC actives dans la défense des droits des femmes et des jeunes filles et de lutte contre les VSGB/PN y compris leur lien avec la SR et l'éducation de la jeune fille. Il s'agit de la société civile dans sa diversité, y compris les organisations qui n'ont pas été associées (in)directement à la planification du programme. D'un point de vue de la typologie, les OBC, Coopératives, les organisations féminines des structures professionnelles dont l'association des femmes enseignantes, les mouvements confessionnels ou religieux,sont éligibles dans le cadre de la mise en œuvre du pilier 6

Etendue Géographique : National (et les régions Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder).

Ce pilier sera sous la coordination d'ONU Femmes.

III. Gouvernance

Dans le respect des principes d'inclusivité, de transparence, de responsabilisation, de décisions fondées sur le consensus, de participation et d'appropriation nationale, trois niveaux de gouvernance seront mis en place : Comité de Pilotage, Comité Technique et Comité Scientifique Consultatif.

Composition	Responsabilités / rôles
COMITÉ DE PILOTAGE	
Ce Comité sera présidé par la Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. La Vice-présidence sera assurée par le Coordinateur Résident du Système des Nations Unies. La principale tâche du Comité de pilotage sera de guider et superviser la mise en œuvre du programme de pays Spotlight à travers les responsabilités et rôles ci-dessous.	
Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant	▶ Assurer une communication et une coordination adéquates sur l'Initiative Spotlight et soutenir une mise en œuvre participative du programme ;
Coordonnateur Résident des Nations Unies	▶ Approuver les plans de travail annuels du programme, examiner les résultats et procéder aux réajustements nécessaires ;
Ministre de la Santé Publique –MSP	▶ Examiner et approuver les rapports annuels de mise en œuvre des programmes conjoints soumis par les organismes des Nations Unies bénéficiaires ;
Ministre de la Justice –MJ	
Ministre des Finances	▶ Approuver toute révision programmatique ou budgétaire (révisions de moins de 25% de la valeur du budget) du programme dans les limites du document de programme approuvé par le Comité de Pilotage ;
Ministre du Plan	
Ministre en charge du Comité du Secteur Educatif	▶ Revoir les stratégies de gestion des risques et s'assurer que le programme gère et atténue les risques de façon proactive ;
Union Européenne	▶ Gérer les relations avec les parties prenantes au niveau national.
Représentants des quatre (04) organismes bénéficiaires des Nations Unies	
Représentants des organisations/réseaux de la société civile (assurant 20% de représentation dans ce comité)	
COMITÉ TECHNIQUE	
Ce comité sera présidé le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies. La Vice-présidence sera assurée par le Secrétaire Général du MPF/PE. La principale tâche du Comité est la revue technique de la mise en œuvre du programme, et donne un avis technique au Comité de Pilotage en cas de besoin.	
MPF/PE	▶ Préparer les PAT;
Coordination du SNU	▶ Analyser les rapports de mise en œuvre et les consolider ;
Membre du GTG/DH	▶ Identifier les défis liés à la mise en œuvre et proposer des solutions ;
Points focaux des agences récipiendaires des Nations Unies	▶ Faire une validation technique de tous les documents produits en vue de leur soumission au Comité de Pilotage ;
Délégation de l'Union Européenne	▶ Organiser les revues semestrielles et annuelles du plan de travail ;
Représentant des associations de victimes (femmes victimes de fistule, autres à déterminer)	▶ Conduire des missions conjointes de suivi.
Représentant(e)s élu(e)s des organisations / réseaux de la société civile des femmes	

Composition	Responsabilités / rôles
Représentant(e) du cadre de concertation des intervenants en matière de VBG	
Conseil Islamique du Niger	
Représentant(e) des églises	
ACTN	
Représentants Ministères sectoriels (MJ, MPF/PE MSP, Renaissance Culturelle, Enseignements, MF, MP)	
Représentant Police – Gendarmerie – Barreau	
Représentant ONGs de mise en œuvre (à déterminer) (assurant 20% de représentation dans ce comité)	
COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF	
Représentants d'institutions académiques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fournir une assistance technique en matière de conduite des recherches sur les thématiques de l'Initiative Spotlight ; ▶ Fournir une expertise sur les dynamiques sociales et leur évolution en lien avec les actions menées dans l'Initiative Spotlight ; ▶ Assister dans la gestion des connaissances.
Représentants des associations professionnelles (à déterminer)	
Représentant des instituts de recherche	

IV. Redevabilité

La mise en œuvre du programme Spotlight sera conduite sous la responsabilité du Bureau du Coordonnateur Résident. Ainsi, le Coordonnateur Résident facilitera le travail de coordination. Pour ce faire, un Gestionnaire de programme (P4) sera recruté au niveau de la coordination pour assurer le suivi qualité de l'exécution des activités prévues par chaque Agence, et la production régulière des rapports de mise en œuvre. Il sera appuyé par une équipe composée d'un spécialiste en communication (P3), et un spécialiste en suivi-évaluation/Reporting (P3) et un assistant admin/finance (GS7).

Le Comité de Pilotage présidé par le Gouvernement du Niger et le Système des Nations Unies fournira des orientations stratégiques sur la mise en œuvre du programme Spotlight. Il exerce la supervision conjointe et l'appropriation entre le Gouvernement, les agences récipiendaires, et tous les acteurs impliqués dans le programme. A l'issue de la Revue annuelle, il décidera des mises à jour nécessaires du programme et validera les Plans de travail annuels conjoints. Le staff recruté pour la gestion du programme au niveau du bureau du Coordonnateur Résident veillera aussi à la coordination opérationnelle des activités, et au contrôle qualité notamment le potentiel des activités à réaliser les Objectifs de développement durable.

V. Agences partenaires

UNDP : Le PNUD Niger a une capacité de 154 agents (39 UNDP Staff, 47 Service Contrat, 68 VNU) dont 4 (CTP Gouvernance/Paix, sécurité ; Spécialiste Genre - NOC ; Assistant financier ; VNU genre) seront mis à la disposition de l'initiative, sans compter les recrutements spécifiques. Le bureau a une exécution annuelle de 86,3 M USD en moyenne

par an. Le PNUD a déjà mis en œuvre dans plusieurs projets similaires dans d'autres pays, notamment en RDC avec la mise en place des One Stop Center pour la prévention, la gestion et la prise en charge holistique des VBG.

Bien qu'une matrice RASCI (qui déterminera avec précision les rôles des uns et des autres pour chaque activité) sera élaborée lors de l'atelier de planification opérationnelle, on peut envisager que le PNUD interviendra :

- **Dans le pilier 1** pour mobiliser le secteur privé dans la campagne globale de plaidoyer et gérer les contrats des prestataires qui piloteront les journées parlementaires, et celui qui pilotera la formation des parlementaires et cadres des institutions étatiques.
- **Dans le pilier 2**, le PNUD interviendra pour superviser l'accompagnement technique des ministères sectoriels en vue de la formulation des plans et budgets sectoriels sensibles au genre / aux VBG à travers les Cellules Genre, ainsi que le plaidoyer en vue de la redynamisation de l'Observatoire National pour la Promotion du Genre.
- **Dans le pilier 4**, le PNUD interviendra pour conduire l'activité d'appui aux services essentiels d'assistance juridique et judiciaire, ainsi que de réinsertion socioéconomique: il s'agit d'un processus d'évaluation des capacités, du profil, de l'environnement du marché, afin d'offrir aux victimes des solutions adaptées à leurs besoins en terme d'activités génératrices de revenus durables/création d'emplois verts de préférence, de mise en place de nouvelles initiatives économiques; ceci peut se faire, par la mise en place des plateformes multifonctionnelles si tel s'avère être l'option la plus idoine selon le contexte.
- **Dans le pilier 5**, le PNUD interviendra pour superviser la mise en œuvre du mécanisme de suivi du programme
- **Dans le pilier 6**, le PNUD interviendra pour conduire le Développement Organisationnel (DO) (renforcement des capacités managériales, opérationnelles, programmatiques, financières...); le Renforcement des Capacités (sécurité des Défenseurs des Droits des Femmes, la protection juridique et judiciaire des Défenseurs des Droits Humains, le management associatif incluant la capacité de planification stratégique, de plaidoyer et de Fundraising, capacité de réseautage), ainsi que l'appui aux organisations des groupes confrontés à des formes croisées de discrimination

UNFPA : UNFPA Niger dispose d'environ 60 staffs qui sont répartis entre le bureau national à Niamey et les antennes régionales à Maradi, Zinder, Tahoua, Tillabéri et Diffa. Des collègues spécialisés en VBG, Droits Humains, Jeunes, Planifications Familiale, Santé de la Reproduction, Sécurisation des Produits SR et Fistules vont être impliqués dans la mise en œuvre de l'Initiative Spotlight. Le Spécialiste de Suivi-Évaluation, le Spécialiste de la Gestion de Données et le Spécialiste Communication/Visibilité seront également mis à contribution. Le bureau a une exécution annuelle d'environ 13 millions USD. UNFPA dispose d'une expertise dans la prévention et la prise en charge des violences et pratiques traditionnelles néfastes au niveau mondial et au Niger à travers les approches communautaires adaptées aux différents groupes, tels que les femmes, les hommes, les filles et les garçons. L'organisation a une longue expérience de partenariats avec les leaders traditionnels et les leaders religieux. UNFPA a appuyé pendant des longues années le Ministère de la Promotion de la Femme et Protection de l'Enfant, le Ministère de la Santé Publique, le Ministère de la Jeunesse et du Sport et celui de la Population à mettre en place des outils et des méthodes de formation, de planification et d'orientation des cadres et des structures dans la prise en compte des questions de genre, de VBG et population et développement. Avec la Société Civile, UNFPA a appuyé la mise en place du Cadre de Concertation des Intervenants en matière de Violences Basées sur le Genre, constitué de la plupart des ONG et Associations qui œuvrent actuellement dans le domaine.

Bien qu'une matrice RASCI sera élaborée lors de l'atelier de planification opérationnelle, on peut envisager que UNFPA interviendra :

- **Dans le pilier 1**, UNFPA conduira le Développement/révision des supports de formation sur les VBG ;
- **Dans le pilier 2**, UNFPA codirigera avec PNUD, l'accompagnement technique des communes des 4 sites d'intervention en vue de l'élaboration des PDC sensible au genre/aux VBG avec une priorisation du WASH/GHM dans le secteur de l'éducation, l'autonomisation économique de la femme rurale, la promotion des emplois jeunes pour filles et garçons déscolarisés.
- **Dans le pilier 3**, UNFPA sera chargé de superviser la conduite d'une étude pour comprendre les déterminants de la persistance des VBG ; de l'utilisation des résultats précédents pour développer des stratégies intégrées pour changer les attitudes, les normes et les pratiques discriminatoires ; de l'utilisation des résultats de l'étude précédente pour développer des stratégies et contenus de communication ciblant les VFFF ; de superviser la conduite d'une étude sur l'impact de la combinaison des initiatives communautaires dans les villages (recherche-action) ; de superviser le développement des contenus (écrit et vidéo) de communication ciblés sur les VFFF dissimulés par les communications novatrices (Whatsapp, Facebook, etc.) ; de supervision des activités de soutien aux réseaux des jeunes pour la production et la dissémination des messages des VBG/PN, SSRAJ ; de la codirection de l'activité de Renforcement du contenu ciblant les VFFF dans les émissions radio ; du renforcement des contenus VBG dans les initiatives ILLIMIN, Ecoles Des Maris, Clubs des Maris et Futurs Maris, et médiatrices communautaires ; la mise en place d'un mécanisme communautaire fédérateur des initiatives pour maximiser les impacts ; intensification des séances des prêches sur l'équité de genre dans un contexte islamique à travers les radios communautaires ; appui au Conseil Islamique du Niger dans la sensibilisation des imams pour des prêches sur les VBG ; le développement des modules ESC (Éducation Sexuelle Complète) adaptés aux classes CM et aux écoles de formation professionnelle ; la formation de base des enseignants en ESC (primaire et formations professionnelles), des éducateurs, des assistants sociaux et des animateurs jeunes
- **Dans le pilier 4**, UNFPA sera responsable du Mapping des Services Essentiels et évaluation des besoins des groupes de métiers y afférents ; du développement des SOP sur la fourniture des Services Essentiels basés sur les standards minimums de prise en charge des VBG ; des Formations continues du personnel des Services Essentiels en matière de DSSR, VBG, non-jugement et SOP ; de la Révision des modules de formation des FDS pour intégrer les VBG et les VBG ; de la réhabilitation et équipement d'un service « one stop centre » dans 2 chefs-lieux de Région et de département et l'appui aux services essentiels de Police et de Gendarmerie ; l'appui aux services spécialisés gynécologiques visant les groupes vulnérables et marginalisés ;
- **Dans le pilier 5**, UNFPA sera en charge du renforcement des capacités de l'INS et des directions des statistiques des Ministères sectoriels, ainsi que la collecte, l'exploitation et la diffusion des données de routine.
- **Dans le pilier 6**, UNFPA sera responsable du Soutien à l'intégration d'organisations représentant les jeunes et d'autres groupes marginalisés confrontés à des formes de discrimination croisées dans des coalitions et des réseaux de groupes de défense des droits des femmes et de la société civile travaillant sur les VFFF. L'Agence sera aussi responsable des activités de renforcement des Sages-Femmes.

UNWOMEN : au Niger dispose de 6 staffs régulièrement appuyés par les collègues du bureau régional qui viennent appuyer le bureau pays pendant des mois et dans les différents thèmes, ainsi que des consultant(e)s recrutés aux besoins sans compter le recrutement de

nouveaux staffs actuellement en cours. Onu femmes à la particularité de disposer de partenaires de mise en œuvre tant du côté de l'Etat dont le Parlement, le Ministère en charge du genre, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Hydraulique..., du côté des organisations de la société civile à savoir Diko, ADL, ANLC, SOS FEVVF, KARKARA... De plus, des staffs recrutés pour l'initiative Spotlight seront appuyés par les collègues spécialistes genre, spécialistes en gouvernance, en communication, en suivi-évaluation assurera la mise en œuvre du programme. Onu femmes a développé un partenariat stratégique avec le Parlement du Niger afin de le rendre sensible au genre pour initier et voter des législations qui protègent les femmes et les filles de toute forme de violences. ONUFEMMES appuie plus de 60 pays à travers le monde dont au Niger (5 communes) dans la planification et budgétisation sensible au genre. Elle dispose aussi de connaissances profondes en matière de prévention et de réponses aux VBG en initiant depuis UNIFEM l'approche du "one stop center" au Rwanda.

- **Dans le pilier 1**, UNWOMEN sera chargé de l'identification des groupes cibles et des institutions ; de l'étude quantitative et qualitative sur l'application du cadre législatif sur les VFF/VBG/PN ; de l'organisation des sessions de sensibilisation des leaders religieux et coutumiers, les parlementaires et les juges (tous les acteurs de la chaîne) sur les dispositions discriminatoires issues de l'étude ; de la Formation des relais pour la mobilisation sociale et le plaidoyer en lien avec la réforme du cadre législatif et le changement des comportements et mœurs sociaux ; du Développement de la trousse des avocats du genre ; de la conduite des consultations par les avocats de genre, avec les décideurs, les leaders d'opinion, les chefs traditionnels/religieux, les élu(e)s locaux, les femmes leaders dans toutes les régions du pays ; de l'Elaboration des avant projets de textes (lois et décrets) pour soutenir le plaidoyer / révision du projet de réforme du Code du Statut des Personnes et Code de l'Enfant (consultant, ateliers régionaux et national de validation, reproduction ; de la Formation des formateurs
- **Dans le pilier 2**, UNWOMEN sera chargé de l'Evaluation des besoins des institutions publiques en PBSG et élaboration d'un plan de renforcement des capacités ; du Développement/révision des supports de formation sur la PBSG et formation des formateurs ; de la Conduite des Sessions de formation sur le PBSG y compris dans les régions ; de la Sensibilisation et formation des membres de la Commission Finance de l'Assemblée Nationale sur la planification et la budgétisation sensible au genre pour l'augmentation des budgets de certains Ministères sectoriels comme celui de la Santé, de la Justice, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ; de la Sensibilisation et formation des élus locaux pour une allocation budgétaire dédiée à l'élimination des VBG/PN dans les PDC (Ateliers internes de restitution de la formation sur la PBSG, mobilisation des communautaires par les avocats du genre en vue de la formulation des besoins sexo spécifiques lors des diagnostics participatifs, rencontres de lobbying avec les conseillers municipaux...) ;
- **Dans le pilier 3**, UNWOMEN sera chargé de la mise à l'échelle des initiatives communautaires des plateformes multi-acteurs, des clubs des hommes actifs et la GHM au niveau communautaire, les club Dimitra...
- **Dans le pilier 4**, UN WOMEN sera chargé de la création ou de la réhabilitation (selon le besoin) des services « one stop centre » dans les chefs-lieux de Région et de département concernés ;
- **Dans le pilier 6**, UN WOMEN sera chargé de conduire la mise en place d'un Mécanisme pérenne d'auto protection des DDF incluant la création d'une plate-forme e-défenseur ; de la Création d'espace au sein du mouvement des femmes en encourageant le dialogue intergénérationnel au sein des OSC sur l'égalité des genres et l'élimination des VFFF, en vue de la participation et de l'engagement des jeunes et en particulier des jeunes

femmes ; de l'Evaluation des besoins en renforcement des capacités et élaboration d'un plan de renforcement ; de l'Evaluation des capacités des défenseurs des droits des femmes en dialogue politique ; de l'Elaboration et mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités ; du Développement et validation des modules de renforcement des capacités ; de la Conduite des Sessions de formation

UNICEF : UNICEF Niger dispose d'environ 178 agents dont six (Chef de section Protection de l'enfant P4, Point focal Genre NOC, Spécialiste Communication pour le Développement (C4D) NOC, Administratrice de Projet Education NOB, 2 Administrateurs Protection de l'Enfant des Bureaux de Zone de Maradi et de Tahoua) vont consacrer une grande partie de leur temps à la mise en œuvre de l'Initiative. Le personnel de l'Unité *Knowledge Management* et assurance qualité des rapports aux donateurs ainsi que le Spécialiste de suivi-évaluation et le Spécialiste Communication/Visibilité seront également mis à contribution. Le bureau a une exécution financière annuelle d'environ 80 millions de USD par an. L'UNICEF dispose d'une expertise dans la prévention et la prise en charge holistique des violences et pratiques traditionnelles néfastes au niveau mondial et au Niger à travers les programmes d'appui à la scolarisation et le maintien des filles, le renforcement des capacités des travailleurs sociaux, des magistrats et FDS, le travail avec les leaders traditionnels, les religieux. L'UNICEF dispose d'un vaste réseau de médias publics et privés qui seront mis à contribution.

- **Dans le pilier 1** : UNICEF sera chargé de la Conduite d'une analyse comparative du cadre légal national sur les VBG/PN/SSR en lien avec les coutumes ; de l'atelier de partage et d'information avec les acteurs institutionnels aux niveaux national, régional et local pour renforcer leur capacité à défendre le projet de réforme législative et l'application des lois existantes dans les 08 régions du pays ; de l'appui à l'application du décret portant sur la protection, soutien et accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité.
- **Dans le pilier 3** : UNICEF va appuyer la mobilisation communautaire, en collaboration avec UNFPA, pour susciter le dialogue intergénérationnel sur des sujets tabous, tels que ceux liés à l'éducation sexuelle des enfants, aux pratiques néfastes à la santé des femmes et des filles, y compris à travers l'organisation de théâtre interactif animé par les jeunes filles et garçons. Le travail avec les leaders traditionnels sera renforcé avec l'approche village modèle. L'UNICEF sera également chargé, en collaboration avec les autres agences, de l'Elaboration d'une stratégie de communication pour le changement de comportement ; de l'Opérationnalisation de la stratégie de communication ; de la Documentation des expériences porteuses - collecte d'histoires de vie, bonnes pratiques ; de la réalisation d'un Film de sensibilisation par une Réalisatrice nigérienne sur les VBG ; de la Promotion de la Gestion d'hygiène menstruelle pour les filles scolarisées.
- **Dans le pilier 4** : UNICEF sera en charge du renforcement des capacités des travailleurs sociaux et des Centres sociaux de Prévention, Promotion et Protection (CEPPP) pour un travail de proximité avec les communautés pour prévenir, prendre en charge et faire le référencement vers les « One Stop Centres » des cas qui le nécessitent.
- **Pilier 5** : UNICEF sera chargé de l'expérimentation de U-report pour le suivi des changements au niveau communautaire.

VI. Partenaires de mise en œuvre

Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant : Il a le mandat de

la coordination de toutes les actions en matière de genre. Il dispose des services déconcentrés. Le MPFPE assure la Présidence du Comité de Pilotage et la Coprésidence du Comité Technique avec le SNU. Le Ministère a une longue expérience dans la mise en œuvre de programmes avec le SNU dans le domaine des VBG, des Pratiques Néfastes et de la SR.

Ministère de la Justice : Il a pour mandat de fournir des services juridiques et judiciaires aux populations, de veiller au respect des droits humains, la mise en œuvre des politiques et conventions ratifiées par le pays. Il a également une grande expérience de travail avec le SNU.

Ministère du Plan : Il a le mandat la coordination de toutes les activités de développement et la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social.

Ministère de L'Intérieur : Il a le mandat d'assurer la sécurité publique, la mise en œuvre de la décentralisation, de la gestion des affaires religieuses et coutumières. Il a également une grande expérience de travail avec le SNU.

Ministère des Finances : Il a en charge le budget national, assure la gestion des finances. Il sera un partenaire clé en ce qui concerne les activités de planification/budgétisation sensible au genre.

Ministères en charge des enseignements : Ils ont en charge la mise en œuvre des politiques nationales en matière d'éducation à tous les niveaux. Ils ont une grande expérience du travail avec le SNU.

Ministère de la Santé Publique –MSP : il assure la mise en œuvre des politiques en matière de santé, assure la fourniture des services de soins de santé aux populations. Il a aussi une grande expérience de travail avec le SNU.

VII. Partenariats

Le processus d'élaboration du document du Programme Spotlight a été très participatif, avec l'implication des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à toutes les étapes ainsi que les partenaires au développement tels que l'Union Européenne. Dans le cadre de la mise en œuvre, un grand nombre de ces acteurs seront également associés. Il s'agit, notamment de :

L'Union européenne et autres donateurs

La Délégation de l'Union Européenne au Niger à travers ses services compétents fera partie de la gestion globale du Programme à travers sa participation au Comité de Pilotage et au Comité Technique de l'Initiative Spotlight au Niger.

Le Gouvernement

Les Ministères en charge de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, celui de la Justice, de l'Intérieur, de la Défense, de la Santé Publique, de la Jeunesse et des Sports, de la Population, de la Renaissance Culturelle, de la Communication et des Enseignements (primaire, secondaire, professionnel et supérieur) et leurs services déconcentrés au niveau des quatre régions cibles sont les acteurs directs de mise en œuvre

des actions. La collaboration entre ces différents secteurs sera essentielle pour permettre d'améliorer l'offre et la qualité de services pour la prévention et la réponse aux cas de violences.

La Société Civile

Les réseaux (CONGAFEN, CONIDE, CONAFE, REPSFECO et REFAMP), les OSC (ANDDH, AFJN, SOS/ FEVVF, LUCOVFEM, DIMOL, FAD, CONIPRAT, ACTN, LAFIA MATASSA, Parlement des Jeunes, Association des Enfants et Jeunes travailleurs, etc.), les ONGs Internationales (Plan Niger, Oxfam, CARE Niger, World Vision, Save the Children, Mercy Corps, etc.) ainsi que les associations regroupant des groupes marginalisés et à risques de discrimination croisée, telles que les associations des femmes porteuses de handicap, les associations des personnes vivant avec le VIH/SIDA, l'association des albinos etc. seront pleinement impliqués dans la mise en œuvre. Les ONG de mise en œuvre seront sélectionnées sur la base d'un processus compétitif.

Les autres parties prenantes

Les autres parties prenantes importantes pour l'Initiative Spotlight sont : l'Assemblée Nationale ; la Commission Nationale des Droits Humains ; l'INS ; Les Médias : REJEA, la Maison de la presse, l'Association des radios communautaires, etc. Un accent particulier sera mis sur les alliances avec les leaders religieux et traditionnels qui ont déjà des protocoles d'accord avec certaines Agences du Système des Nations Unies (cas de l'ACTN avec UNFPA, UNICEF...). Le Programme Spotlight peut capitaliser sur ce solide partenariat avec ces acteurs très influents au niveau communautaire pour atteindre ses résultats.

Le programme est bâti d'après un maillage consortial de quatre (4) agences du SNU qui disposent chacune d'une compétence thématique qui siège au niveau du cercle central, et un portefeuille de 190 OCB (soit 1/commune) situées à la périphérie et un panel de 4 ONG localisées au niveau régional, et situées dans le cercle intermédiaire. Cette combinaison partenariale permettra d'assurer la synergie d'une diversité d'expériences sur les VBG/PN, la capitalisation de la connaissance et de l'enracinement respectif des OCB dans leur région d'intervention pour maximiser l'effet endogène de l'initiative et la pertinence du choix des approches opérationnelles.

VIII. Résultats du programme

Voir annexe – tableau 1

IX. Approche intersectionnelle

(Maximum 300 mots)

Pertinent pour les Groupes «à risque»	Secteurs de résultats nécessitant des approches spécifiques	Défis clés pour l'inclusion	Approches indicatives et méthodologies pour l'inclusion	Nombre total désagrégé par femmes, filles, hommes et garçons lorsque cela est possible
Femmes et filles vivant en zones rurales reculées	3, 4, 6	-L'accès géographique aux services représente un obstacle soit pour la prévention soit pour une prise en charge (les 3 retards). -L'accès à l'information de l'existence des services, des voies de recours et de leurs droits.	-Équipes mobiles contactant les groupes de femmes dans les villages. - Facilitation du transport pour rejoindre les centres -Efforts des OSC pour atteindre les zones reculées.	
Adolescentes 10-19	1, 3, 4, 5 et 6	-Leur nombre, le ciblage, le paquet de services et d'opportunités à offrir -La législation nationale qui autorise le mariage des filles dès 15 ans	-Comités et mécanismes de protection, médiation, sensibilisation communautaire -Initiative adolescente Illimin -Approches communautaires	
Femmes victimes de complications obstétricales (y compris la fistule obstétricale et prolapsus utérin)	2, 3, 4, 5	-L'éloignement et /ou l'inexistence des centres de prise en charge -L'ignorance des victimes -La stigmatisation	-Sensibilisation -Accompagnement (psychologique, financier et matériel et social) à la réinsertion sociale	
Femmes non instruites	3, 4 et 6	-Manque d'information, formats non-adaptés pour non-instruits -Forte dépendance (économique, sociale, psychologique) -Esprit critique des normes sociales	- Dialogue communautaire - Média audiovisuel - Programme d'éducation parentale - Alphabétisation	
Filles-mères (ayant eu un enfant hors mariage)	3, 4 et 6	-Stigmatisation -Isolement -Coût économique élevé	- Dialogue communautaire - Programme et horaire flexibles	

			- Partage d'expérience (histoire de vie)	
Femmes et filles incarcérées	2,4,5,6	-Insuffisance d'intervenants en milieu carcéral -Stigmatisation -Absence de mécanisme de rapportage et prise en charge des cas de violences	-Programme de réinsertion en milieu carcéral et à la sortie -Plaidoyer pour un dispositif de gestion des cas de violences	
Filles fuyant le mariage forcé	1, 3, 4, 6	-Identification -Risque de récupération par des réseaux des proxénètes -Problème de recours légal	-Sensibilisation-Information -Cliniques services essentiels	
Professionnels du Sexe	4, 5, 6	-Accès aux professionnels -Dépendance économique -Appartenance à des réseaux dangereux -Consommation des stupéfiants	-Cliniques mobiles -SOP -Sensibilisation-Information	
Déficientes mentales	4, 5, 6	-Accès à ces personnes -Itinérantes - Consentement /Adhésion/acceptation d'un programme	-Cliniques mobiles -Création d'espaces sûrs	
Ophelines/orp helins dont les parents sont morts du VIH	3, 4, 6	-Stigmatisation -Moyens financiers -Maintien à l'école	- Sensibilisation/information -Plaidoyer pour créer les conditions de leur maintien à l'école -Faciliter l'accès aux programmes ciblant les personnes vivant avec le VIH existants	
Personnes en situation d'handicap mendiant(e)s	3, 4, 5, 6	-Accès physique aux services -Réseaux de mendicité ou proxénète -Dépendance économique	-Associations des personnes handicapées -Services accessibles et adaptés -Intégration dans les programmes existants	

<i>Personnes vivant avec les VIH</i>	3, 4, 6	-Stigmatisation -Accès aux services	-Services essentiels -Associations des PVVIH -Intégrant dans les programmes existants	
<i>Les mineure(s) guident des mendiant(e)s</i>	3, 4, 5, 6	-Identification -Accès à l'école -Dépendance des personnes mendiantes	-Ecoles alternatives -Compétences de vie courantes	
<i>Femmes en période de ménopause</i>	3, 4, 6	-Absence de programmes spécifiques -Prise de conscience du problème/création de demande de service	- Information/sensibilisation -Services ménopauses -Dialogue communautaire	

X. Gestion des risques

Annexe tableau 2

XI. Cohérence et alignement avec les autres programmes

1/ La mise en œuvre du Programme d'Appui à la Réforme de l'Etat Civil (PAREC), dont l'objectif principal est de contribuer à la modernisation du système d'état civil nigérien pour atteindre l'universalité et permettre ainsi à chaque citoyen d'avoir son acte de naissance et toute autre pièce d'état civil et au gouvernement de disposer de données démographiques fiables à jour pour les besoins de planification des politiques de développement et pour les élections, aura un effet sur les actions de l'Initiative Spotlight. En effet, il a été démontré que là où la loi prévoit l'enregistrement obligatoire des naissances a permis de connaître l'âge des personnes qui sont mariées et a contribué à la protection des filles. Il en est de même pour l'enregistrement des décès et leurs causes qui permet un suivi de l'impact des actions visant à éliminer les violences faites aux femmes et aux filles. Le PAREC a une couverture nationale. Il a un coût global d'environ 11 millions d'Euros et est cofinancé par UE et UNICEF pour la période 2017-2020. Il est mis en œuvre par les services étatiques en charge de l'état civil avec l'appui technique de l'UNICEF.

2/ UNFPA et UNICEF mettent en œuvre, depuis 2016, un programme conjoint pour accélérer les actions visant à mettre fin au mariage des enfants. A partir de 2020, ONU Femmes rejoindra les deux agences dans la mise en œuvre de ce programme. Il rentre dans le cadre de l'appui à la campagne mondiale et africaine visant l'élimination du mariage des enfants. Les stratégies utilisées visent à :

- Habilitier les adolescentes avec des informations, compétences et réseaux de soutien,
- Susciter la prise de conscience et l'engagement des parents et des membres de la communauté à créer un environnement favorable pour les adolescentes et à promouvoir des normes équitables entre les sexes,
- Fournir un soutien économique aux filles et à leurs familles,

- Promouvoir une éducation de qualité et des soins de santé accessibles aux adolescentes,
- Encourager les cadres juridiques et politiques qui protègent les adolescentes et
- Recueillir des données fiables pour permettre une programmation et un suivi basés sur des évidences.

La mise en œuvre de ces stratégies, à travers les programmes appuyés par UNFPA avec l'Initiative adolescente Illimin (IAI), et UNICEF avec l'approche communautaire de la protection de l'enfant (ACPE) au Niger, a montré des résultats probants tant sur les adolescentes que sur leurs parents et au sein des communautés. L'expertise développée et les leçons apprises de cette expérience seront utilisées dans le cadre de l'Initiative Spotlight. UNFPA et UNICEF vont poursuivre le programme conjoint pour étendre la couverture à une plus grande échelle dans les régions cibles.

Pour accélérer les actions visant à mettre fin au mariage des enfants au Niger, le Programme Global a mobilisé 1,150,000 \$ pour 2018,

3/ Muskoka est une initiative française d'aide au développement accordée aux pays suivants : Togo, Tchad, Centrafrique, Mali, Burkina-Faso, Guinée, Cote d'Ivoire, Sénégal, Niger, Bénin qui a été mise en place pour atteindre les OMD 4 (réduire la mortalité infantile) et 5 (améliorer la santé maternelle). Le financement passe par deux canaux : multilatéral, à travers le MAEE français et bilatéral, à travers l'AFD. L'initiative Muskoka a aussi pour objectif d'aider les agences de l'ONU (OMS, UNICEF, UNFPA, ONU Femmes) à travailler en synergie, non seulement dans la conception, mais aussi dans l'exécution des programmes. L'idée était d'aller vers un seul cadre logique et un plan d'action commun pour les 4 agences dans les pays. Or, au Niger on a noté une mise en œuvre « en parallèle » des activités des différentes agences.

Titre	Donateur	Organisation de mise en œuvre	Budget USD	Couverture géographique	Objectifs	Complémentarité Spotlight	Pilier Spotlight
MUSKOKA	France	UNICEF, UNFPA, OMS, UNWOMEN	2,400,000 pour 2018	Maradi, Tillabéri, Tahoua, Zinder, Dosso, Niamey	Aider les agences de l'ONU (OMS, UNICEF, UNFPA, ONUFemmes) à travailler en synergie dans la santé maternelle et néonatal et dans les VBG.	Renforcement du lien entre les VBG et la SR	Pilier 1, 3, 4, 5, 6
Global Programme to end child marriage	Canada, UK, Pays-Bas, UE	UNICEF, UNFPA	1,150,000 pour 2018	National	Programme conjoint pour accélérer les actions visant à mettre fin au mariage des enfants	Utilisation des leçons apprises	Tous les piliers
PAREC Programme d'appui à l'état civil	UE	UNICEF	11,000,000	National	Contribuer à la modernisation du système d'état civil nigérien	Meilleurs connaissances de la population et prise en compte de leurs besoins en termes de protection	Pilier 1, 3, 4

XII. Suivi et Evaluation

Le mécanisme de M&E sera conceptualisé dans le cadre d'un atelier d'élaboration du plan de suivi et évaluation. La mise à niveau de la ressource humaine sera déployée dans le cadre des briefings de lancement du projet. Les acteurs-collecteurs, rapporteurs, vérificateurs, de la périphérie au sommet, seront identifiés et leurs capacités renforcées en M&E [procédure interne]. Les outils seront développés selon le procédé technique standard, à des fins d'harmonisation et de validité. On procédera au développement d'esquisses d'outils de suivi et leur validation se fera lors d'ateliers participatifs pour toutes les parties prenantes. Il s'agira d'outils comme : un plan de M&E ; un guide de la conduite du M&E ; le tableau de bord des indicateurs ; le plan stratégique ; les plans opérationnels des intervenants ; le répertoire de l'information stratégique à produire par chaque niveau et chaque instance d'intervention ; la fiche de suivi selon le niveau de la pyramide du projet ; les formulaires de rapports périodiques ; la base des données... etc.

La mise en œuvre du programme de suivi-évaluation se fera conformément au dispositif national, régional et local en vigueur dans les différents secteurs de mise en œuvre de l'Initiative Spotlight.

Des mécanismes seront mis en place en vue de la circulation prompte, opportune et universelle de l'information entre les bénéficiaires, le sommet du projet et les parties prenantes comprenant : Un système d'information TIC sur les urgences (plateforme, abonnement internet et mailing list des partenaires et bénéficiaires) ; Un rapport mensuel instantané (e-mail, au plus tard le 5 du mois suivant, physiquement archivé) par site et un rapport régional de synthèse, tous distribués au comité de pilotage. Un exemplaire physique de chaque rapport sera archivé par la source.

Le rapport devra expliciter les éléments suivants : les intrants (matériels disponibles, formateurs mobilisés, parties prenantes mobilisées...) ; l'effectivité (chiffrage et description des activités effectivement mis en œuvre) ; la qualité (respect des normes et procédures) ; la performance (niveau d'atteinte des extrants : nombre des DDH soignés ou appuyés, nombre des victimes ayant eu accès à la justice etc.) ; les effets (ex : réduction des actes de violences etc.)

Les procédures d'évaluation seront basées sur l'élaboration des TDR par un comité d'experts compétent des agences de mise en œuvre et d'un partenaire spécialisé et le recrutement d'un consultant possédant une expérience solide et prouvée, et la supervision de l'observance du cahier des charges par les consultants durant la prestation et la validation publique du rapport d'Évaluation.

Les procédures de suivi : elles, reposent sur un plan de suivi identifiant les indicateurs et procédures de MEO à suivre, avec des outils pertinents de collecte et de supervision, permettant d'organiser la centralisation des résultats dans la base virtuelle des données. Les indicateurs, outils et procédés de visite seront standardisés. En ce qui concerne les besoins en données s'étendant à des institutions ne dépendant pas du Projet, un partenariat sera établi avec lesdites institutions et une orientation de leurs agents compétents sera faite en vue de mieux collaborer avec ces sources de données. Selon le palier de la pyramide de la MEO, chaque acteur supervisera les acteurs du niveau inférieur immédiat. La boîte à outils des superviseurs incluent le plan de suivi-évaluation, le calendrier de suivi-évaluation (semestriel pour le niveau central et mensuel pour le niveau régional), la grille de supervision et de collecte, les modèles de rapport d'activités par niveau, le modèle de rapport de supervision et le guide méthodologique des techniques de suivi-évaluation. Le guide méthodologique de suivi-évaluation décrira le mode d'application des techniques suivantes :

- (1) OSDV : Vérification des données sur les sites ;

- (2) ERQS : Evaluation Rapide de la Qualité des services ;
- (3) Enquête LQAS de couverture et de satisfaction des bénéficiaires.

Contrôle qualité : Elles s'opèrent lors des visites de supervision et vise à évaluer le niveau de réalisation des objectifs spécifiques, ainsi que les principes qui les structurent et les orientent tels que la méthode basée sur le genre, l'implication de la société civile, le principe de ne laisser personne pour compte...

XIII. Innovation

1. Transformation des OCB en Centres de prestation des services aux membres

Traditionnellement les Centres de prestations de services essentiels (Les One Stop Centers) sont domiciliés dans des centres hospitaliers existants de l'Etat. Toutefois, dans la perspective d'appropriation des stratégies opérationnelles par les OBC, les centres de prise en charge holistiques des survivantes pourront être désormais domiciliés concurremment au sein des associations qui justifient, soit d'un niveau de structuration adéquat, soit d'une démarche de révision de leur culture managériale comme sus indiqué. Ainsi, à terme, les OBC partenaires ont vocation à devenir des One Stop centers - mis en place et fonctionnant suivant un algorithme défini et adopté conjointement -, c'est-à-dire des lieux de convivialité et de sûreté au sein desquels les victimes ou les survivantes auront accès à tous les services dont elles auront besoin. Ces lieux sont conçus pour les cibles des situations de violences spécifiques. Une fois réinsérées, les survivantes bénéficiaires participeront à leur tour à la pérennité du mécanisme suivant des modalités qui seront définies. Une précision utile : du point de vue du fonctionnement, ces centres disposeront d'une structure de gouvernance comprenant un conseil d'administration, composé de bénéficiaires/victimes/survivantes, des représentants des services déconcentrés pertinents, des avocats du genre évoluant localement, et des représentants de la commune. Les attributions de ces structures de gouvernance seront définies dans des documents particuliers.

2. Démarche d'élaboration des normes juridiques *Bottom Up*

En rupture avec la démarche classique *Top Down* d'élaboration des normes juridiques, la réforme du cadre législatif obéira à une méthodologie qui consacre le changement normatif comme un produit de la demande sociale. En clair, il s'agira de préparer la société de sorte qu'elle éprouve le besoin de réforme ; mais surtout, qu'elle en fasse la demande par le biais de ses leaders (Bottom-Up).

3. Les voyages d'ouverture des leaders communautaires/religieux influents

En général, la rencontre d'autres cultures permet de relativiser la perception de la réalité. Le programme capitalise cette tendance de la psychologie humaine en permettant aux leaders influents de réviser progressivement leur posture. Dans la perspective de l'opérationnalisation de la démarche *Bottom Up* d'adoption des réformes législatives, le programme organisera des voyages d'ouverture des leaders communautaires influents dans les pays musulmans qui ont un cadre législatif réputé favorable à l'élimination des VBG. Ces voyages leur permettront de confronter leurs opinions et perceptions avec celles de leurs pairs de ces pays musulmans progressistes. Le but est de concilier, dans les esprits de ces leaders, égalité de genre et 'islam.

4. L'approche Avocat du Genre

Il s'agit d'une sorte d'interprofession de personnes (médecins, policiers, journalistes, élus locaux, leaders religieux, leaders coutumiers, sportifs ou artistes connus, magistrats) à la retraite ou non, de sexe masculin (dont certains seront recrutés au sein des écoles des maris), qui s'engagent à mettre leurs ressources intellectuelles, morales, matérielles et plus

globalement, leur aura sociale, pour servir la cause de l'élimination des VBG. Ces hommes serviront de relais entre le programme et les bénéficiaires, et seront mobilisés pour accompagner/appuyer/animer plusieurs composantes du programme (consultations publiques, diagnostic participatif dans le cadre de la PBSG, identification et référencement des victimes, intermédiation sociale pour le compte des victimes (en matière foncière et matrimoniale), dissémination de l'information sur le programme auprès des bénéficiaires, lobbying et plaidoyer local, causeries éducatives, diligences administratives pour les bénéficiaires... sous la supervision administrative des OCB locales ou des centres de PEC.

5. Systématisation du développement personnel/leadership

Le transfert des connaissances objectives est important, mais elle est insuffisante à générer la transformation mentale attendue des survivantes. En effet, la perception négative que les femmes se font d'elle-même est attestée de manière constante. Seule une démarche intégrée alliant les connaissances objectives au mental peut venir à bout de logiques d'auto dévalorisation. Le développement personnel et le leadership sont des outils techniquement éprouvés, recommandée notamment pour les survivantes inscrites dans une démarche de réinsertion, pour générer auprès des victimes, un changement de perspectives nécessaire à l'atteinte des objectifs de changement. De même, des cadres formels et/ou non formels seront aménagés pour favoriser le développement personnel et le leadership social des auteurs de VBG/PN car les déterminants des inégalités de genre en général et des VBG/PN sont une perception erronée du potentiel humain.

6. La prise en charge psycho sociale des auteurs de violences basées sur le genre

Si les actes de VBG/PN sont générés par des catégories intellectuelles androcentriques à travers des tendances sociales généralisées, la commission de l'acte demeure une démarche individuelle dont les facteurs les plus décisifs peuvent être identifiés dans la personnalité ou le vécu actuel et passé de l'auteur. Dans un souci de cohérence de l'intervention et surtout de durabilité de l'impact, le programme prévoit une prise en charge du tandem : survivantes – auteurs. Cette démarche est d'autant plus pertinente que les auteurs se recrutent très souvent dans l'environnement direct/familial des victimes ; ce sont en général des personnes avec qui elles sont condamnées à vivre (parents, maris, frères etc.) Ainsi, les drop in center offriront – suivant un protocole qui sera défini par un expert - des prestations spécifiques aux auteurs.

7. Cliniques mobiles pour groupes vulnérables et marginalisés

Elles interviennent comme des adjuvants ou des compléments utiles aux centres de prise en charge (drop in center) qui sont conçues comme fonctionnant en poste fixe. En effet, elles sont conçues pour fonctionner en poste avancé, et aident à résoudre le problème de la faible mobilité de certaines victimes qui, pour des raisons multiples, n'ont pas de contact physique avec les centres qui seront créés (femmes claustrées, femmes handicapées etc.) Elles interviennent suivant une périodicité prédéterminée pour fournir sur place l'information et les prestations diverses aux bénéficiaires, qui auront été préalablement identifiées par les Avocats du Genre.

8. Chirurgie réparatrice pour les victimes des MGF

Une démarche cohérente permettra de réparer les effets physiques des VBG/PN, notamment l'ablation du clitoris. Dans le cadre d'une action concertée avec les centres de santé régionaux, le programme organisera des campagnes médiatisées de chirurgie réparatrice de l'ablation du clitoris et de dispensation de soins post-chirurgie pour les victimes qui en feraient la demande. L'objectif est non seulement d'indiquer publiquement le caractère « anormal » de l'excision (on ne répare que ce qui est anormal), mais surtout de souligner symboliquement (à l'attention des victimes résignées) que les VBG/PN peuvent être vaincues.

9. Système de management basé sur une adaptation du procédé industriel du KAIZEN

Compte tenu de la sensibilité du programme et des résultats de haute amplitude attendus, le modèle d'intervention repose sur une adaptation du modèle industriel du KAIZEN déployé pour la transformation de la matière première sociale (acteurs, groupe héros, scène sociale dominée par les hommes) en produit fini par une démarche d'amélioration qualitative continue par petits paliers. Elle impliquera du point de vue du management globale : une révision de la culture managériale des partenaires opérationnels (ONG et OBC) par la mise en place d'outils et concepts comme la roue de Deming (cycle PDCA), le TQM (gestion globale de la qualité) ; le renforcement des capacités des agences du système des Nations Unies sur le travail conjoint ; la mise en place d'un système de motivation notamment pour les communautés/groupes qui changent ; une implication active et directe du Top Management du SNU et des ministères sectoriels pour le déploiement opérationnel du programme ; une appropriation effective des stratégies opérationnelles par les OBC.

10. L'engagement du secteur privé

Certaines agences ont déjà une expérience de travail avec le secteur privé dans plusieurs domaines. En effet le secteur privé est aussi concerné par les questions de VBG car en tant qu'espace de vie et socialisation, les entreprises sont des cadres où se perpètrent les violences contre les femmes. Les entreprises sont prises en compte dans la stratégie globale du programme dans le cadre des activités de prévention des VBG/PN. Elles seront mises à contribution pour apporter un appui aux campagnes de lutte contre les viols, les harcèlements, et autres discriminations contre les femmes dans le milieu professionnel ; par exemple lors de la campagne des 16 jours d'activisme ou lors de la journée des femmes. Elles appuieront aussi le fonctionnement du système statistique national en facilitant la collecte, le traitement et la centralisation des données sur les matières tels que le viol, les harcèlements, les discriminations basées sur le sexe. Les opérateurs de téléphonies seront mobilisés pour l'animation de débat interactif, l'envoi de messages, etc.

11. L'engagement de la jeunesse

La structure démographique du Niger révèle une population très jeune. En effet, deux (2) nigériens sur trois (3) ont moins de 25 ans et environ 1/3 de la population totale a entre 15 et 34 ans. Cette masse démographique représente des enjeux et des défis mais représente avant tout une opportunité d'innovation. Par exemple, les populations jeunes seront outillées pour créer des contenus multimédias interactifs, faisant d'eux des ambassadeurs du genre auprès de leurs pairs.

Le Spotlight va travailler avec cette catégorie de la population dans cinq (5) des (6) composantes stratégiques qui sont complémentaires et répondent à la nécessité d'une approche holistique et d'actions globales exemptes de violences sexuelles et basées sur le genre.

- Accès des jeunes aux connaissances et aux opportunités d'apprentissage et de développement des compétences spécifiques ;
- Renforcement de l'engagement civique et de la participation des jeunes ;
- Intégration des jeunes filles et des jeunes hommes dans les circuits économiques ;
- Protection des jeunes filles et des jeunes hommes et promotion d'un mode vie sain
- Intégration des perspectives jeunes dans les politiques publiques ;

12. L'engagement de la société civile

La société civile est au cœur du programme tant au niveau de la conception que de celui de la mise en œuvre. En effet, la logique opérationnelle du programme est basée sur un transfert progressif des actions du centre vers la périphérie. Les partenaires opérationnels (organisations de la société civile) ont vocation à s'approprier la conduite des activités du programme, dès que les conditions de structuration et de révision des logiques managériales auront été réalisées. Ainsi, dans les meilleures conditions, les associations partenaires opérationnelles exécuteront de manière autonome, les services, prestations et actions prévues au bénéfice des survivantes, des communautés, des hommes et des jeunes.

13. Innovation Opérationnelle

La texture de l'initiative SPOTLIGHT et la logique d'intervention du programme impliquent la mise en place d'un modèle de gestion concertée entre les agences, qui en l'espèce, prend la forme d'une matrice appelée RASCI qui représente un algorithme de gestion multi-partenaire qui précise, pour chaque activité : Qui réalise la tâche (R), qui approuve la tâche (A), qui apporte un soutien qui peut être technique ou logistique (S), qui contrôle la tâche (C), qui est informé de la tâche ou des réalisations (I). La matrice RASCI de toutes les activités du programme sera draftée par le P.O et validée lors d'un atelier restreint aux agences dès l'entame du programme (Mois 1).

XIV. Gestion des connaissances

La gestion des connaissances se reposera sur une approche en trois volets : (i) la connaissance en tant que facilitateur (ii) la connaissance en tant que facilitateur pour l'amélioration du projet (iii) la connaissance pour préserver la mémoire institutionnelle.

Pour assurer une gestion efficace des connaissances, il sera mis en place un système permettant de documenter les enseignements tirés et les bonnes pratiques sur la mise en œuvre des différents piliers. Chaque agence responsable de pilier devra partager les produits de connaissance et les meilleures pratiques dans ses piliers, qui seront collectés et introduits dans une base de données centrale. La base de données sera mise en ligne pour faciliter l'accès à tous les intervenants. Ce système sera intégré à la manière dont les équipes de piliers s'emploieront à combler de manière appropriée les lacunes et les besoins en connaissances de l'équipe afin d'obtenir le maximum d'impact souhaité.

Une deuxième stratégie consiste à mettre en place des forums de gestion des connaissances. Elle aidera les organisations de la société civile, en particulier les organisations communautaires et les groupes de défense des droits des femmes à améliorer leur capacité de gestion des connaissances et à documenter les meilleures pratiques. Il soutiendra également leurs efforts pour atteindre les jeunes filles, les groupes qui font face à des formes multiples et croisées de discrimination. L'initiative Spotlight soutiendra l'engagement accru des chefs traditionnels, ainsi que du secteur privé, dans la prévention des VBG et des pratiques traditionnelles néfastes.

Le système de gestion des connaissances utilisera le système en ligne existant U-Report pour collecter des enquêtes de perception en temps réel auprès de différents groupes de la communauté, en particulier des jeunes filles et des garçons utilisant des appareils mobiles. De même, les données analysées du GBV-IMS/ CPIMS seront intégrées à la base de données de gestion des connaissances pour montrer les différentes formes de violences sexistes subies, afin d'informer une meilleure programmation.

XV. Communication et visibilité

La communication et la visibilité au niveau pays seront alignées sur le plan de communication et de visibilité global de l'Initiative Spotlight et seront coordonnées par le bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies en collaboration avec les agences récipiendaires pour assurer la visibilité de l'Initiative Spotlight et sensibiliser le public à la manière dont le programme contribue à l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles.

La composante communication aura deux volets : 1) communication pour un changement de comportement et social ; 2) la communication externe. La composante soutiendra les six piliers afin d'assurer la sensibilisation et l'acquisition de connaissances sur le programme ainsi que la reconnaissance des donateurs. Une stratégie de communication sera élaborée et mise en œuvre.

La composante soutiendrait spécifiquement les actions liées à la sensibilisation aux mécanismes de prévention et de prise en charge et au fait que les communautés disposent des informations utiles pour mener une action positive tout en veillant à offrir une visibilité aux donateurs et aux agences d'exécution conformément aux principaux aspects du manuel de communication et de visibilité relatif aux partenariats ONU / UE.

Objectifs généraux

La stratégie de communication visera principalement à atteindre les objectifs suivants :

- 1) Influencer les attitudes par la sensibilisation et inciter à un changement de comportement en matière de prévention et d'intervention pour mettre fin aux VFF et aux PN
- 2) Le public est informé des interventions dans le cadre de l'Initiative Spotlight et des donateurs

Toutes les interventions de communication auront lieu aux niveaux national, régional et local.

Audiences

- 1) Gouvernement y compris les cadres techniques régionaux et locaux
- 2) Secteur judiciaire
- 3) les Parlementaires
- 4) Les médias publics, privés et communautaires
- 5) Grand public (communautés y compris les zones difficiles à atteindre et les groupes les plus marginalisés), chefs traditionnels et religieux, société civile et organisations communautaires de base

Approche de communication utilisée pour guider les actions de plaidoyer et de mobilisation sociale

- Développement et diffusion de messages pour informer et sensibiliser
- Mobilisation et engagement communautaires / sociaux par le biais de campagnes de médias de masse et réseaux sociaux
- Renforcement des capacités des médias pour assurer des reportages appropriés et pertinent qui mobilisent et appel à l'action

Canaux de communication

- Rencontres interpersonnelles
- Conférences de presse, réunions avec des rédacteurs et le personnel des médias
- Contrats existants avec les radios et les télévisions partenaires
- Réunions de mobilisation et d'engagement avec les leaders traditionnels, religieux, les élus, les groupes des jeunes et des femmes ainsi que les scolaires

- Sites Web et médias sociaux
- Cinéma numérique ambulant
- Réseaux mobiles / U-report

Partenaires clés

Les partenaires et acteurs clés sont les suivants : Ministères en charge du genre, de la communication, de la justice, de la santé, de l'Intérieur, de l'éducation, les médias, Organisations de la société civile, des jeunes et des femmes, les chefs traditionnels et religieux, les OCB...

XVI. ANNEXES

TABLE 1 – CADRE DE MESURE DE RESULTATS

Data source / Means of verification	Valeur de référence	Année de référence	Cible 2019	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022	Lien avec les cibles ODD	Lien avec les Politiques Nationales
OUTCOME 1 : Des cadres législatifs et politiques conformes aux normes internationales en matière de droits humains relatives à la violence à l'égard des femmes et des filles et aux pratiques néfastes sont en place et traduits en actes.								
<p>• Indicateur 1.1 Le Niger est doté de lois et de politiques sur la violence à l'égard des femmes, y compris les violences sexuelles basées sur le genre et les pratiques néfastes, qui répondent adéquatement aux droits de toutes les femmes et de toutes les filles, qui favorisent l'accès à la SSR, qui sont basées sur les données de l'évidence, et qui sont en phase avec les normes et standards internationaux.</p> <p>Définition : Cet indicateur indique la mesure dans laquelle les personnes dans les pays cibles sont légalement protégées ou non par des lois et des politiques sur la VAWG/HP adoptées par les pays qui répondent de manière adéquate aux droits de toutes les femmes et les filles, y compris l'exercice/l'accès à la SSRD, et sont conformes aux normes internationales en matière de droits humains et aux recommandations des organes conventionnels.</p>								
Examen Périodique Universel: Rapport de la CEDEF et les recommandations du comité de revue ; Journal officiel	Constitution, code du travail, loi sur la SSR, Loi MGF, loi sur le Quota, loi sur le VIH, Décret portant protection de la jeune fille en cours de scolarité et 8 instruments internationaux ratifiés	2017	arrêté pour l'opérationnalité du décret portant protection de la jeune fille en cours de scolarité	Décret d'application de la loi sur le quota	levée de réserve de l'article 2alinéa d; et l'article 16 alinéa c,e, g	levée des réserves sur la CEDEF (2 à préciser sur 6);	Cible 5.1 ¹⁰	Axe 2 de la PNG; Plan d'action de l'EPU 2017 - 2020
<p>Indicateur 1.2 Le Niger est doté de(s) plan(s) d'action national/aux et / ou régionaux/locaux budgétisé(s), fondé(s) sur des données factuelles, ainsi que des cadres de suivi-évaluation, pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris les violences sexuelles basées sur le genre, les pratiques néfastes, et qui adoptées suivant une approche inclusive ou participative.</p> <p>Définition : Cet indicateur mesure le degré dans lequel les pays surveillent et évaluent leurs programmes de VAWG/HP au niveau national et local, et disposent de plans fondés sur des données probantes, chiffrés et financés, qui ont été élaborés avec toutes les parties prenantes concernées et qui traitent des principes comme " ne laisser personne pour compte ". Les données de cet indicateur seront utilisées pour évaluer s'il existe un cadre national d'action et de suivi et d'évaluation VAGW, si les activités ont été correctement budgétisées afin d'être mises en œuvre et si elles ont été développées avec la contribution de toutes les parties prenantes pertinentes, y compris les bénéficiaires, les experts non gouvernementaux et autres.</p>								

¹⁰ Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

Data source / Means of verification	Valeur de référence	Année de référence	Cible 2019	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022	Lien avec les cibles ODD	Lien avec les Politiques Nationales
Documents des plans nationaux	Plans d'actions PNG, SNPRVBG, Mariage des enfants, 1325, SAEF, l'ONPG	2018		PAN 1325, SNPRVBG, SAEF	PAN 1325, SNPRVBG, SAEF	Plan d'action de l'EPU 2017 - 2020	Cible 5.1	Plan d'action de l'EPU 2017 - 2020
Indicateur 1.3 Le Niger dispose de lois et de politiques garantissant la capacité des groupes de défense des droits des femmes, des mouvements sociaux autonomes, des organisations de la société civile et des femmes défenseurs des droits humains / féministes à faire avancer les droits humains. Définition : Cet indicateur mesure si les pays ont ou non mis en place des mesures de protection des droits de l'homme pour permettre aux personnes et aux organisations de promouvoir les droits de l'homme dans un environnement favorable, et sans risque que les personnes concernées soient menacées de perdre leur liberté, leurs moyens de subsistance ou de mettre leur personne en danger.								
Rapports d'études indépendantes ; Textes de lois ; Documents de politiques publiques aux niveaux national, régional et local sur les violences FFF. Examen des documents de politique publique ; Enquête de perception auprès des acteurs	Constitution, loi sur la liberté de presse ; décret portant création du CNDDH, de l'ANAJJ	2018	Rapport de l'étude sur l'analyse des textes existant	Processus d'élaboration du projet de loi	Projet de loi qui protège les ODDFF	Loi qui protège les ODDFF	Cible 16.3; Cible 16.10	Axe 1 et 2 de la PNG
OUTCOME 2: Les systèmes et institutions nationaux et régionaux sont habilités à planifier, financer et mettre en œuvre des programmes multisectoriels de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que des pratiques néfastes, notamment par la mise en œuvre des ODD.								
Indicateur 2.1 Le Niger dispose de mécanismes nationaux et / ou régionaux de suivi de l'exécution, et d'évaluation des politiques publiques de lutte contre les VBG/PN, au sein desquels les groupes marginalisés ou qui subissent les formes de discriminations croisées sont représentés. Définition : Cet indicateur mesure s'il existe ou non un mécanisme coordonné pour s'attaquer au problème du VAWG/HP au niveau national. Les données de cet indicateur seront utilisées pour suivre les progrès réalisés dans les pays Spotlight afin de s'assurer qu'un mécanisme de coordination unique et fonctionnel au niveau national supervise la manière dont le VAWG/HP est traité dans le pays. Idéalement, il devrait y avoir des mécanismes de coordination reliés entre eux								
Textes fondateurs ; Rapports annuels ; Consultations des documents ; Interviews	Observatoire national pour la promotion du genre ;	2017	Observatoire national pour la promotion du genre (opérationnalisation) ¹¹ (Comités de protection	Observatoire national pour la promotion du genre (opérationnalisation) ; Comités de	Observatoire national pour la promotion du genre (opérationnalisation) ; Comités de	Observatoire national pour la promotion du genre (opérationnalisation) ; Comités de		Plan Stratégique National pour mettre fin au mariage des

¹¹ Opérationnels veut dire qu'ils se réunissent régulièrement, qu'ils produisent des rapports par niveau

Data source / Means of verification	Valeur de référence	Année de référence	Cible 2019	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022	Lien avec les cibles ODD	Lien avec les Politiques Nationales
			(opérationnalisation)	protection (opérationnalisation)	protection (opérationnalisation)	protection (opérationnalisation)		enfants
Indicateur 2.2 Le pays affecte % ou plus de son budget national à la prévention et à l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les VBG / PN. Définition : Pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, il faut disposer de ressources importantes pour mettre en œuvre des programmes et des services complets. Cet indicateur est une mesure de l'engagement national à mettre fin au VAWG/HP, sous la forme de la proportion du budget national. Il s'efforcera de saisir les ressources allouées dans tous les secteurs pour aborder la prévention et la prestation des services.								
CR d'activités ; Consultations des documents ;	Budget du Ministère de la promotion de la femme et autres projets sectoriels spécifiques femmes et filles (Education, santé, justice, services sociaux etc. à rechercher)	2018	+ 0,5%	+ 0,5%	+ 0,5%	+2%	Cible 16.6	
Indicateur 2.3 Le Niger a intégré les VFFF, y compris VBG / PN, sont intégrés dans 4 plans sectoriels de développement (santé, services sociaux, éducation, justice, sécurité, culture) élaborés sur la base des données probantes et conformes aux normes mondiales. Définition : Cet indicateur mesure dans quelle mesure le VAWG/HP fait partie intégrante des plans de développement dans tous les secteurs, et si ces parties du VAWG/HP sont conformes aux normes convenues au niveau mondial. Les données de cet indicateur serviront à évaluer si oui ou non le VAWG/HP est intégré dans les plans de développement de tous les secteurs qui font partie de la prévention et de l'intervention du VAWG/HP, et dans quelle mesure ils sont intégrés (le cas échéant).								
Plans d'actions sectoriels Exploitation des Plans d'actions sectoriels ;	PDS, PSEF, PROSEHA, Plan de mise en œuvre de la politique justice (niveau de prise en compte du genre à rechercher)	2018	Cadre de résultats du PSEF ; Cadre de résultats du PROSEHA	Cadre de résultats du PDS	Cadre de résultats de la justice	Cadre de résultats du PDES	Cible 3.7; Cible 4.3; Cible 4.5; Cible 5.5	PDES
OUTCOME 3: Les normes, les attitudes et les comportements sociaux équitables en matière de genre changent aux niveaux communautaire et individuel pour prévenir les VFFF/VBG/PN et promouvoir les droits en santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles								
Indicateur 3.1 Pourcentage (par âge et sexe) de personnes qui pensent qu'il est justifiable pour un homme de battre sa femme. Définition : Cet indicateur de résultats mesure le niveau d'acceptabilité des coups infligés par l'époux ou le partenaire intime aux niveaux individuel et global dans une région (communauté, région, pays) pour une raison quelconque, au moment où il est mesuré. Une proportion élevée indiquerait que la plupart des membres de la population cible estiment que le fait de battre sa femme ou son partenaire est acceptable dans certaines conditions. Ceci est considéré comme un bon indicateur indirect pour mesurer les normes, attitudes et comportements sociaux équitables entre les sexes.								
EDSN Rapport de l'enquête	59,6% F 26,8% H Groupe d'âge F H 15 - 19 ans 53,5 41,4	2012				50% F 15% H		

Data source / Means of verification	Valeur de référence	Année de référence	Cible 2019	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022	Lien avec les cibles ODD	Lien avec les Politiques Nationales
	20 - 24 ans 61,2 28,6 25 - 29 ans 61,5 26,8 30 - 34 ans 60,4 23,1 35 - 39 ans 61,6 21,8 40 - 44 ans 58,4 19,8 45 - 49 ans 60 17,7							
Indicateur 3.2 a. Pourcentage de personnes qui pensent qu'il est justifié de soumettre une femme ou fille à la MGF, b. Pourcentage de personnes qui pensent qu'il est justifié de soumettre une femme ou une fille au mariage précoce ou forcé. Définition : Cet indicateur de résultat mesure le niveau d'acceptabilité des MGF et/ou du mariage des enfants dans une région (communauté, région, pays), au moment où il est mesuré (si des données deviennent disponibles pour les attitudes relatives au mariage des enfants). Une proportion élevée indique que la plupart des personnes de la population cible estiment que les MGF et/ou le mariage d'enfants sont des pratiques acceptables.								
EDSN Rapport de l'enquête	N'a pas été mesuré par la dernière enquête EDSN							
Indicateur Proxy de 3.2.a: Pourcentage de femmes et d'hommes qui ont entendu parler de l'excision selon qu'ils pensent que la pratique doit continuer. Définition : Indicateur qui mesure la proportion des femmes et des hommes qui ont entendu parler de l'excision et qui pense que la pratique doit se poursuivre ou non								
EDSN Rapport de l'enquête	F=6% H=3%	2012				F=5% H= 2%		
Indicateur 3.3 Le Niger a adopté au moins trois stratégies / programmes de prévention transformatifs / complets qui traitent des droits des personnes marginalisées et sont développées de manière participative. Définition : Cet indicateur renseigne si le pays a mis en place des stratégies et des programmes de prévention des violences contre les femmes et es filles ciblant les populations marginalisées qui n'ont peut-être pas accès à des programmes plus standard dans le pays, en raison de la stigmatisation, du manque d'accès et d'autres obstacles. De plus, que ces stratégies et programmes ont été élaborés de façon participative, ce qui signifie qu'ils ont fait participer les bénéficiaires et qu'ils sont donc appropriés et acceptables pour eux.								
Documents des stratégies et programmes Décret ou arrêtés d'adoption des documents de stratégies /programmes	Politique de Protection Sociale	2008	Plan Stratégique pour mettre fin au mariage des enfants	Plan de Communication sur les VFFF/VBG/PN, Adoption du Plan d'action de la résolution 1325				
OUTCOME 4 : Les femmes et les filles victimes de violence et de pratiques néfastes utilisent des services essentiels disponibles, accessibles, acceptables et de qualité, y compris pour se remettre à long terme de la violence.								

Data source / Means of verification	Valeur de référence	Année de référence	Cible 2019	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022	Lien avec les cibles ODD	Lien avec les Politiques Nationales
Indicateur 4.1 Proportion de femmes, y compris celles confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination, qui déclarent avoir subi des violences sexuelles qui cherchent de l'aide, par secteur. Prévalence VBG au Niger : 7,3% en 2015 (Femmes de 10-69 ans). Définition : Cet indicateur mesure un niveau de référence en matière de recherche de soins parmi les femmes qui ont déjà été victimes de violence physique ou sexuelle. Pour obtenir de l'aide, les gens doivent savoir que des services sont disponibles, qu'ils doivent être accessibles et qu'ils doivent être de grande qualité pour être fiables et efficaces. Par exemple, le poste de police peut se trouver juste en bas de la rue, mais si les femmes ne croient pas qu'elles seront bien traitées, elles peuvent craindre de demander de l'aide - il en va de même pour tout service.								
Registres de police; de la Gendarmerie; de la santé, de la justice; des services sociaux, ONG, Rapports GBVIMS	ND	2018				+50% par rapport à la valeur de référence		
Indicateur 4.2. a. Nombre de cas de violence contre les femmes, y compris les VBG/PN, signalés à la police, b. proportion de cas signalés à la police, portés au tribunal, c. proportions de cas signalés à la police et ayant donné lieu à des condamnations d'auteurs, dans les 12 derniers mois. Définition : Cet indicateur mesure le nombre de plaintes de VAWG/HP déposées et enregistrées par la police, la proportion de ces affaires qui ont été portées devant les tribunaux et la proportion de ces affaires qui ont donné lieu à une condamnation de l'auteur, pendant une période donnée. Les données de cet indicateur serviront à surveiller et à évaluer l'efficacité de la police et du système de justice pour ce qui est de s'attaquer aux VAWG/HP, en suivant la proportion des cas signalés de VAWG/HP qui ont finalement abouti à la condamnation des auteurs de ces actes.								
Registre des services de Police et des tribunaux Annuaire statistiques de la Justice et de la Police	a-nombre porté à la police; b-proportion portée au Tribunal; c- proportion qui fait l'objet de condamnation (à rechercher)	2018				Par rapport à la valeur de référence : a) +30% b) +20% c) +10%		
Indicateur 4.3 Le Niger dispose d'un système d'information (MIS) sur la violence à l'égard des femmes, y compris les VBG/PN qui permet de documenter qualitativement et quantitativement la fourniture des services multisectoriels aux femmes/filles/garçons victimes/survivant(e)s de violences. Définition : Les pays doivent disposer d'un SI dédié au VAWG au niveau national qui regroupe les données de tous les secteurs impliqués dans la prévention et la réponse, et qui peut être utilisé pour suivre le comportement d'utilisation des soins parmi les survivants du VAWG afin de mesurer cet indicateur.								
Mécanisme fonctionnel Points de collecte des données	Non	2018	oui	oui	oui	oui		
OUTCOME 5 : Des données de qualité, désagrégées et comparables à l'échelle mondiale sur les différentes formes de violence à l'égard des femmes et des filles et les pratiques néfastes sont recueillies, analysées et utilisées conformément aux normes internationales pour éclairer les lois, les politiques et les programmes.								
Indicateur 5.1: Le pays dispose de données globalement comparables sur la prévalence (et l'incidence, le cas échéant) de la violence envers les femmes, y compris les VBG / PN, collectées régulièrement. Définition : Cet indicateur mesure si les pays disposent ou non de données globalement comparables sur la prévalence de divers types de VAWG/HP (et l'incidence, le cas échéant). Les données de cet indicateur seront utilisées pour évaluer si la prévalence et l'incidence des VAWG/HP sont mesurées dans les pays Spotlight. Pour surveiller les progrès réalisés en vue de l'EVAWG, il faut mesurer la prévalence et l'incidence afin d'évaluer l'évolution des tendances et des schémas.								

Data source / Means of verification	Valeur de référence	Année de référence	Cible 2019	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022	Lien avec les cibles ODD	Lien avec les Politiques Nationales
Rapport d'études et bases de données disponibles sur la violence envers les femmes	Non	2018				oui		
Indicateur 5.2 : Le pays a des données accessibles au public, régulièrement publiées, sur les diverses formes de violence contre les femmes, y compris les VBG / PN, au niveau national. Définition : Cet indicateur mesure si les pays disposent ou non de données accessibles au public, communiquées régulièrement, sur la prévalence et l'incidence de divers types de VAWG/HP. Les données de cet indicateur seront utilisées pour surveiller les progrès réalisés en vue de déterminer si la prévalence ou l'incidence de divers types de VAWG sont ou non accessibles au public.								
Rapports statistiques annuels Annuaire statistiques des Ministères	Non	2018		Oui	Oui	oui		
OUTCOME 6: Les organisations de défense des droits des femmes et des filles et de la société civile, y compris celles représentant les jeunes et les groupes confrontés à des formes croisées de discrimination / marginalisation, influencent et font progresser plus efficacement l'égalité genre, l'autonomisation de la femme et de la fille et contribuent à l'élimination de la violence à leur égard								
Indicateur 6.1: Les organisations de défense des droits des femmes, les mouvements sociaux autonomes et les organisations de la société civile concernées ont renforcé leurs efforts pour promouvoir conjointement la fin de la violence à l'égard des femmes, y compris les VBG/PN. Définition : Cet indicateur indique la mesure dans laquelle les organisations militantes d'un pays peuvent coordonner leurs efforts et travailler de concert avec le Groupe de travail sur l'évaluation et la surveillance environnementales. Les données de cet indicateur seront utilisées pour suivre les progrès réalisés dans les pays de Spotlight								
Rapport alternatif des OSC sur le niveau de mise en œuvre de la CEDEF, de la CDE, de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, de l'EPU	Rapport alternatif des OSC	2015		Rapport alternatif	Rapport alternatif	Rapport alternatif		Axe 4 de la PNG
Indicateur 6.2 : Proportion d'organisations de défense des droits des femmes, de mouvements sociaux autonomes et d'OSC, y compris celles représentant les jeunes et les groupes confrontés à des formes multiples et croisés de discrimination/marginalisation, qui déclarent avoir plus d'influence et agissent pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris les VBG/PN. Définition : Cet indicateur mesure les progrès des efforts en ce qui concerne l'utilisation des mécanismes de responsabilité sociale. Les données de cet indicateur seront utilisées pour suivre l'augmentation des mécanismes de responsabilité sociale dans les pays Spotlight. Les mécanismes de responsabilité sociale renforcent les liens entre les gens et leurs gouvernements afin d'améliorer l'équité dans un certain nombre de domaines tels que la prestation des services publics, l'utilisation du budget et la résolution des déséquilibres entre les sexes.								

Data source / Means of verification	Valeur de référence	Année de référence	Cible 2019	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022	Lien avec les cibles ODD	Lien avec les Politiques Nationales
Enquête	Lois sur les quotas	2000	arrêté pour l'opérationnalité du décret portant protection de la jeune fille en cours de scolarité	Décret d'application de la loi sur le quota	levée de réserve de l'article 2alinéa d; et l'article 16 alinéa c, e, g	levée des réserves sur la CEDEF (2 à préciser sur 6);		

TABLE 2 - PROGRAMME RISK MANAGEMENT MATRIX

Risks	Risk Level: Very high High Medium Low (Likelihood x Impact)	Likelihood: Almost Certain - 5 Likely - 4 Possible - 3 Unlikely - 2 Rare – 1	Impact: Extreme – 5 Major - 4 Moderate - 3 Minor - 2 Insignificant - 1	Mitigating measures	Responsible Unit/Person
Contextual risks					

Faible intérêt des plusieurs catégories de victimes pour le programme	high	possible	Extrême	1/ Réduire la probabilité d'une occurrence du risque en associant un nombre élevé de leaders communautaires féminins à la planification opérationnelle dès l'entame du projet 2/ Réduire l'impact du désintérêt des autres bénéficiaires en communiquant massivement sur les bienfaits du programme sur d'autres groupes de bénéficiaires	Chargé de communication
Instabilité ou crise politique	high	likely	Major	1/ Réduire l'impact de ce risque en changeant le chronogramme de sorte à envisager durant la période de la crise, la mise en œuvre des actions de faible amplitude, qui ne nécessitent pas une grande mobilisation des élites politiques 2/ Elargir le spectre des alliés politiques du programme, de sorte à garantir le soutien des élites politiques, y compris en cas de crise ou de changement de régimes	Chargé de Programmes
Crise / Catastrophe environnementale dans les sites	medium	possible	major	1/ Changer les sites d'intervention en cas de crise durable. 2/ Réviser la planification globale, ainsi que les stratégies globales en planifiant des actions qui tiennent compte de la conjoncture environnementale	Chargé des programmes

Mouvements sociaux contre le programme	high	possible	moderate	Réduire la probabilité d'une occurrence du risque en associant un nombre élevé de communautés lors des consultations publiques et des leaders communautaires à la planification opérationnelle dès l'entame du projet.	Chargé de communication
Fronde des conservateurs contre le programme	high	likely	major	1/ Susciter un front des progressistes et les mettre en évidence pour faire un contrepoids 2/ Impliquer les conservateurs dans les activités notamment les voyages d'ouverture	Chargé de programmes
Programmatic risks					
Démobilisation des avocats du genre	High	possible	major	1/ Choix des avocats sur la base des critères laissés à l'appréciation des communautaires 2/ Signature par les avocats d'une lettre d'engagement devant leurs leaders communautaires et religieux 3/ mobiliser un nombre élevé d'avocats en maintenant une équipe de réserve pour palier à toute éventualité 4/ Prévoir un mécanisme de rétribution assez motivant	Chargé des programmes

Perception alimentaire du programme par les bénéficiaires	Medium	possible	minor	Anticiper en procédant à une formation rigoureuse des relais du programme sur la vision et la démarche du programme notamment l'ambition d'autonomiser les communautés	Chargé de communication
Démobilisation des OCB partenaires	High	possible	major	1/ Choix des OCB sur la base d'un appel à candidature avec vérification sur place 2/ Formation rigoureuse à la conduite autonome des activités 3/ Signature d'un contrat de prestation 4/ Prévoir un mécanisme de rétribution assez motivant	Chargé des programmes
Incidents de communication sur les intentions du programme	High	likely	major	Anticiper en procédant à une formation rigoureuse des relais du programme sur la vision et la démarche du programme notamment l'ambition d'autonomiser les communautés	Chargé de communication
Accidents dans les actes de chirurgie qui discréditent l'action	Very High	likely	extreme	1/ Anticiper par un choix judicieux des chirurgiens 2/ Mobiliser l'élite politique et communautaire au haut niveau en vue d'une communication institutionnelle sur les accidents	Coordinatrice résidente
Incidents dans la gestion des ressources confiées aux OCB	High	likely	major	Mise en place d'un dispositif prudentiel de gestion des fonds	Chargé de programmes & Responsable financier
Institutional risks					
Changement de majorité politique et remise en cause des acquis du programme en matière de plaidoyer	Very High	likely	extreme	Elargir le spectre des alliés politiques du programme (en	Coordinatrice résidente

				visant même les partis actuellement dans l'opposition), de sorte à garantir le soutien des élites politiques, y compris en cas de crise ou de changement de régimes	
Faible transfert des ressources aux communes	High	likely	moderate	Veiller à renforcer les capacités des communes sur la mobilisation des fonds propres pour financer la PBSG	Chargé de programmes
Changement de majorité politique dans les communes et remise en cause des acquis du programme	High	likely	major	Elargir le spectre des alliés politiques du programme (en visant même les partis actuellement dans l'opposition), de sorte à garantir le soutien des élites politiques, y compris en cas de crise ou de changement de régimes	Chargé de programmes
Fiduciary risks					
Chute du cours du dollar	Very High	possible	extreme		Responsable financier
Dépréciation du FCFA	High	possible	Major		Responsable financier
Inflation dans le pays	High	possible	major		Responsable financier
Assumptions: Mise à disposition des fonds spotlight dans les délais ; synergie entre les agences d'exécution, paix sociale et sécurité dans le pays et dans les sites, absence de catastrophe naturelle ou sécuritaire, présence des médias de masse dans les sites, présence des OCB formelles dans les sites, présence d'une masse critique de consultants et d'experts sur le plan local, disponibilité des profils des avocats du genre dans les communes d'intervention, stabilité ou appréciation du cours du dollar, stabilité du niveau des prix.					

The risk-management methodology is depicted below, where the risk level is measured as the product of Likelihood and Consequence.

TABLE 3 : BUDGETS – see excel document attached.

Table 3 A – WORK PLAN

Table 3 B – BUDGET BY UNDG CATEGORY

Table 3 C – BUDGET BY OUTCOME

Table 3 D – ADVANCE PRE-FUNDING

ANNEX 1: Multi-stakeholder engagement in the Country Programme development process (TO BE COMPLETED)

For each meaningful consultation undertaken, including validation workshops, provide the list of stakeholders engaged in the Country Programme Development process and their key recommendations following this format.

Consultation 1: Elaboration du CPO & date

Key recommendations: Provide a summary of recommendations issued during this consultation process. Please cluster by relevant sub-theme (Max 300 words).

Name of organisation/agency	Name and title of representative	Area of focus of work	Type of organisation (civil society organisation, government, EU delegation, academia, etc.)	Dates of consultations

Consultation 2: Validation du CPO & date

Key recommendations: Provide a summary of recommendations issued during this consultation process. Please cluster by relevant sub-theme (Max 300 words).

Name of organisation/agency	Name and title of representative	Area of focus of work	Type of organisation (civil society organisation, government, EU delegation, academia, etc.)	Dates of consultations

Consultation 3: Validation de la Feuille de Route à UNCT & date

Key recommendations: Provide a summary of recommendations issued during this consultation process. Please cluster by relevant sub-theme (Max 300 words).

Name of organisation/agency	Name and title of representative	Area of focus of work	Type of organisation (civil society organisation, government, EU delegation, academia, etc.)	Dates of consultations

Consultation 4: Atelier d'Elaboration du CPD du 24 au 28 Juillet

Key recommendations: Mettre en place une équipe de rédaction composée des agences des Nations Unies, des représentants du Gouvernement et de la Société civile. Prendre les dispositions nécessaires pour le respect de délais.

Name of organisation/agency	Name of representative	Title of representative	Area of focus of work	Type of organisation (civil society organisation, government, EU delegation, academia, etc.)	Dates of consultations
MPFPE	Mme Sani Nafissa	Directrice de la Statistique	Données	Government	24-28 Juillet
CNDH/PD	Goumour Abdourhamane	Vice -président	Législatif	OSC	24-28 Juillet
Plan International	Oumarou Ali	Chef de projet	Protection des mineurs	OSC	24-28 Juillet
CONIPRAT	Amadou Moumouni Soumaila	Chargé de programme	MGF	OSC	24-28 Juillet
MES	Doulaye Boureima	Chef de division	Education des filles	Gouvernement	24-28 Juillet
PNUD	Alou Fati	Spécialiste Genre	Autonomisation des filles/femmes	SNU	24-28 Juillet
Espace Sûr	Hamsatou Hassane		Représentant bénéficiaires adolescentes	OSC	24-28 Juillet
MRC/A/MS	Boka Abdoulaye	Chef de division	Normes	Gouvernement	24-28 Juillet
CONIDE	Zakari Ibrahim	Coordonnateur	Protection des mineurs	OSC	24-28 Juillet
ACTN	Abdou Nadere	Chargé de programme	Normes	OSC	24-28 Juillet
ANDDH	Mme Halima Amadou	Membre BEN	Droits Humains	OSC	24-28 Juillet
MJS	Mme Adamou Fatchima	Chef de division DEP	Jeunesse	Gouvernement	24-28 Juillet
Save the children	Chaibou Antarou	Chargé de plaidoyer	Protection des mineurs	OSC	24-28 Juillet
CNJ	Abdoulaye Hassane	Conseiller technique	Jeunesse	OSC	24-28 Juillet
BCR/SNU	Barry Alpha Pathé	Chargé de la coordination de l'aide	Coordination	SNU	24-28 Juillet
OXFAM	Aissata Keita	Conseillère Genre	Autonomisation des filles/femmes	OSC	24-28 Juillet

ONG FAD	Maman Alassane Aichatou	Stagiaire	Autonomisation des filles/femmes	OSC	24-28 Juillet
	Nafissa Hassane	Chargé de communication			24-28 Juillet
CONGAFEN	Haby Ibrahim	Directeur	Réseau OSC	OSC	24-28 Juillet
ONG SOS FEVVF	Mme Mariama Moussa	Président	VFFF	OSC	24-28 Juillet
CARE	Fouréra Inoussa	Experte RISE/Plaidoyer	Développement	OSC	24-28 Juillet
CEA	Privat Denis	KMO	Données	SNU	24-28 Juillet
UNFPA	Dr Mariama Pascal	Chargé de programme SR	Services Essentiels	SNU	24-28 Juillet
Gendarmerie	Cne Hadiza Marou	Chef CCPF	Protection des mineurs et des femmes	Gouvernement	24-28 Juillet
MPFPE	Ousmane Amadou	DGPE	Autonomisation des filles/femmes	Gouvernement	24-28 Juillet
UNICEF	Salmey Bebert	Point focal Genre	Protection des mineurs	SNU	24-28 Juillet
MEP/A/PLN/EC	Ali Mahaman	Cadre	Education des filles	Gouvernement	24-28 Juillet
ONG SONGES	Ousmane Diop	Chef de projet	Normes	OSC	24-28 Juillet
PNUD	Abdoulaye Baldé	Conseiller technique	Services Essentiels	SNU	24-28 Juillet
MPFPE	Hali Adamou	DGPF/G	Législatif	Gouvernement	24-28 Juillet
MP	Rahmatou Mahamane	Membre	Population	Gouvernement	24-28 Juillet
AFJN	Balkissa Djibril	SGA	Législatif	OSC	24-28 Juillet
REFAMP	Mme Garba Maimouna	Membre	Législatif	OSC	24-28 Juillet
VNU	Ibrahim Harouna	VNU Genre	Genre	SNU	24-28 Juillet
CNDH	Mme Habibou Mariama	Directrice	Droits Humains	OSC	24-28 Juillet
REPSFECO	Dr Yacouba Halodou	Chargé de programme	Paix et sécurité	OSC	24-28 Juillet
UNWOMEN	Béatrice Eyong	Chargée de Bureau	Autonomisation des filles/femmes	SNU	24-28 Juillet
DGP/MSP	Mme Mohamed Zeinabou		Services essentiels	Gouvernement	24-28 Juillet

Lafia Matassa	Amadou Lawali	Chargé de programme	Protection des mineurs	OSC	24-28 Juillet
Police Nationale	Mamane Mahamane	DPMF/DSP	Protection des mineurs et des femmes	Gouvernement	24-28 Juillet
DIMOL	Alassane Moussa	Président de Zone	Services essentiels - Fistules obstétricales	OSC	24-28 Juillet
UNFPA	Issa Sadou	Chargé de Programme Genre et DH	Normes	SNU	24-28 Juillet
UNFPA	Esther Arendt	Chargée de Programme Jeunes	Normes	SNU	24-28 Juillet
ONUFemmes	Hortense Gbaguidi	Bureau Régional Dakar		SNU	24-28 Juillet
UNICEF	Rosman Gosmane Mohamed	Chargé de la Communication pour le Développement	Normes	SNU	24-28 Juillet
Consultante	Aminata Talla-Diop	Bureau Régional Dakar	GBV/OSC	SNU	24-28 Juillet

I.
II.

Consultation 5: Rédaction du CPD du 6 au 11 Août
Key recommendations: Finalisation de la rédaction du CPD.

Name of organisation/agency	Name of representative	Title of representative	Area of focus of work	Type of organisation (civil society organisation, government, EU delegation, academia, etc.)	Dates of consultations
UNICEF	Rosman Gosmane Mohamed	Chargé de la Communication pour le Développement	Normes	SNU	6-11 Août
UNFPA	Issa Sadou	Chargé de Programme Genre et DH	Normes	SNU	6-11 Août
UNFPA	Esther Arendt	Chargée de Programme Jeunes	Normes	SNU	6-11 Août
UNICEF	Salmey Bebert	Point focal Genre	Protection des mineurs	SNU	6-11 Août
MPFPE	Ousmane Amadou	DGPE	Autonomisation des	Gouvernement	6-11 Août

			filles/femmes		
REPSFECO	Dr Yacouba Halodou	Chargé de programme	Paix et sécurité	OSC	6-11 Août
MPFPE	Mme Sani Nafissa	Directrice de la Statistique	Données	Government	6-11 Août
ONG FAD	Maman Alassane Aichatou	Stagiaire	Autonomisation des filles/femmes	OSC	6-11 Août
PNUD	Alou Fati	Spécialiste Genre	Autonomisation des filles/femmes	SNU	6-11 Août
ONUFemmes	Paul Hovi Moussa		Autonomisation des filles/femmes	SNU	6-11 Août
ONUFemmes	Maimouna Seyni Yaye		Autonomisation des filles/femmes	SNU	6-11 Août

Consultation 6: Validation du CPD le 15 Août

Key recommendations: Provide a summary of recommendations issued during this consultation process. Please cluster by relevant sub-theme (Max 300 words).

Name of organisation/agency	Name and title of representative	Area of focus of work	Type of organisation (civil society organisation, government, EU delegation, academia, etc.)	Dates of consultations
ONUFEMMES	Seyni Yayé Maimouna	Genre/Autonomisation de la femme	NU	15/08/2018
PNUD	Amata Diabate	Gouvernance/Paix sécurité/Genre/crises, catastrophes/Résilience/Droits humains	NU	15/08/2018
ONUFEMMES	Béatrice Eyong	Genre/Autonomisation de la femme	NU	15/08/2018
CEA	Mawan Sebego	Politique macroéconomique Intégration régionale et Commerce Développement social Ressources naturelles Innovation et technologie Genre Gouvernance Statistique	NU	15/08/2018
PNUD	Abdoulaye Baldé	Gouvernance/Paix sécurité/Genre/crises, catastrophes/Résilience/Droits humains	NU	15/08/2018
ONG FAD	Mariama Mamoudou Djibo	Autonomisation de la Femme	ONG	15/08/2018
ONG FAD	Nafissa Idé	Autonomisation de la	ONG	15/08/20

		Femme		18
World Vision	Abdoul Wahab Alassane	santé, l'éducation, l'alimentation, l'eau potable et la microfinance	ONG	15/08/2018
Ministère de la Justice	Dogon Guida Saidou	Justice/Droit de l'Homme	Gouvernement	15/08/2018
UE	Basile Sallustio	Economie/Politique/SantéDroits Humain/Environnement/Culture/Genre	EU delegation	15/08/2018
UE	Sandrine Pierloz	Economie/Politique/SantéDroits Humain/Environnement/Culture/Genre	EU delegation	15/08/2018
Ministère Promotion De la Femme	Ousmane Amadou	Autonomisation de la femme/Genre	Gouvernement	15/08/2018
Nations Unies	Bintou Djibo	Nations Unies	NU	15/08/2018
UNICEF	Felicite Tchimbindat	Droit des Enfants	NU	15/08/2018
PNUD	Nicole Kouassi	Gouvernance/Paix sécurité/Genre/crises, catastrophes/Résilience/Droits humains	NU	15/08/2018
REFAMP/Niger	Mme Gazobi Rahamou	Réseau des Femmes Parlementaires	OSC	15/08/2018
Ministère Promotion de la Femme	Kadidjatou Moumouni	Autonomisation de la femme	Gouvernement	15/08/2018
ONG LAFIA MATASSA	Lawali Amadou	Santé de la reproduction	ONG	15/08/2018
CONIDE	Zakari Ibrahim	Droit de l'Enfant	OSC	15/08/2018
DIMOL	Abdou Moussa	Santé de la Reproduction	ONG	15/08/2018
PLAN	Moumouni Kalilou Mariama	Développement social/protection de l'enfant	ONG	15/08/2018
ONG FEVVF	Mariama Moussa	Violence faite aux femmes	ONG	15/08/2018
CONGAFEN	Kako Fatima	Autonomisation de la femme	OSC	15/08/2018
Ministère de la Promotion de la Femme	Mme Sani Nafissa	Autonomisation de la femme	Gouvernement	15/08/2018
UNFPA	Ester Arendt	Population	NU	15/08/2018
FMI	Abdou Chayabou	Economie	NU	15/08/2018
CONCERN	Michel Seybou	Développement social	ONG	15/08/2018
UNICEF	Salmey Bebert	Droit des Enfants	NU	15/08/2018

UNICEF	Aissa Sow	Droit des Enfants	NU	15/08/2018
CNDH/D	Abdourahmane Goumar	Droits Humains	NU	15/08/2018
CONIPRAT	Amadou Moumouni Soumaila	Lutte contre les Pratiques Traditionnelles Nefastes	ONG	15/08/2018
Ministère de la Promotion de la Femme	Hali Adamou	Autonomisation de la femme	Gouvernement	15/08/2018
CNDH	Mme Habibou Mariama	Droits Humains	Gouvernement	15/08/2018
Ministère de la Renaissance Culturelle	Bako Abdoulaye	Culture/Changement social	Gouvernement	15/08/2018
ANDDH	Mme Halima Amadou	Droits Humains	Gouvernement	15/08/2018
CNJN	Zakou Bjodjo Hassoumi	Communication	OSC	15/08/2018
SCI	Vanessa Willem	Protection des enfants	ONG	15/08/2018
Mercy corps	Mme Djimraou Aissatou	Humanitaire	ONG	15/08/2018
CNJF	Hassane Alfari Nafissatou	Promotion de la jeune fille	ONG	15/08/2018
SONGES	Ousmane Diop Abdoul	Promotion du secteur associatif	ONG	15/08/2018
CARE	Mahamadou Bello	Autonomisation de la femme	ONG	15/08/2018
Coordination	Amadou Issoufou	Nations Unies	NU	15/08/2018
PNUD	Harouna Abdou Ibrahim	Gouvernance/Paix sécurité/Genre/crises, catastrophes/Résilience/Droits humains	NU	15/08/2018
UNFPA	Issa Sadou	Population	NU	15/08/2018
REPSFECO	Yacouba Halidou	Prévention des conflits, maintien de la paix, promotion des droits humains	OSC	15/08/2018

Consultation 7 : Atelier de validation CPD 7 novembre 2018

Name of organisation/agency	Name and title of representative	Area of focus of work	Type of organisation (civil society organisation, government, EU delegation, academia, etc.)	Dates of consultations
ONU Femmes	Elisabeth Gueye	Genre/Autonomisation de la femme	NU	07/11/2018
PNUD	Lena Edouard	Gouvernance	NU	07/11/2018
Ministère de la Justice	Dogon Guzda Saidou	Justice/ droit de l'Homme	Gouvernement	07/11/2018
UNICEF	Aissa Sow	Droit des enfants	NU	07/11/2018
UE	Abdou Liman Salissou	Economie/Politique/ Genre	EU delegation	07/11/2018
Ministère de l'éducation secondaire	Mahamane Chérifatou	Education	gouvernement	07/11/2018
DIMOL	Kailou Saidou	Autonomisation de la Femme	ONG	07/11/2018
DIMOL	Abdou Moussa	Autonomisation de la Femme	ONG	07/11/2018
Bureau de la Coordination	Amadou Issoufou	Coordination	NU	07/11/2018
Gendarmerie Nationale	Hadiza Morou	Protection des mineurs et des femmes	gouvernement	07/11/2018
CEA	Privat Denis Akochaye	Economie/données	NU	07/11/2018
UNFPA	Issa Sadou	Droit Humain/genre	NU	07/11/2018
PNUD	Fati Alou	Genre	NU	07/11/2018
UNFPA	Esther Arendt	Population	NU	07/11/2018
ONU Femmes	Paul Moussa	Autonomisation des femmes et des filles	NU	07/11/2018
Ministère de la promotion de la Femme	Ousmane Amadou	Autonomisation des femmes	gouvernement	07/11/2018
CONGAFEN	Abdou Raouf Maibougi	Autonomisation de la femme	ONG	07/11/2018
Ministère Promotion de la femme	Sani Nafissa	Autonomisation de la femme	Gouvernement	07/11/2018
SOS femme	Mariama Moussa	Violences faites aux femmes	OSC	07/11/2018
SOS femme	Gagara Souleymanne	Violences faites aux femmes	ONG	07/11/2018
ONG FAD	Maman Alassane Alchatou	Autonomisation de la femme	ONG	07/11/2018

Processus de révision du Prodoc de Mai à Octobre 2019

Nom de l'organisation	Nom et Prénom	Poste/ Titre	Type de l'organisation (société civile, organisation, gouvernement, EU délégation, institute etc.)	Dates de consultation
Ministère de la Promotion de la Femme	Hachimou Abdoulkarim	SG/MPF/PE	Gouvernement	Mai à Octobre 2019
Ministère de la Promotion de la Femme	Mme Sani Nafissa	DS/MPF/PE	Gouvernement	Mai à Octobre 2019
Ministère de la Promotion de la Femme	Moussa Adamou	DGPE/MPF/PE	Gouvernement	Mai à Octobre 2019
Ministère de la Promotion de la Femme	Hali Adamou	DGPF/MPF/PE	Gouvernement	Mai à Octobre 2019
Ministère de la Promotion de la Femme	Aichet Hamet	DGPE/MPF/PE	Gouvernement	Mai à Octobre 2019
Ministère de la Promotion de la Femme	Mme Safi Tamponé	DPLF/MPF/PE	Gouvernement	Mai à Octobre 2019
ONU FEMMES	Adama Moussa	Représentant	NU	Mai à Octobre 2019
ONU FEMMES	Seyni Yayé Maimouna	Chargé de Programme	NU	Mai à Octobre 2019
PNUD	Harouna Abdou Ibrahim		NU	Mai à Octobre 2019
PNUD	Mme Fati Alou	Chargé de Programme	NU	Mai à Octobre 2019
UE	Basile Sallustio		EU delegation	Mai à Octobre 2019
UE	Sandrine Pierloz		EU delegation	Mai à Octobre 2019
UE	Chiara Raffaele		EU delegation	Mai à Octobre 2019
UNICEF	M. Salmey Bebert	Chargé de programme	NU	Mai à Octobre 2019
UNICEF	Rosman Ghosman	Chargé de programme	NU	Mai à Octobre 2019
UNICEF	Trapsida Ramatou	Chargé de programme	NU	Mai à Octobre 2019

Institut National de la Statistique	Ibrahim Samaila	DSEDS/INS	Gouvernement	Mai à Octobre 2019
Institut National de la Statistique	Omar Baka	DSEDS/INS	Gouvernement	Mai à Octobre 2019
Cabinet PM	Abdoulahi Garba Modibo	Coordonateur CAPEG	Gouvernement	Mai à Octobre 2019
Cabinet PM	Mme Saadatou	Dircab A. en second PM	Gouvernement	Mai à Octobre 2019
UNFPA	Esther Arendt	Chargé de Programme	NU	Mai à Octobre 2019
UNFPA	Issa Sadou	Chargé de Programme	NU	Mai à Octobre 2019
UNFPA	Anifa Soumana	Chargé de Programme	NU	Mai à Octobre 2019
UNFPA	Maria storrusten	Chargé de Programme	NU	Mai à Octobre 2019
Ministère de l'enseignement primaire	Mariama Chipkaou	DPSF/MEP	Gouvernement	Octobre 2019
Ministère de l'enseignement Professionnel et Technique	Mme Dagodi Hadiza	MEP/T	Gouvernement	Octobre 2019
Ministère de l'Enseignement Secondaire	Mme Mahamane Chérifatou	MES	Gouvernement	Octobre 2019
RC	Dia Fatou Binetou	Communication Spotlight	NU	Octobre 2019
RC	Sadiku Adjao	Coordonateur Spotlight	NU	Octobre 2019

Annexe 2: Communication et Visibilité

La composante « Communication et Visibilité » visera non seulement à promouvoir l'initiative Spotlight auprès d'un large public mais également à soutenir les efforts de plaidoyer, de mobilisation sociale et de changement de comportement inscrits dans l'initiative, tout en s'assurant de la reconnaissance de l'appui financier apporté par l'Union Européenne.

En appui aux activités de plaidoyer inscrites dans le cadre du programme, la composante visera à encourager les alliances solides et une masse critique de soutien autour de l'initiative et des enjeux de la lutte contre les VBG/PN, en encourageant le débat public et l'engagement social autour des questions traitées par le programme. Cela sera éclairé par des produits et des initiatives de communication qui illustrent la vie réelle des bénéficiaires derrière les faits et les chiffres. Des produits de communication seront déclinés des études et des évaluations réalisées – et serviront d'éléments pour alimenter le plaidoyer mené par le programme (événement de lancement des publications ; réalisation de produits de communication, média et digitaux, etc.).

Pour soutenir les efforts de communication pour le changement social et de comportement, la composante « Communication et Visibilité » activera en temps opportun des modes « campagnes » (multimédia et multi-acteurs) sur la base des priorités définies par le programme. La composante tirera pleinement parti des possibilités offertes par les outils en ligne, notamment les réseaux sociaux, les technologies mobiles et autres plateformes novatrices, pour susciter l'engagement du public et faciliter le dialogue et le débat public sur le programme et aborder dans une large mesure les normes et attitudes sociales qui s'y rapportent. Ces outils seront également utilisés pour faciliter la construction de coalitions et de réseaux en ligne à l'appui des droits de l'enfant.

La composante explorera différentes manières de mettre en œuvre des initiatives visant à engager les jeunes dans le cadre de ce programme, à l'exemple de la nomination de jeunes ambassadeurs, la promotion de rôle modèle et de jeunes talents et favorisera la participation des adolescentes et des adolescents dans la production médiatique – en vue de soutenir le plaidoyer qu'ils mènent en leur faveur.

Ciblant particulièrement les médias à portée large, l'engagement et les partenariats avec les médias seront renforcés par des réunions régulières d'information, des voyages de presse sur le programme. Des formations seront dispensées aux médias sur le programme et les questions clés définies le programme.

La promotion et la préservation de l'image et du positionnement du programme dans toutes les activités de communication et de plaidoyer public planifiées seront méticuleusement entretenues tout au long du cycle du programme, de manière à positionner, reconnaître et à distinguer l'initiative parmi d'autres actions similaires et de sorte à favoriser son acceptation sociale. Des produits liés à la visibilité et la promotion institutionnelle du programme seront régulièrement réalisés en fonction des besoins exprimés par le programme (identité visuelle, promotion institutionnelle, brochure, etc.).

La composante fournira à un certain nombre du staff des agences impliquées dans le programme une formation sur les techniques de prise de photographies et d'écriture d'histoires d'intérêt humain tout au long du cycle du programme – afin de renforcer la capacité du programme à générer des contenus créatifs et engageants. Cette initiative permettra en partie d'alimenter la nouvelle page web dédiée du programme pour le Niger.

A. Objectifs

1. Objectif général

Informar, attirer l'attention et générer un intérêt sur les enjeux de la lutte contre les VBG/PN dans le but d'alimenter l'engagement social en faveur du programme à tous les niveaux.

2. Groupes cibles

NIGER	INTERNATIONAL
Gouvernement et autorités locales	Institutions européennes
Organisations de la Société civile	Etats-membres
Organisations de défense de droits des femmes	Donateurs (Coopérations bilatérales, multilatérales, secteur privé, fondations)
Jeunes, adolescentes/ts	Décideurs (parlementaires, groupes de pression,)
ONG nationales et internationales / Partenaires techniques et financiers	Media (radio/télévisé ; écrit ; web)
Services techniques	Grand public
Media nationaux et bloggers	
Grand public	

3. Objectifs spécifiques pour chaque groupe cible, en rapport avec les objectifs de l'action et les phases du cycle du programme de pays

- *Objective 1* : Livrer des messages persuasifs à travers différents canaux dans le but de susciter l'engagement des décideurs et des autres parties prenantes au niveau national autour de l'initiative et sur les enjeux de la lutte contre le VBG et PN au Niger
- *Objective 2* : Inspirer l'audience et encourager la participation et l'implication des jeunes y compris ceux confrontés aux formes croisées de discriminations dans le cadre de l'initiative et explorer les plateformes adaptées pour encourager le dialogue sociétal et intergénérationnel (conversation à deux sens) autour de l'initiative.
- *Objectif 3* : Contribuer à un meilleur positionnement et image de l'initiative Spotlight comme une voix crédible et digne de confiance dans la lutte contre le VBG et PN au Niger
- *Objectif 4* : Attirer et capturer l'attention internationale sur les problématiques de la VBG et PN au Niger et mettre en avant les réponses clés apportées par l'initiative à travers des contenus persuasifs et convaincants destinés à une audience globale.

4. Activités de Communication

Objective 1 : Livrer des messages persuasifs à travers différents canaux dans le but de susciter l'engagement des décideurs et des autres parties prenantes au niveau national autour de l'initiative et sur les enjeux de la lutte contre le VBG et PN au Niger

Activités : Des séries d'événements de plaidoyer public seront organisés en fonction des moments clés définis préalablement par l'initiative. Des produits de communication seront déclinés des publications, des recherches, des études et des évaluations réalisés dans le cadre de l'initiative – et serviront d'éléments pour alimenter le plaidoyer mené par le programme (événement de lancement des publications ; réalisation de produits de communication, média et digitaux, etc.). La composante attachera une attention particulière à sa stratégie d'engagement avec les médias – y compris le renforcement de leurs capacités – pour servir d'alliés stratégiques en faveur de l'initiative.

- Organisation d'une série d'événements spéciaux de plaidoyer aligné avec les moments clés inscrits dans le cadre de l'initiative : cérémonie de lancement de l'initiative, lors de séries d'ateliers prévus dans le cadre de l'initiative, lancement et restitution des études, y compris les événements liés aux produits médias (production d'un film) inscrits dans le cadre de l'initiative...
- Identification et nomination d'influenceurs et d'ambassadeurs nationaux de l'initiative – qui servira de porte-voix de l'initiative au niveau national et international - dotés de plan d'action annuel de plaidoyer public
- Organisation d'une série de descentes de presse avec les médias nationaux pour démontrer l'impact des interventions inscrites dans le cadre de l'initiative
- Sur la base des études et des évaluations réalisées dans le cadre de l'initiative, produire des produits médiatiques multicanaux (y compris digitaux) plus accessibles au public et facile à digérer pour la dissémination des résultats de ces études (Résumé ; brochure ; highlights ; factographes, etc.)

Objective 2 : Inspirer l'audience et encourager la participation et l'implication des jeunes y compris ceux confrontés aux formes croisées de discriminations dans le cadre de l'initiative et explorer les plateformes adaptées pour encourager le dialogue sociétal et intergénérationnel (conversation à deux sens) autour de l'initiative.

La composante « Communication et Visibilité » explorera les plateformes (online ou offline) les mieux adaptées pour permettre d'engager un dialogue avec les adolescentes/ts et d'assurer la médiation entre eux et les autres parties prenantes

- Explorer la mise en œuvre pilote d'initiatives/campagnes digitales au niveau national afin d'encourager la conversation autour des problématiques traitées par l'initiative et identifier/engager dans ce cadre des influenceurs digitaux pour une amplification optimale au niveau national
- Assurer l'alimentation, la gestion et la modération régulières de la page web de Spotlight dédiée au Niger et des différentes plateformes de réseaux sociaux et produire les produits engageants et adaptés en coordination avec les agences impliquées (Web, Facebook, Twitter, Instagram et YouTube) et renforcer la communication avec les points focaux au niveau régional et global pour une meilleure amplification de la portée de nos messages
- Identifier, documenter des modèles de réussite parmi les jeunes dans le but d'inspirer la jeunesse nigérienne dans le cadre de la lutte contre la VBG et PN
- Piloter des séries d'initiatives de production médiatique avec les jeunes et les adolescents pour mettre en avant leur perception de la situation et les appuyer dans le plaidoyer qu'ils mènent en leur faveur (ateliers photos, video, story-telling faits par les

jeunes)

.

Produire des séries de produits de communication adaptées aux plateformes digitales (vidéo, human interest stories, photo essay) pour diffusion aux différentes plateformes existantes

· Renforcer la capacité des différents communicateurs des agences impliquées dans le projet dans la production médiatique (photographie ; story-telling ; etc.)

Objectif 3 : Contribuer à un meilleur positionnement et image de l'initiative Spotlight comme une voix crédible et digne de confiance dans la lutte contre le VBG et PN au Niger

· Réaliser un kit imprimé de présentation de l'initiative dans le but de la promouvoir parmi les différentes audiences

· Produire tous les six mois un bulletin d'information destiné à l'ensemble des parties prenantes pour démontrer l'impact de l'initiative

· Produire annuellement une version light et public-friendly de rapport annuel sur l'initiative qui sera distribuée à l'ensemble des parties prenantes

· Produire des articles de visibilité relatives à l'initiative - incluant la production des différentes signalétiques de l'initiative dans les sites d'implémentation ; lors des ateliers ; des t-shirts et autres articles pour les agents communautaires impliqués dans la mise en œuvre de l'initiative

Objectif 4 : Attirer et capturer l'attention internationale sur les problématiques de la VBG et PN au Niger et mettre en avant les réponses clés apportées par l'initiative à travers des contenus persuasifs et convaincants destinés à une audience globale

· Produire des séries de courte vidéo et des paquets multimédia pour dissémination au niveau global, pour utilisation lors d'événements internationaux liées à l'initiative

Dans toutes les activités de communication, la composante « Communication et Visibilité » s'assurera de la visibilité du donateur en ligne avec les exigences et les guidelines de visibilité de l'initiative.

5. Outils de communication choisis

- Evènements spéciaux de plaidoyer (16 jours d'activisme, journées internationales de la femme, de la jeune fille, journée nationale de la femme...)
- Media
- Plateformes digitales
- Goodwill Ambassadeurs
- Digital Influencers
- Multimedia assets
- Newsletter
- Public-friendly Annual reports
- Articles de visibilité

6. Réalisations des objectifs de communication

- Nombre de personnes touchées par les campagnes ; événements sociaux et de plaidoyer
- Pourcentage d'audience connaissant parfaitement l'initiative Spotlight
- Pourcentage d'audience ayant une perception positive de l'initiative Spotlight
- Nombre de reportages et histoires de vie et autres dans les médias qui traitent de manière plus sensible des VBG/PN

Les indicateurs de base seront mesurés et évalués, quantitativement et qualitativement, au début du cycle du programme. Pendant le cycle du programme, la composante travaillera avec des partenaires, des équipes de recherche et des sociétés de monitoring des médias afin de suivre, d'examiner et d'évaluer les changements en cours dans les indicateurs. Des revues régulières seront effectuées pour identifier les progrès, les contraintes et les leçons apprises, et mettre en œuvre les ajustements nécessaires.

Pour les plateformes en ligne, la composante utilisera les outils analytiques actuellement disponibles tels que Google Analytics, Twitter Analytics et Facebook Insights pour établir la base de référence des indicateurs en ligne. Certains indicateurs – tels que ceux liés au nombre de personnes engagées dans certaines conversations ou au pourcentage de conversation positive/mention de l'initiative– devront être évalués par des outils de suivi fournis par des prestataires externes de services de suivi des médias.

7. Dispositions pour recevoir des commentaires

La composante utilisera particulièrement les plateformes digitales pour recueillir de manière systématique les feedbacks de l'audience cible dans le but d'apporter les corrections en cours nécessaire tout au long de la mise en œuvre du projet (utilisation des outils de suivi et de monitoring existants sur les réseaux sociaux et les plateformes dédiées pour les mini-enquêtes (surveymonkey, etc.)

Activités
<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'une série d'événements spéciaux de plaidoyer aligné avec les moments clés inscrits dans le cadre de l'initiative : cérémonie de lancement de l'initiative, lors de séries d'ateliers prévus dans le cadre de l'initiative, lancement et restitution des études, y compris les événements liés aux produits médias (production d'un film) inscrits dans le cadre de l'initiative...
<ul style="list-style-type: none"> Identification et nomination d'influenceurs et d'ambassadeurs nationaux de l'initiative – qui servira de porte-voix de l'initiative au niveau national et international - dotés de plan d'action annuel de plaidoyer public
<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'une série de descentes de presse avec les médias nationaux pour démontrer l'impact des interventions inscrites dans le cadre de l'initiative
<ul style="list-style-type: none"> Sur la base des études et des évaluations réalisées dans le cadre de l'initiative, produire des produits médiatiques multicanaux (y compris digitaux) plus accessibles au public et facile à digérer pour la dissémination des résultats de ces études (Résumé ; brochure ; highlights ; factographes, etc.)
<ul style="list-style-type: none"> Explorer la mise en œuvre pilote d'initiatives/campagnes digitales au niveau national afin d'encourager la conversation autour des problématiques traitées par l'initiative et identifier/engager dans ce cadre des influenceurs digitaux pour une amplification optimale au niveau national
<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'alimentation, la gestion et la modération régulières de la page web de Spotlight dédiée au Niger et des différentes plateformes de réseaux sociaux et produire les produits engageants et adaptés en coordination avec les agences impliquées (Web, Facebook, Twitter, Instagram et YouTube) et renforcer la communication avec les points focaux au niveau régional et global pour une meilleure amplification de la portée de nos messages
<ul style="list-style-type: none"> Identifier, documenter des modèles de réussite parmi les jeunes dans le but d'inspirer

la jeunesse nigérienne dans le cadre de la lutte contre la VBG et PN

- Piloter des séries d'initiatives de production médiatique avec les jeunes et les adolescents pour mettre en avant leur perception de la situation et les appuyer dans le plaidoyer qu'ils mènent en leur faveur (ateliers photos, vidéo, récits faits par les jeunes)

- Produire des séries de produits de communication adaptées aux plateformes digitales (vidéo, histoires d'intérêt humain, reportage photo) pour diffusion aux différentes plateformes existantes

- Renforcer la capacité des différents communicateurs des agences impliquées dans le projet dans la production médiatique (photographie ; récits ; etc.)

- Réaliser un kit imprimé de présentation de l'initiative dans le but de la promouvoir parmi les différentes audiences

- Produire tous les six mois un bulletin d'information destiné à l'ensemble des parties prenantes pour démontrer l'impact de l'initiative

- Produire annuellement une version light et adapté au public de rapport annuel sur l'initiative qui sera distribuée à l'ensemble des parties prenantes

- Produire des articles de visibilité relatives à l'initiative - incluant la production des différentes signalétiques de l'initiative dans les sites d'implémentation ; lors des ateliers ; des t-shirts et autres articles pour les agents communautaires impliqués dans la mise en œuvre de l'initiative

- Produire des séries de courte vidéo et des paquets multimédia pour dissémination au niveau global, pour utilisation lors d'événements internationaux liées à l'initiative

XVII. PHASE II ADDENDUM TO NIGER COUNTRY PROGRAMME DOCUMENT

Recipient UN Organizations (RUNOs): UNDP, UNFPA, UN WOMEN, UNICEF
<p>Programme Partner(s)</p> <p>Government:</p> <p>Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, de la Justice, du Plan, des Finances, de l'Enseignement Primaire, des Enseignements Professionnels et Techniques, des Enseignements Secondaires, de la Santé Publique, de la Défense Nationale, de l'Intérieur, de l'Hydraulique et de l'Assainissement.</p> <p>Assemblée Nationale, Conseil islamique, Association des Chefs Traditionnels du Niger (ACTN), Institut National de la Statistique (INS), Agence Nationale pour l'Assistance Juridique et Judiciaire (ANAJJ)</p> <p>Key CSOs: - Association pour le Bien-être (APBE), SOS- Femmes et Enfants Victimes des Violences Familiales (SOS-FEVVF), Agir Pour Plus d'Action de Développement au Niger (APPADN), Association Nigérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (ANDDH), Collectif des ONG et Associations Féminine du Niger (CONGAFEN), Comité Nigerien sur les Pratiques Traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des filles (CONIPRAT), Soutien aux ONG, Empowerment et Stratégies de Développement (SongES), Action Educative pour le Développement Local (AEDL) et Association des Professionnelles Africaines de la communication (APAC/Niger).</p> <p>Others: Observatoire National pour la Promotion du Genre, Centre national de référence de la fistule obstétricale de Niamey.</p>
<p>Programme Description: <i>(5-10 lines)</i></p> <p>L'Initiative Spotlight au Niger (2019-2022), partenariat entre l'Union Européenne et les Nations Unies, est mise en œuvre conjointement avec le Gouvernement du Niger, sous le leadership du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. Le Programme Spotlight au Niger contribue à l'élimination des violences à l'égard des femmes et des filles, des pratiques néfastes et des obstacles à l'accès aux droits à la santé sexuelle et reproductive. L'Initiative est en lien avec les priorités nationales pour (i) raffermir le partenariat tripartite Gouvernement-Union Européenne-Nations Unies, (ii) accélérer la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies en renforçant le rôle du Coordonnateur Résident et la cohérence des interventions du système des Nations Unies, (iii) mettre en avant la multisectorialité dans la recherche de solutions durables et (iv) encourager tous les partenaires de mise en œuvre dans une logique de synergies fortes pour plus d'impact dans le cadre de la coopération avec le Gouvernement. Le programme contribue également à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) n°5, dédié à l'égalité de genre, et 16, dédié au renforcement des partenariats inclusifs afin de promouvoir le développement durable.</p> <p>L'Initiative Spotlight au Niger vise à renforcer et consolider les efforts et les synergies avec les acteurs institutionnels et les partenaires clés, particulièrement la société civile et les mouvements de femmes afin de favoriser l'adoption d'une approche holistique pour l'élimination des VBG. Au cours de la phase II, l'Initiative, en partenariat avec l'Union européenne, permettra une mobilisation et responsabilisation des communautés, un accès accru et équitable aux services de prise en charge holistique et intégrée, et des organisations de défense des droits de la femme renforcées et dynamiques. L'initiative contribuera également à créer un environnement juridique favorable à un changement durable, notamment par le renforcement et le positionnement des institutions clés travaillant sur les VBG et par un accès et l'utilisation accrus de données statistiques de qualité. Conformément aux principes de la réforme des Nations unies, l'initiative offrira un ensemble complet et intégré d'interventions dans les six domaines de résultats/ piliers visant à mettre fin à toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.</p>

Programme Location (provinces or priority areas):

L'initiative Spotlight sera toujours mise en œuvre dans quatre (4) régions qui ont les taux les plus élevés de VBG au Niger. Il s'agit de : Zinder, Maradi, Tahoua et Tillabéry. A la deuxième phase, il y aura une extension des activités prometteuses des résultats et d'impact des piliers 3 et 6 aux quatre autres régions (Dosso, Agadez, Diffa et Niamey).

Pendant la première phase, le programme était mis en œuvre dans 60 communes, soit 15 communes par région, et dans 300 villages, soit 5 villages par commune. Cette disposition opérationnelle va changer avec l'extension de la deuxième phase aux autres régions.

1. Context update and key focus area

Au dernier trimestre 2020, qui correspond à la fin de la phase 1 du Programme, le Niger a organisé les élections (locales, législatives et présidentielles) qui ont abouti en début 2021 à (i) la mise en place d'un nouveau parlement avec 50 femmes élues sur 166 députés, soit 30% (au-delà du minimum de 25% inscrits dans la loi sur les quotas), (ii) à l'élection d'un nouveau Président et (iii) à la constitution d'un nouveau gouvernement avec la présence de 5 femmes Ministres. Le contexte politique est favorable à relever les défis de l'éducation, des mariages précoces (77% sont mariées avant 18 ans et 28% avant 15 ans), de la forte prévalence de la polygamie, de la répudiation et du faible accès aux méthodes modernes de contraception¹². Et plus récemment, le Sommet des filles africaines organisé par l'Union Africaine au Niger du 16 au 18 Novembre 2021 a recommandé de relever l'âge du mariage de la jeune fille de 16 à 18 ans.

En 2020, le Niger a été affecté par la pandémie mondiale COVID-19. Durant la pandémie de la COVID-19, des mesures de limitation des mouvements, distanciation sociale et port des masques ont été prises et certaines restent encore en vigueur. La région de Niamey, notamment la capitale a enregistré le plus grand nombre de cas positifs et en conséquence du confinement et des restrictions de mouvements et des mesures sanitaires, une hausse de cas de violences conjugales et de violences basées sur le genre (VBG) qui ont impacté négativement la vie quotidienne des femmes et des filles (perte de pouvoir d'achat, non accès aux infrastructures socio de base). Le programme appuie toutes les cellules des brigades des femmes et des mineures de la Police et de la Gendarmerie dans la collecte des données en VBG sur tout l'étendue du territoire. Selon les données de la région de Niamey (région fortement touchée par les conséquences de la COVID 19), 19 cas sur 110 de violence concernant les femmes et les filles sont en lien avec la COVID-19 en février 2020 et 48 cas sur 164 en Mars 2020.

Depuis plus de cinq ans, l'insécurité préoccupante dans la bande du Sahel a affecté le Niger, particulièrement les régions de Tillabéri, Agadez, Tahoua et Diffa. Ceci est lié, entre autres, à une instabilité croissante dans les pays voisins (Libye, Mali, Nigeria, Burkina Faso, Tchad), à des attaques répétées de terroristes, à la prolifération de groupes armés non étatiques et la montée de groupes extrémistes fondamentalistes religieux violents. Cette situation a occasionné l'établissement de l'état d'urgence dans certaines parties des régions de Tillabéry, Agadez, Tahoua, Diffa et Maradi.

L'extrémisme violent a également provoqué des déplacements de population à la suite de violences exercées par des groupes armés non étatiques, en particulier dans les régions de Tillabéry et Maradi. Une limitation de la circulation des biens et des personnes dans le cadre de leur vie quotidienne, des incidents de protection sur les populations civiles, la réduction de l'accès aux infrastructures sociales de base (hydraulique, écoles, centre de santé), une dégradation du tissu socio-économique dans ces milieux sont les conséquences humanitaires majeures.

Ces situations d'insécurité exposent plus les femmes et les filles, rendant difficile la protection de cette frange de la population au regard de l'augmentation de toutes les formes de violences. Elles

¹² Extrait du discours d'investiture de SEM Mohamed Bazoum, Président de la République, Chef de l'Etat du Niger, tenu le 02 Avril 2021

augmentent les restrictions des droits de celles-ci pour mettre en péril toutes les avancées dans la mise en œuvre de la résolution 1325 en faveur de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » qui n'autorise pas que les droits des femmes et des filles soient bafoués et que les acquis durement gagnés ces dernières années par les femmes et les filles soient effacés.

Le Niger a été aussi confronté à des urgences simultanées, notamment des catastrophes naturelles, qui ont mis sous pression la capacité de l'État et des partenaires humanitaires et de développement à y répondre. La population est confrontée à la malnutrition, aux épidémies récurrentes, aux inondations, aux sécheresses et aux déplacements forcés. Environ 3,7 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire en septembre 2020, soit une augmentation de 26% par rapport à 2019. En août 2020, le Niger a été touché par des inondations, qui ont affecté plus d'un demi-million de personnes. Cela a augmenté les niveaux d'insécurité alimentaire et exacerbé la situation humanitaire dans le pays.

Lors de la phase I du programme, les critères de sélection des communes et des villages à couvrir par les interventions ont tenu compte de l'accessibilité des zones et des populations en termes sécuritaires.

- **Applying lessons learned**

Favoriser les synergies et renforcer la coopération avec l'Union européenne, les RUNO et d'autres acteurs clés : dans le but d'améliorer le partage d'informations de qualité, de faire le point sur les événements et les priorités à venir et de prendre conjointement des décisions clés, l'équipe de coordination Spotlight en collaboration avec les agences, pendant la phase 1, a développé des mécanismes de coordination et de dialogue comme les réunions de coordination par pilier. Ce mécanisme a révélé un grand potentiel pour assurer la coordination sur les priorités stratégiques ainsi que le partage d'informations. Il a également permis de favoriser le dialogue en garantissant l'adoption d'une vision stratégique commune basée sur les objectifs clés de Spotlight. Ce mécanisme a également permis de favoriser les synergies entre les principaux partenaires conformément aux principes directeurs de la réforme des Nations Unies. Au cours de la deuxième phase de l'initiative, sur la base des recommandations de l'évaluation à mi-parcours, ce type de mécanismes de coordination sera renforcé.

Favoriser les synergies et la coordination entre les RUNO : Pour assurer une plus grande synergie entre les RUNO, il est essentiel d'analyser de manière participative (RUNO, équipe Spotlight, PI, gouvernement) toutes les interventions du plan de travail, de définir une stratégie de coordination conjointe ainsi que les acteurs responsables pour chaque domaine d'intervention. Les résultats de cette analyse doivent être utilisés pour élaborer des plans de mise en œuvre détaillés conjoints pour les RUNO afin de s'assurer que le calendrier et le contenu de leurs actions sont alignés de manière cohérente. Les enseignements tirés d'autres programmes conjoints devraient également être étudiés plus en amont et intégrés dans la stratégie de mise en œuvre de Spotlight.

Engagement communautaire pour favoriser l'appropriation et la durabilité des résultats : pendant la phase 1, un fort engagement des relais communautaires, des comités villageois, des chefs traditionnels et religieux, des parents, des groupes de défense des droits des femmes et des groupements féminins a favorisé une appropriation effective du Programme. L'implication des institutions de sécurité et de protection dans la production des données de routine de qualité au cours de la première phase grâce au partenariat établi entre les Nations Unies et la police et la gendarmerie qui collectent et produisent des données relatives aux Cas de VBG a permis la mise en place d'un mécanisme informatisé de collecte et de gestion des données statistiques sur les VBG. Ces initiatives ont contribué à produire des changements de comportements positifs et des changements de situation des bénéficiaires et partenaires. Au cours de la deuxième phase du programme, l'Initiative encouragera ces alliances stratégiques au niveau communautaire et poursuivra le renforcement de la collecte des données de routine pour que le Niger continue la production de données de qualité afin de garantir la durabilité des résultats.

L'institutionnalisation de la Planification et la Budgétisation Sensible au Genre (PBSG) est effective avec la mise en place des points focaux qui sont les Directeurs des Etudes et de la Programmation des Ministères sectoriels¹³. Une Directive sur la PBSG et deux guides méthodologiques d'intégration

¹³ Ministères de la Planification Nationale, du Développement Communautaire, de la Promotion de la Femme/Protection de l'Enfant, de l'Education, de la Santé/Population/Affaires Sociales, des Finances, de la Justice, de l'Enseignement Technique, de l'Agriculture/Elevage, de l'Emploi, du

du Genre dans les plans et budgets dont un au niveau national et un au niveau local ont été élaborés par l'Initiative Spotlight sous le leadership du Ministère du Plan. De plus, l'Initiative Spotlight a développé une note technique sur les enjeux l'institutionnalisation de la PBSG au Niger qui a été conjointement produite et soumise au Ministère du Plan. Le défi est celui de favoriser l'utilisation de ces outils par toutes les parties prenantes. La structure appropriée est l'Observatoire National de la Promotion du Genre (ONPG).

Les Ministères sectoriels impliqués dans le programme participent aux mécanismes de Gouvernance du Programme (réunions de comité technique et de pilotage). Certains sont des acteurs de mise en œuvre des activités et bénéficient de plan de travail annuel avec les Agences. Des réunions de Coordination des activités, de suivi et de recherche de synergie sont organisées dans les régions avec tous les acteurs de mise œuvre Des plates formes WhatsApp pour le partage des informations existent et sont gérées par les Directions Régionales du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant Ces dispositions favorisent la participation, l'implication, la responsabilisation et l'intermédiation des parties prenantes au niveau des activités du programme en lien avec les engagements pris concernant les livrables à fournir Pour plus d'appropriation des autorités tant au niveau central et régional, il faut renforcer l'implication dans la gestion du plan de travail (participation aux réunions de coordination, aux visites de terrain) et procéder à l'élaboration d'un plan de durabilité (rôle des parties prenantes à la clôture du programme).

Travailler comme une seule ONU pour favoriser l'efficacité et apporter une réponse holistique à la VBG : sur la base de leurs avantages comparatifs et de leurs mandats, les agences onusiennes ont travaillé et ont été responsabilisées, individuellement et collectivement afin d'atteindre l'objectif défini par le programme. Le dialogue entre les agences et les partenaires de mise en œuvre s'est amélioré au fil du temps ainsi que le partage d'informations, les recherches de synergies ; la complémentarité des actions à travers la planification, la budgétisation, le suivi, l'organisation des missions et la recherche de solutions. Cet élément a également été déterminant, par exemple, lors des 9 mois consacrés à la révision du document du programme avant le lancement officiel du Programme qui a eu lieu le 30 Novembre 2019. La deuxième phase tout en renforçant la façon de travailler comme une seule ONU veillera aux avantages comparatifs de chaque agence en tenant compte des résultats de la phase 1 et des capacités techniques de chaque agence. Il est prévu la combinaison des piliers 1, 2 et 5 qui va mettre en exergue le dialogue politique pour la révision des lois discriminantes. L'Observatoire pour la Promotion du genre sera un outil pour relever les défis en termes de données sur le genre, et accompagner la planification et la budgétisation sensible au genre, Dans le contexte du partenariat tripartite, il faut analyser de manière participative (Agences, Equipe Spotlight, DUE, Partenaires de mise en œuvre, Gouvernement) les interventions du plan de travail qui peuvent bénéficier d'approche de travail conjointe et d'élaborer la matrice RASCI (identification des actions conjointes, échelonnement des tâches, responsabilités des acteurs, délai d'exécution).

Mobilisation des jeunes pour adapter le programme aux défis posés par la pandémie du Covid19 : la pandémie Covid-19 a apporté une pression sans précédent et a demandé à l'équipe Spotlight d'adapter ses modalités de mise en œuvre à un contexte de « nouvelle normalité ». Pour répondre à ces défis, l'Initiative Spotlight a investi sur l'engagement des jeunes leaders. Par exemple, grâce au réseau de jeunes femmes leaders, l'Initiative Spotlight a stratégiquement catalysé le besoin de changement sur des acteurs qui ont fait preuve d'une plus grande résilience. Cela a produit un effet multiplicateur au niveau communautaire permettant à l'Initiative Spotlight de produire des réponses innovantes aux nouveaux défis du Covid-19. Au cours de la phase 2, l'initiative continuera à investir sur les jeunes qui sont intervenus dans les activités de communication en valorisant leur potentiel pour promouvoir des solutions innovantes aux défis émergents.

● **Phase II focus**

Dans la phase II, sur la base des résultats de la phase I qui ont induit des changements de comportements positifs et des recommandations clés de l'évaluation à mi-parcours, l'initiative Spotlight du Niger se concentrera sur les activités prometteuses de résultats. Elle accentuera l'offre et l'accès aux services essentiels tout en œuvrant pour un environnement législatif et institutionnel plus favorable à l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles. La stratégie sera plus axée sur l'utilisation accrue du dialogue politique, surtout que le contexte politique actuel avec les différents

engagements des autorités qui sont favorables dans l'accompagnement de la réduction de discrimination.

Les piliers 1, 2 et 5 seront regroupés en un seul pilier commun visant à créer un cadre légal et institutionnel favorable à produire des changements durables en utilisant des évidences. Il s'agira d'améliorer le dispositif légal existant en harmonisant les textes de lois existants aux normes internationales et en proposant le renforcement de leur application en tenant compte du contexte socioculturel du pays. Il s'agira de procéder surtout au dialogue politique pour pousser à l'harmonisation de l'âge légal du mariage pour les filles et les garçons à l'instar des recommandations du 3^{ème} sommet UA sur les jeunes filles et de l'étude sur le cadre légal, Œuvrer également pour la levée des réserves de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et aussi de tenir compte des autres recommandations de l'étude du cadre légal. Cela va nécessiter le renforcement des institutions en charge de la réduction des écarts et des inégalités entre les hommes et les femmes à travers les politiques, les programmes et les projets de développement comme l'Observatoire National pour la Promotion du Genre (ONPG) qui est un organe de suivi, d'évaluation et d'alerte permanente du respect de l'équité du genre. L'utilisation des outils et méthodologies de la PBSG développés dans la phase I sera une priorité dans sa mission de veille. Il aura aussi la responsabilité d'élaborer le rapport annuel Genre intégré dans l'annuaire statistique conformément à une liste des indicateurs préalablement validés par l'ensemble des acteurs (INS, Ministère de l'Éducation, de la Santé, de la Justice, de l'Intérieur, de la Défense, PNUD, UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, OSC, etc.)

L'initiative Spotlight amplifiera les interventions des Piliers 3, 4 (sera lié au renforcement des capacités de fonctionnement du Centre National de Référence pour les Fistules Obstétricales de Niamey) et 6 qui ont eu conformément aux rapports du programme de 2019 et de 2020 des résultats satisfaisants et qui ont un impact significatif au niveau du changement des comportements positifs, de l'offre et l'accès aux services essentiels et le renforcement des mouvements de femmes et des organisations de la société civile.

En reconnaissant que les piliers 3 et 6 ont démontré une valeur ajoutée dans l'appui à la société civile et dans le changement des normes sociales inégalitaires, la mise en œuvre de ces piliers sera étendue à l'ensemble du territoire. Cela va nécessiter une identification des communes ; de certaines régions avec des problématiques contextuelles bien différentes tout en se basant sur les résultats de l'étude nationale relative à l'ampleur et aux déterminants des VBG.

Au cours de la phase II, le programme continuera de renforcer les synergies entre les piliers et entre les acteurs engagés. Les principaux domaines stratégiques d'intervention seront les suivants :

- Renforcer le dialogue politique sur des propositions et/ou amendements de textes de loi dans le domaine du genre et des VBG tout en se basant sur les recommandations de l'étude du cadre légal
 - Renforcer le fonctionnement de l'ONPG dans ses missions de suivi, d'évaluation et d'alerte permanente du respect de l'équité du genre ;
 - Renforcer l'engagement communautaire, notamment par une participation active des filles, des garçons, des femmes et des hommes, des chefs traditionnels et religieux, afin de faire évoluer des normes sociales inégales et profondément ancrées et favoriser la durabilité des résultats ;
 - Renforcer la disponibilité des services essentiels de qualité pour la prise en charge holistique, en capitalisant sur les avantages comparatifs des Agences SNU et des partenaires de mise en œuvre ;
 - Renforcer l'engagement des jeunes et le dialogue intergénérationnel afin d'amplifier leur voix et de promouvoir des initiatives novatrices dans le domaine de la lutte contre les VBG
 - Renforcer la collecte des données de routine et assurer la mise en place des mécanismes de leur pérennisation ;
 - Favoriser l'accès à la justice et à des voies de recours efficaces pour les survivants des VBG, y compris ceux qui sont confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination.
 - Appuyer les organisations féminines implantées localement.
-
- ***Key partners and stakeholders***

L'Initiative Spotlight au Niger va renforcer sa collaboration avec les partenaires suivants : (i) le Gouvernement dont les principaux rôles sont la coordination générale du Programme avec au premier rang le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPFPE), et l'exécution des interventions à travers l'ONPG, les ministères sectoriels (Education, Justice, Hydraulique et Assainissement, Intérieur, Jeunesse, Défense Nationale, Santé de la Population et des Affaires Sociales, et Culture) et des Directions Régionales (ii) l'Union Européenne qui prend une part active dans les réunions du comité technique et du comité de pilotage par leurs contributions, la participation à des événements s'inscrivant dans la promotion de l'égalité de genre et de lutte contre les VFFF, le suivi de l'exécution du programme et du plan de communication et de visibilité, (iii) les Agences des Nations Unies (PNUD, UNFPA, UNICEF et ONUFEMMES), sous le leadership de la Coordinatrice Résidente pour le respect des engagements pris dans l'atteinte des résultats en lien avec les théories de changement par pilier du programme, (iv) la société civile et le Groupe de Référence de la Société Civile (GRSC) qui sont des acteurs clés pour mettre en œuvre le principe de « ne laisser personne de côté » à travers les stratégies communautaires porteuses de résultats observables auprès des bénéficiaires directs (adolescentes, jeunes filles, femmes), (v) et d'autres partenaires notamment la chefferie traditionnelle qui joue un rôle clé dans la mobilisation communautaire pour le changement de comportement en faveur de l'élimination des VBG (mariage d'enfants, agressions sexuelles, agressions physiques, viol, déni de ressources et d'opportunités), la Gendarmerie et la Police qui sont devenues des portes d'entrée pour les survivantes des VBG avec l'enregistrement de cas, les médias et les réseaux sociaux qui relaient les informations sur les services essentiels en matière de VBG et les mécanismes de référencement existants.

2. Programme Strategies

L'identification des interventions pour la phase II est basée sur les réalisations de la phase I, les engagements pris par les parties prenantes en termes de cibles des indicateurs à atteindre à la fin du programme et les recommandations de l'évaluation à mi-parcours. Cette méthodologie a permis de prioriser les actions à développer par Pilier pour la phase II du Programme. Les principales interventions seront:

- Plaidoyer auprès des autorités institutionnelles compétentes pour l'harmonisation des lois sur les VBG avec les normes internationales dans le but de renforcer le cadre institutionnel pour prévenir et répondre aux VBG ;
- Renforcement de la collecte et de la diffusion des données de routine pour des évidences,
- Renforcement de l'Observatoire National pour la Promotion du Genre ;
- Renforcement des mécanismes communautaires pour la prévention et la réduction des risques de VBG et le référencement vers les services de prise en charge ;
- Renforcement des mécanismes de coordination et de l'offre des services essentiels pour une prise en charge holistique des survivantes des VBG, y compris à travers un mapping des services essentiels et évaluation des besoins des groupes de métiers y afférents ;
- Renforcement de l'engagement des jeunes avec l'objectif de promouvoir des initiatives innovantes dans la lutte contre les VBG ;
- Appuyer les organisations féminines locales

Pilier Cadre légal et institutionnel (Outcome 1, 2 et 5)

Avec la transition électorale, l'arrivée d'une nouvelle équipe gouvernementale et les restructurations institutionnelles en cours, la mise en œuvre des piliers 1, 2 et 5 a été partialement affectée, comme indiqué dans l'évaluation à mi-parcours. Les études clés prévues au cours de la phase 1, par exemple, sur le cadre légal et juridique sur les VBG au Niger, ont été retardées et, par conséquent, le travail de plaidoyer et de dialogue politique basé sur leurs résultats a été reporté à la deuxième phase du programme.

L'Initiative Spotlight dans sa phase II opte pour moins de piliers pour faciliter la coordination et donc l'impact sur le terrain en proposant d'avoir un premier pilier qui regroupe le bloc politique et institutionnel et la qualité des données, c'est à dire les piliers 1, 2 et 5 regroupés en un seul pilier : Cadre légal et institutionnel pour favoriser un environnement plus équitable. En s'appuyant sur les résultats obtenus au cours de la phase 1, ce pilier travaillera sur des domaines critiques et essentiels avec l'objectif de créer un environnement favorable à un changement durable dans le domaine des

VBG.

Plus en détail, le pilier Cadre légal et institutionnel commun va soutenir (i) des actions de lobbying sur les textes de loi à partir des résultats du cadre légal auprès de l'Assemblée Nationale, du Conseil Constitutionnel, de la Magistrature, du Conseil Economique, Social et Culturel ; (ii) le renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Observatoire National pour la Promotion du Genre (ONPG) afin de le rendre fonctionnel et assurer ses missions, notamment dans le cadre du rassemblement de toutes les données et les informations relatives aux questions du genre, de la mesure des indicateurs sur l'évolution du respect de l'équité du genre et de l'information et la diffusion autant que de besoin, les données indispensables sur le respect des dispositions de la loi sur le quota et de toutes celles relatives à la promotion du genre.

Les principaux enseignements tirés pour ce domaine sont les suivants :

- L'engagement du Groupe de Référence de la Société Civile peut contribuer à prévenir les risques de violence, par exemple au cours des processus électoraux, et veiller à l'application effective de la loi et à créer un environnement favorable à un changement durable ;
- L'implication et l'engagement de la chefferie traditionnelle dans les actions de vulgarisation des lois peut contribuer à un changement positif de comportements des communautés pour abandonner les pratiques néfastes et faire évoluer les normes sociales inégalitaires au niveau local ;
- L'appropriation du programme par les directions régionales du MPFPE dans les quatre régions cibles est essentielle pour garantir leur appropriation du programme. La coordination régionale joue également un rôle important pour assurer la coordination et la complémentarité des actions au niveau régional ;
- Le partenariat avec les cellules de protection des femmes et des mineurs de la police et de la gendarmerie a permis de développer un outil de collecte des données utilisant la nomenclature du GBVIMS en termes de codification des survivantes, leurs caractéristiques, les typologies de VBG, les liens avec les auteurs, les référencements et contre référencements (y compris à travers les leaders communautaires et religieux)
- La nécessité de mettre en place un mécanisme national de collecte et de traitement de données VBG

A partir des enseignements ci-dessus, les principales interventions prévues dans la phase II sont les suivantes :

- Organiser des dialogues de haut niveau sur les résultats de l'étude du cadre légal avec le Conseil Constitutionnel, l'Assemblée Nationale (femmes et hommes parlementaires), la Magistrature, le Conseil Economique, Social et Culturel et les OSC ;
- Former 50 femmes parlementaires et au moins 100 élues locales sur le leadership et la promotion des droits des femmes afin d'influencer positivement le cadre légal en faveur de la promotion des droits des femmes. Diffuser des informations et des connaissances sur les politiques, les stratégies, la législation, les statistiques parmi les acteurs clés, en renforçant leurs capacités en matière de promotion des droits des femmes et de plaidoyer
- Renforcer la coordination au niveau national et régional en intégrant les groupes marginalisés ou faisant face aux formes de discriminations croisées pour tenir compte de tous les acteurs en vue de créer des cadres d'échanges, de partage d'information et de favoriser une collaboration entre les acteurs intervenants dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ;
- Appuyer l'évaluation du Plan d'action de la Politique Nationale de Genre ;
- Appuyer l'évaluation de la Stratégie Nationale de Prévention et de Réponse aux VBG, et de son Plan d'action ;
- Appuyer l'évaluation du Plan Stratégique National pour Mettre Fin au Mariage d'Enfants
- Appuyer la revue à mi-parcours de la Stratégie d'autonomisation des femmes
- Renforcer l'Observatoire National de la Promotion du Genre et appuyer la production/diffusion de son rapport annuel sur les VBG (publication annuelle statistique, recrutement d'un consultant) ;
- Renforcer les capacités techniques des structures fournissant des services (gestion des cas, réunions de coordination régionales) aux survivant(e)s de violences (y compris CSO).

Outcome 3: Prevention and Social Norms

Sur la base des leçons apprises et des résultats obtenus dans la phase I, le Pilier 3 va poursuivre la mise en œuvre des stratégies communautaires porteuses de changements de comportements positifs. Il s'agit des plateformes communautaires mises en place pour renforcer les connaissances et les compétences des communautés sur les droits humains et autres thématiques leur permettant de soutenir le changement. Ce pilier appuiera l'organisation des actions de mobilisation communautaire en impliquant les hommes, les femmes, les filles, les garçons, les chefs traditionnels et religieux et la société civile pour un changement positif des attitudes, comportements, pratiques ainsi que les normes sociales et de genre au sein des communautés.

Le Pilier va soutenir, sous le lead du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant en collaboration avec le Ministère de la Défense (la Gendarmerie), le Ministère de l'Intérieur (la Police), le Ministère de la Santé/Population/Affaires Sociales (Ecole Infirmiers/Sages-femmes, travailleurs sociaux), l'intégration des modules sur les questions de VBG/PN dans les programmes des écoles de formation pour disposer des ressources humaines qualifiées et immédiatement opérationnelles. Il s'agit de l'école de Police, de Gendarmerie, des infirmiers et des sages-femmes, des travailleurs sociaux, des juristes et de la Garde Nationale tout en renforçant les acquis à l'Ecole Normale Supérieure.

Les interventions visant la promotion et le plaidoyer pour une bonne gestion de l'hygiène menstruelle (GHM) en milieu scolaire et communautaire seront renforcées.

En considérant que les étudiants et étudiantes et les élèves sont non seulement les futurs cadres du pays, ils sont aussi perçus comme influenceurs et des références pour les jeunes. Aussi, ils expérimentent les violences dans leur environnement d'universités et de grandes écoles. Leur enrôlement comme des Défenseurs des Droits des Filles et des garçons va systématiser en eux des réflexes de non pratique des VBG, de protéger depuis leurs cellules familiales surtout les filles en véhiculant des messages pour stopper les violences faites aux filles et les pratiques néfastes. Cette initiative sera prise en compte dans ce pilier.

L'implication des médias sera aussi un aspect très important pour la visibilité du programme. Ainsi, le renforcement du partenariat avec les médias permettra de valoriser les engagements publics, les synergies entre les dispositifs communautaires des différentes approches et d'opérationnaliser la stratégie de communication sur les VBG.

Les principaux enseignements tirés pendant la Phase I pour ce domaine sont les suivants :

- Les actions de prévention incluant l'organisation des dialogues communautaires périodiques sur des questions liées à la santé, l'hygiène, la salubrité, l'implication des hommes dans certaines tâches pour soulager les femmes, la scolarisation des enfants, notamment des filles, le mariage d'enfants ont conduit à des changements de comportements notables ;
- L'engagement communautaire à travers les relais communautaires, les comités villageois, les chefs traditionnels et religieux, les parents, les groupes de défense des droits des femmes et des groupements féminins a contribué à des changements de comportements positifs ;
- La faible implication des étudiants et des élèves dans les actions de lutte contre les VBG.

Ci-dessus, les principales interventions prévues dans la phase II :

- Appuyer la réalisation des activités de sensibilisation à travers les médias pour conscientiser les communautés et les amener à abandonner les comportements néfastes ;
- Appuyer la mise en place et le fonctionnement de 17 clubs de santé scolaire et 17 infirmeries scolaires pour améliorer les connaissances des élèves sur la santé sexuelle et reproductive des adolescents (SRAJ) et assurer une meilleure réponse à leurs besoins en SRAJ ;
- Réaliser la formation de base des enseignants de SVT et d'Economie Familiale en ESRAJ de l'Ecole Normale Supérieure de Niamey, l'Université de Zinder, l'Université de Tahoua et l'INJS à partir des modules existants afin de renforcer leur compréhension de VBG ;
- Appuyer l'opérationnalisation de la stratégie de communication pour le changement de comportement des bénéficiaires du programme ;
- Appuyer les rencontres des acteurs au niveau des cantons et des régions pour une meilleure coordination des interventions, et un renforcement de la synergie pour avoir plus d'impact)
- Promouvoir la Gestion d'hygiène menstruelle pour les filles scolarisées dans 60 écoles (distribution de 10000 kits et sensibilisation finalisation phase I), construction/réhabilitation de

- 120 blocs de latrines séparées filles/garçons dans 60 écoles avec 120 dispositifs de lavage des mains) en vue de réduire le taux d'absentéisme scolaire chez les filles élèves ;
- Produire 60 pièces de théâtre interactif sur les VFFF/ PN/ SR pour promouvoir un dialogue intergénérationnel sur les thématiques liées aux VBG ;
 - Appuyer le renforcement des capacités des adolescentes, adolescents et les communautés à travers l'initiative Adolescents "Illimin" ;
 - Appuyer le renforcement des capacités des adolescentes, adolescents et les communautés à travers l'Approche communautaire pour la protection de l'enfant (ACPE) pour un changement social en vue de diffuser au niveau communautaire des messages clés sur les VBG et de promouvoir l'abandon des comportements néfastes ou stéréotypes ;
 - Appuyer les activités des parajuristes communautaires dans les 4 régions Spotlight à travers un support opérationnel et financier ;
 - Suivi/accompagnement de 500 clubs Dimitra existant pour renforcer la protection des femmes et des filles et éviter des comportements nocifs ;
 - Appuyer l'intégration des modules sur les questions de VBG/PN dans les programmes des écoles de formation de l'école de Police, de Gendarmerie, des infirmiers et des sages-femmes, des travailleurs sociaux, des juristes et de la Garde Nationale tout en renforçant les acquis à l'Ecole Normale Supérieure.
 - Renforcer le partenariat avec les Chefs Traditionnels et religieux sur la lutte contre les VBG pour assurer leur engagement et implication dans les activités de mobilisation communautaire en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.
 - Renforcer les capacités des maitres coraniques (enseignants dans les écoles macaranta) et des femmes prédicatrices (enseignantes dans les macaranta) sur les VBG pour améliorer les connaissances des enfants fréquentant ces écoles
 - Renforcer les capacités des structures scolaires et universitaires dans les huit régions sur les VBG à partir de l'approche participative avec slogan "leaders de demain pour zéro VBG" ;
 - Renforcer les compétences des chefs traditionnels sur la Prévention de l'exploitation et de l'abus sexuel.
 - Renforcer les capacités et le partenariat avec les médias pour promouvoir les modèles et assurer une bonne visibilité de l'initiative spotlight.

Outcome 4: Quality Services

Pour assurer une meilleure prise en charge des survivantes de VBG, les interventions du pilier seront concentrées sur l'amélioration de l'accès des survivantes aux services essentiels de qualité. Précisément, il s'agira de renforcer les capacités des structures de prise en charge holistiques (santé, justice, psychosociale, sécurité, réinsertion socio-économique) en termes de réhabilitation, d'équipements, et fourniture de services de proximité.

Une attention particulière sera portée sur l'élaboration des Procédures Opérationnelles Standards (POS) pour la région de Zinder et leur actualisation dans les autres régions du Spotlight. Il s'agira de mettre à jour et de réaliser le mapping des services et de renforcer les mécanismes de référencement et de contre-référencement pour garantir une cohérence accrue entre les différents prestataires de services avec une implication des chefs traditionnels et religieux et des organisations de la société civile. Il sera aussi question de renforcer les mécanismes de coordination des services essentiels pour une prise en charge holistique des survivantes des VBG. Les centres d'écoute des services de l'Etat fonctionnels dans les régions de Maradi et Zinder seront évalués et généralisés dans les deux autres régions du Spotlight (Tillabéri et Tahoua).

Ce pilier va soutenir le renforcement des systèmes de collecte de données de routine harmonisé dans toutes les unités fournissant les services essentiels en matière de VBG (quelques données et indicateurs de routine : le nombre de cas de VBG selon les 6 types qui ont été enregistrés selon le sexe et l'âge, le nombre de cas de VBG ayant eu accès aux services essentiels, nombre de cas de VBG enregistrés au niveau des services (psychosocial, judiciaire, police, gendarmerie et santé), nombre d'auteurs de VBG jugés, nombre de cas de viol ayant reçu les services essentiels, nombre de cas de VBG référés par les chefs traditionnels vers les autres structures de prise en charge, nombre de mariages d'enfants interrompus, Nombre de mariages forcés enregistrés, nombre de survivantes ayant bénéficiées de soutien socio-économique, Nombre de filles (10-18 ans) non scolarisées et déscolarisées ayant eu leurs compétences de vie renforcées, pourcentage des adolescentes

d'espaces sûrs qui estiment que les produits contraceptifs ne rendent pas stérile, pourcentage des adolescentes des espaces sûrs qui estiment qu'il est nécessaire pour une personne apparemment en bonne santé de faire le dépistage du VIH, pourcentage des adolescentes qui estiment qu'une fille peut tomber enceinte la première fois qu'elle a des rapports sexuels, pourcentage des adolescentes mariées qui ont recours à la contraception moderne, pourcentage des adolescentes qui ont un bon niveau en lecture des chiffres, pourcentage des adolescentes qui estiment qu'une fille ou une femme a le droit de dire non au mariage lorsqu'elle ne veut pas, pourcentage des adolescentes qui désapprouvent le fait qu'un mari ait le droit de battre sa femme lorsqu'elle ne lui obéit pas, pourcentage des adolescentes désapprouvant le fait qu'un mari ait le droit d'avoir des rapports sexuels avec sa femme lorsqu'elle ne veut pas ; pourcentage des adolescentes nouvellement dotées qui parviennent à retarder leur mariage) en impliquant toutes les structures concernées, et l'opérationnalisation du GBVIMS dans les quatre régions

La scolarisation et le maintien des filles à l'école sont problématiques dans les régions d'extrême pauvreté. Les populations ont des initiatives basées sur les activités créatrices de richesse pour répondre à ces préoccupations. Cependant, le programme va soutenir des actions innovantes et durables telle que l'aménagement et fonctionnement d'une parcelle de 100 ha à Tessaoua pour planter 50 000 arbres avec présence de cheptel dans le cadre de l'appui à la scolarisation et au maintien des filles à l'école.

Les principaux enseignements tirés pour ce domaine de résultats sont les suivants :

- Le renforcement de la coordination des activités par pilier a contribué à créer un dialogue permanent entre les agences et les partenaires de mise en œuvre, et de développer des synergies entre les différents acteurs de mise en œuvre pour fournir des services de qualité aux survivantes de VBG
- La mise en place des services de prise en charge holistique aux survivantes de VBG a permis d'apporter une réponse concertée et coordonnées aux survivantes des VBG
- Le développement des Procédures Opérationnelles Standards (POS) et des schémas de référencement a favorisé l'amélioration de la qualité des services essentiels fournis aux survivantes et de mieux coordonner les mesures conjointes de prévention et de réponses aux VBG
- La faible existence d'activités communautaires durables génératrices de revenus pour soutenir la scolarisation et le maintien des filles à l'école.

Ci-dessus, vous retrouverez les principales interventions prévues dans la phase II :

- Développer des SoPs sur la fourniture des services essentiels basés sur les standards minimums de prise en charge des VBG ;
- Actualiser et réaliser le mapping des services essentiels et évaluation des besoins des groupes de métiers concernés ;
- Renforcer les capacités de 80 personnels des services essentiels sur les DSSR et VBG ;
- Renforcer les capacités des travailleurs des CEPPP sur la prévention, la prise en charge psychosociale et le référencement des survivants ;
- Appuyer les services spécialisés gynécologiques visant les groupes vulnérables et marginalisés ;
- Mettre en place un système de prise en charge holistique des survivants basé sur les résultats du mapping
- Appuyer les services essentiels juridiques et judiciaires pour la prise en charge juridique des survivants de violences ;
- Appuyer la réinsertion socio-économique des femmes survivantes des VBG par la distribution de kits de "réintégration" et la mise en place de plateformes de réintégration visant à identifier et à répondre aux besoins spécifiques des victimes des VBG ;
- Appuyer les initiatives d'accompagnement des filles déscolarisées et non scolarisées pour leur maintien et leur retour à l'école en aménageant une parcelle de 100 ha à Tessaoua pour planter 50 000 arbres avec présence de cheptel ;
- Renforcer le système de collecte des données de routine sur la base du modèle GBVIMS à travers le développement d'outils adaptés pour la collecte des données au niveau des

structures fournissant des services aux survivant(e)s de violences, la conception d'un mécanisme efficace de remontée des données ;

- Renforcer les capacités de 80 prestataires sur la prise en charge cliniques du viol ;
- Renforcer les capacités de la police et de la gendarmerie nationale notamment la formation et l'équipement des unités de prise en charge et de collecte de données.

Outcome 6: Civil Society Organizations/Women's Movement

Les interventions de ce pilier porteront sur le renforcement du dialogue intergénérationnel et l'engagement des jeunes dans la lutte contre les VBG et de capitaliser sur les organisations de la société civile. Les actions vont prendre en compte les groupes marginalisés confrontés à des formes de discrimination croisées déjà renforcées en matière de planification, de mobilisation de ressources et de réseautage en impliquant le MPFPE pour plus de contrôle.

La mise en œuvre de ces interventions va impliquer les OSC locales qui ont une maîtrise des réalités socio-culturelles de leurs zones d'implantation. Un renforcement des capacités de ces OSC par des OSC plus expérimentées va s'organiser afin d'assurer la participation des groupes locaux de femmes et des défenseurs des droits des femmes.

Compte tenu du rôle de la société civile dans les actions de changements de comportements, une attention particulière sera accordée au Groupe de Référence de la Société Civile (GRSC). Un appui sera fourni pour la mise en œuvre de la stratégie de Suivi et Evaluation Participatif. A cet effet, le GRSC prendra part aux différentes rencontres des organes de gouvernance du Programme et organisera des visites de suivi de terrain pour collecter les évidences et capter les bonnes pratiques et les leçons apprises de la mise en œuvre du Programme. Il bénéficiera d'un appui pour le développement des tableaux de bord de plaidoyer (Monitoring Scorecard).

Les principaux enseignements tirés pour ce domaine de résultats sont les suivants :

- L'implication des chauffeurs de taxi comme ambassadeurs de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles est un point d'entrée pour le référencement des victimes de VBG à Niamey
- La mise en place de la plateforme dénommée « Plateforme des Femmes Leaders du Niger (PFLN) » a favorisé un dialogue intergénérationnel et une prise de conscience des femmes et filles leaders à unir leurs efforts pour créer des synergies d'action en vue du respect des dispositifs de la loi sur les quotas
- Le renforcement des capacités des jeunes en VBG et communication avec les réseaux sociaux à favoriser le dialogue entre les jeunes et leur appui aux autres utilisateurs des réseaux sociaux sur les VBG

Ci-dessous, vous retrouverez les principales interventions prévues dans la phase II :

- Appuyer les projets innovants portés par des jeunes, y compris ceux confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination/ marginalisation, pour promouvoir la Génération Egalité et soutenir les victimes de VBG ;
- Soutenir les organisations de la société civile par des activités de renforcement des capacités, tant dans le domaine des VBG que dans celui de la gestion des programmes, et renforcer les mécanismes et les plateformes de coordination de la société civile par un soutien financier et technique.
- Renforcer le dialogue intergénérationnel dans le but de favoriser les échanges entre les femmes leaders expérimentées et les jeunes DDF émergentes ;
- Appuyer le plan d'action du Groupe de Référence de la Société Civile ;
- Soutenir les activités commémoratives en lien avec la promotion du genre et la lutte contre les VBG ;
- Réaliser le mapping des OSC des nouvelles régions d'intervention ;
- Appuyer les organisations des groupes confrontés à des formes croisées de discrimination ;
- Atteindre et soutenir des organisations de base situées en dehors de la capitale et des capitales régionales (un renforcement des capacités de ces OSC par des OSC plus expérimentées pourrait s'organiser afin d'assurer la participation des groupes locaux de femmes et des défenseurs des droits des femmes).

3. Sustainability strategy

L'élimination des violences faites aux femmes et aux filles, ainsi que les pratiques néfastes, est une entreprise à long terme qui nécessite des investissements importants pour accélérer le déclin de la prévalence actuelle. La période de programmation de la Phase II se focalisera sur la durabilité des résultats obtenus lors de la première phase en partenariat avec les partenaires du Gouvernement et les acteurs de la société civile, y compris ceux qui sont dirigés par, pour et avec les communautés les moins entendues et les plus susceptibles d'être laissées pour compte.

Une partie de la stratégie de durabilité, qui sera développée par le biais d'une approche participative au cours des deux derniers trimestres de l'année en cours, consiste à renforcer les systèmes sociaux et à intégrer les efforts pour éliminer les VFF et promouvoir l'égalité des sexes dans les systèmes institutionnels. Cet objectif sera atteint grâce à : i) un engagement renforcé des chefs traditionnels qui deviennent des " agents de changement " dans leurs propres communautés ; ii) un engagement transversal de la société civile pour sensibiliser à l'importance de dénoncer les incidents de VBG, de sensibiliser à maintenir les filles surtout à l'école; iii) un engagement renforcé de la police, de la gendarmerie et du système judiciaire pour éliminer l'impunité et les règlements à l'amiable en promouvant une culture de " tolérance zéro " ; iv) un renforcement des capacités institutionnelles et une réduction des inégalités grâce à une budgétisation sensible au genre et un cadre politique et législatif prônant l'égalité entre les femmes et les hommes.

La synergie avec les autres programmes conjoints, comme le Fond pour la Consolidation de la Paix et le Programme Conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines et l'excision, en cours permettra de soutenir cette durabilité sur le long terme.

4. Proposition d'extension du Programme Spotlight aux quatre autres régions (Dosso, Agadez, Diffa, Niamey)

Lors de la dernière visite de Madame Amina Mohammed, DSRG/ SG NU, en Novembre 2020, le Président de République, son Excellence Mahamadou Issoufou, le Premier Ministre ont manifesté l'intérêt de voir le programme Spotlight se dérouler dans toutes les régions du Pays. Un courrier a été adressé à Madame Amina Mohammed pour officialiser la requête. Cette initiative s'inscrit dans les résultats positifs obtenus en termes de changement de comportements positifs, de réduction des cas de mariage d'enfants, de dénonciations des cas de VBG sans pression, de l'implication des chefs traditionnels et de la société civile dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

Les orientations stratégiques pour la deuxième phase ont permis de retenir que des activités porteuses des résultats et d'impact des piliers 3 et 6 seront développées dans les quatre régions suscitées. Les activités vont concerner des régions et des communes qui seront identifiées sur la base des résultats de l'étude nationale sur l'ampleur et les déterminants des VBG qui révèlent les spécificités qui sont des défis à solutionner en considérant des critères de sélection de la phase I.

XVIII. BUDGET SUMMARY

Niger Country Programme A full detailed budget is available in Excel format

BUDGET BY UNDG CATEGORIES												
PHASE I + PHASE II COMBINED												
UNDG BUDGET CATEGORIES	UNDP		UNFPA		UNWOMEN		UNICEF		TOTAL USD			% by UNDG
	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Grand Total	%
1. Staff and other personnel	844,417	175,768	1,007,022	203,833	472,168	145,642	863,795	299,066	3,187,402	824,309	4,011,711	14%
2. Supplies, Commodities, Materials	147,820	-	751,920	53,000	206,060	-	30,000	-	1,135,800	53,000	1,188,800	5%
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	-	-	-	-	80,000	-	123,000	-	203,000	-	203,000	1%
4. Contractual services	151,428	-	465,384	92,000	692,419	415,417	830,607	-	2,139,838	507,417	2,647,256	9%
5. Travel	64,930	-	135,614	50,000	100,353	-	58,000	-	358,897	50,000	408,897	2%
6. Transfers and Grants to Counterparts	3,209,885	60,000	4,841,498	1,035,007	2,218,326	25,000	3,741,486	549,715	14,011,194	1,669,722	15,680,916	62%
7. General Operating and other Direct Costs	1,084,030	25,000	235,000	-	125,113	-	216,655	20,000	1,660,798	45,000	1,705,798	7%
Total Direct Costs	5,502,510	260,768	7,436,438	1,433,840	3,894,439	586,059	5,863,543	868,781	22,696,930	3,149,448	25,846,379	93%
8. Indirect Support Costs (Max. 7%)	385,176	-	520,551	-	272,611	-	410,448	-	1,588,785	-	1,588,785	7%
TOTAL Costs	5,887,686	260,768	7,956,988	1,433,840	4,167,050	586,059	6,273,991	868,781	24,285,715	3,149,448	27,435,163	100%

SUMMARY BY OUTCOME (EU funds only)					
PHASE I + PHASE II COMBINED					
OUTCOME/PILLAR	UNDP	UNFPA	UNWOMEN	UNICEF	TOTAL USD
	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)
OUTCOME 1	367,436	15,000	654,300	330,959	1,367,695
OUTCOME 2	564,597	165,000	305,510	30,000	1,065,107
OUTCOME 3	-	2,329,077	392,700	3,576,946	6,298,723
OUTCOME 4	2,297,416	2,647,879	733,059	912,180	6,590,533
OUTCOME 5	357,860	1,154,300	68,091	115,000	1,695,251
OUTCOME 6	913,770	118,160	911,469	-	1,943,399
TOTAL PROGRAMME OUTCOME COSTS	4,501,079	6,429,416	3,065,129	4,965,085	18,960,709
PROGRAMME MANAGEMENT COSTS	1,001,431	1,007,022	829,310	898,458	3,736,221
Total Direct Costs	5,502,510	7,436,438	3,894,439	5,863,543	22,696,930
8. Indirect Support Costs (Max. 7%)	385,176	520,551	272,611	410,448	1,588,785
TOTAL Costs	5,887,686	7,956,988	4,167,050	6,273,991	24,285,715

XIX. ORIGINAL SIGNED COVER PAGE



Initiative Spotlight

*Pour éliminer la violence
à l'égard des femmes et des filles*

DOCUMENT DU PROGRAMME PAYS

NIGER

**Updated December 2021
(Original Novembre 2019)**

Réципиентаire de l'Organisation des Nations Unies UNDP

Nom de la Représentante : Diana Louise Ofwona
Titre : Représentante Résidente de UNDP Niger :
Signature
Date et Cachet

DocuSigned by:
[Redacted]

Gouvernement du Niger

Nom de la Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant:

Madame Allahoury Aminata Zourkaleini

Titre: Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection

Signature

Date et Cachet



Réципиентаire de l'Organisation des Nations Unies UNFPA

Nom du Représentant : Ismaila Mbengue
Titre : Représentant Résident de UNFPA Niger
Signature
Date et Cachet

DocuSigned by:
[Redacted]
28-Dec-2021
C54C4873C3D84BE...

Réципиентаire de l'Organisation des Nations Unies UNICEF

Nom de la Représentante : Stefano Savi
Titre : Représentante Résidente UNICEF Niger
Signature
Date et Cachet

DocuSigned by:
[Redacted]
28-Dec-2021
74C6FDAE94B3485...

Réципиентаire de l'Organisation des Nations Unies UNWOMEN

Nom du Représentant : Adama Moussa
Titre : Représentant en Charge du Bureau ONUFEMMES Niger
Signature
Date et Cachet

DocuSigned by:
[Redacted]
8-Dec-2021
77B9B2E671E24A0...



Coordonnateur Résident des Nations Unies

Nom du Représentant : Louise Aubin

Signature
Date et Cachet

DocuSigned by:
[Redacted]
29-Dec-2021
39346E69C12E4A2...



Original Programme Document was signed by the Deputy Secretary General, Ms. Amina J. Mohammed on 1 March 2019, see annexed original

This update cover page is signed on behalf of the UN Executive Office of the Secretary General by Ms. Michelle Gyles-McDonnough

Signature: Ms. Amina J. Mohammed

Date: 19.01.22

Michelle Gyles-McDonnough



**Spotlight
Initiative**

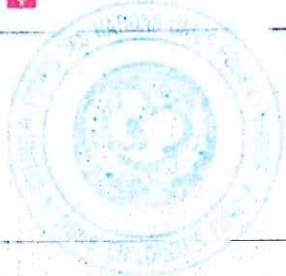
COUNTRY PROGRAMME DOCUMENT

NIGER

December 2018



Recipient UN Organization: UNICEF
Ilaria Carnevali
Deputy representative
Signature: [Redacted]
Date & Seal: 31/12/2018



Recipient UN Organization: UN Women
Adama Moussa
Chef de bureau
Signature: [Redacted]
Date & Seal: 28/12/2018



Recipient UN Organization: UNDP
Nicole Kouassi
Représentant Résident a.i
Signature: [Redacted]
Date & Seal: 28 Dec 2018



Recipient UN Organization: UNFPA
Ismaila MBENGUE
Représentant
Signature: [Redacted]
Date & Seal:

for

UN Niger
Resident Coordinator a.i
Ilaria Carnevali
Signature: [Redacted]
Date & Seal: 31/12/2018



The UN Executive Office of the Secretary General:

Ms. Amina J. Mohammed

Signature: [Redacted]

Date: 13/12/2018



Spotlight Initiative
To eliminate violence
against women and girls



Government of Niger

Madame Elback Zeinabou Tari Bako

Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de L'Enfant

Signature: _____

Date 02/01/2019



Table B - BUDGET by UNGD CATEGORIES and SUMMARY BY OUTCOME
SPOTLIGHT COUNTRY PROGRAMME: NIGER

BUDGET BY UNGD CATEGORIES

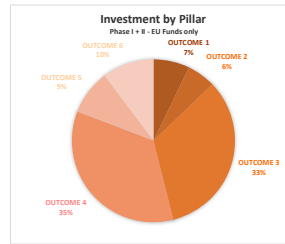
PHASE I + PHASE II COMBINED	UNDP		UNFPA		UNWOMEN		UNICEF		TOTAL USD		% by UNGD category	
	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)		
1. Staff and other personnel	844,417	175,768	1,007,022	203,833	472,168	145,642	863,795	299,066	3,187,402	824,309	4,011,711	14%
2. Supplies, Commodities, Materials	147,820	-	751,920	53,000	206,060	-	30,000	-	1,135,800	53,000	1,188,800	5%
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	-	-	-	-	80,000	-	123,000	-	203,000	-	203,000	1%
4. Contractual services	151,428	-	465,384	92,000	692,419	415,417	830,607	-	2,139,838	507,417	2,647,256	9%
5. Travel	64,930	-	135,614	50,000	100,353	-	58,000	-	358,897	50,000	408,897	2%
6. Transfers and Grants to Counterparts	3,209,885	60,000	4,841,498	1,035,007	2,218,326	25,000	3,741,486	549,715	14,011,194	1,669,722	15,680,916	62%
7. General Operating and other Direct Costs	1,084,030	25,000	235,000	-	125,113	-	216,655	20,000	1,660,798	45,000	1,705,798	7%
Total Direct Costs	5,502,510	240,768	7,436,438	1,433,840	3,894,439	586,059	5,803,543	868,781	22,096,930	3,149,448	25,246,379	93%
8. Indirect Support Costs (Max. 7%)	385,176	-	520,551	-	272,611	-	410,448	-	1,588,785	-	1,588,785	7%
TOTAL Costs	5,887,686	240,768	7,956,989	1,433,840	4,167,050	586,059	6,273,991	868,781	24,285,715	3,149,448	27,435,163	100%

PHASE I	UNDP		UNFPA		UNWOMEN		UNICEF		TOTAL USD		% by UNGD category	
	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)		
1. Staff and other personnel	491,004	175,768	625,728	104,583	191,894	145,642	548,475	299,066	1,857,101	725,058	2,582,159	12%
2. Supplies, Commodities, Materials	147,820	-	728,920	53,000	206,060	-	30,000	-	1,112,800	53,000	1,165,800	7%
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	-	-	-	-	70,000	-	108,000	-	178,000	-	178,000	1%
4. Contractual services	126,428	-	404,884	82,000	584,328	306,215	770,607	-	1,886,247	388,215	2,274,462	12%
5. Travel	64,930	-	108,800	50,000	100,353	-	18,000	-	292,083	50,000	342,083	2%
6. Transfers and Grants to Counterparts	2,321,885	60,000	3,363,560	405,007	1,487,762	-	2,595,987	144,715	9,769,194	549,722	10,318,916	61%
7. General Operating and other Direct Costs	631,433	25,000	50,000	-	60,113	-	50,880	-	792,426	-	792,426	5%
Total Direct Costs	3,783,500	175,768	5,281,892	694,589	2,700,510	451,857	4,121,949	443,781	15,887,851	1,765,995	17,653,846	93%
8. Indirect Support Costs (Max. 7%)	264,845	-	369,732	-	189,036	-	288,536	-	1,112,150	-	1,112,150	7%
TOTAL Costs	4,048,345	175,768	5,651,624	694,589	2,889,546	451,857	4,410,485	443,781	17,000,000	1,765,995	18,765,995	100%

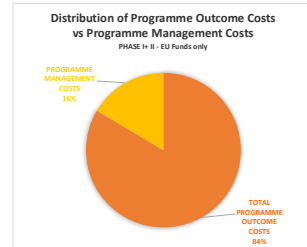
PHASE II	UNDP		UNFPA		UNWOMEN		UNICEF		TOTAL USD		% by UNGD category	
	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight EU Contribution (USD)	RUNO Contrib. (USD)		
1. Staff and other personnel	353,413	-	381,294	99,251	280,274	-	315,320	-	1,330,301	99,251	1,429,552	20%
2. Supplies, Commodities, Materials	-	-	23,000	-	-	-	-	-	23,000	-	23,000	0%
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	-	-	-	-	10,000	-	15,000	-	25,000	-	25,000	0%
4. Contractual services	25,000	-	60,500	10,000	108,091	109,202	60,000	-	253,591	119,202	372,794	4%
5. Travel	-	-	26,814	-	-	-	40,000	-	66,814	-	66,814	1%
6. Transfers and Grants to Counterparts	888,000	60,000	1,477,938	630,000	730,564	25,000	1,145,500	405,000	4,242,001	1,120,000	5,362,001	62%
7. General Operating and other Direct Costs	452,597	25,000	185,000	-	65,000	-	165,775	20,000	868,372	45,000	913,372	13%
Total Direct Costs	1,719,010	85,000	2,154,546	739,251	1,193,929	134,202	1,741,595	425,000	6,809,080	1,383,453	8,192,533	93%
8. Indirect Support Costs (Max. 7%)	120,331	-	150,818	-	83,575	-	121,912	-	476,636	-	476,636	7%
TOTAL Costs	1,839,341	85,000	2,305,364	739,251	1,277,504	134,202	1,863,506	425,000	7,285,715	1,383,453	8,669,169	100%

SUMMARY BY OUTCOME (EU funds only)

PHASE I + PHASE II COMBINED	UNDP		UNFPA		UNWOMEN		UNICEF		TOTAL USD	
	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	
OUTCOME 1	367,436	15,000	654,300	330,959	-	-	-	-	1,367,695	
OUTCOME 2	564,597	165,000	305,510	30,000	-	-	-	-	1,065,107	
OUTCOME 3	-	2,329,077	392,700	3,576,946	-	-	-	-	6,298,723	
OUTCOME 4	2,297,416	2,647,878	733,059	912,180	-	-	-	-	5,590,533	
OUTCOME 5	357,860	1,154,300	68,091	115,000	-	-	-	-	1,695,251	
OUTCOME 6	913,770	118,160	911,469	-	-	-	-	-	1,943,399	
TOTAL PROGRAMME OUTCOME COSTS	4,501,079	6,429,416	3,065,129	4,965,085	-	-	-	-	18,960,709	
PROGRAMME MANAGEMENT COSTS	1,001,431	1,007,022	829,310	898,458	-	-	-	-	3,736,221	
Total Direct Costs	5,502,510	7,436,438	3,894,439	5,863,543	-	-	-	-	22,696,930	
8. Indirect Support Costs (Max. 7%)	385,176	520,551	272,611	410,448	-	-	-	-	1,588,785	
TOTAL Costs	5,887,686	7,956,988	4,167,050	6,273,991	-	-	-	-	24,285,715	



PHASE I	UNDP		UNFPA		UNWOMEN		UNICEF		TOTAL USD	
	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	
OUTCOME 1	257,436	-	513,173	330,959	-	-	-	-	1,101,568	
OUTCOME 2	400,000	135,000	275,510	30,000	-	-	-	-	810,510	
OUTCOME 3	-	1,458,204	332,700	2,127,352	-	-	-	-	3,918,256	
OUTCOME 4	1,383,885	1,935,500	503,058	782,180	-	-	-	-	4,604,623	
OUTCOME 5	121,978	1,009,300	115,000	126,278	-	-	-	-	1,266,556	
OUTCOME 6	733,770	118,160	393,417	-	-	-	-	-	1,245,347	
TOTAL PROGRAMME OUTCOME COSTS	2,897,069	4,656,164	2,017,858	3,355,491	-	-	-	-	12,926,582	
PROGRAMME MANAGEMENT COSTS	886,431	625,728	687,652	766,458	-	-	-	-	2,966,269	
Total Direct Costs	3,783,500	5,281,892	2,700,510	4,121,949	-	-	-	-	15,887,851	
8. Indirect Support Costs (Max. 7%)	264,845	369,732	189,036	288,536	-	-	-	-	1,112,150	
TOTAL Costs	4,048,345	5,651,624	2,889,546	4,410,485	-	-	-	-	17,000,000	



PHASE II	UNDP		UNFPA		UNWOMEN		UNICEF		TOTAL USD	
	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	Spotlight EU contribution (USD)	
OUTCOME 1	110,000	15,000	141,127	-	-	-	-	-	266,127	
OUTCOME 2	164,597	30,000	30,000	30,000	-	-	-	-	254,597	
OUTCOME 3	-	870,873	60,000	1,449,595	-	-	-	-	2,380,467	
OUTCOME 4	913,531	712,379	230,001	130,000	-	-	-	-	1,885,910	
OUTCOME 5	235,882	145,000	68,091	-	-	-	-	-	448,973	
OUTCOME 6	380,000	-	518,052	-	-	-	-	-	898,052	
TOTAL PROGRAMME OUTCOME COSTS	1,604,009	1,773,252	1,047,271	1,609,595	-	-	-	-	6,093,122	
PROGRAMME MANAGEMENT COSTS	115,000	381,294	146,658	132,000	-	-	-	-	774,952	
Total Direct Costs	1,719,010	2,154,546	1,193,929	1,741,595	-	-	-	-	6,809,080	
8. Indirect Support Costs (Max. 7%)	120,331	150,818	83,575	121,912	-	-	-	-	476,636	
TOTAL Costs	1,839,341	2,305,364	1,277,504	1,863,506	-	-	-	-	7,285,715	

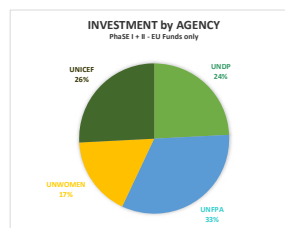


TABLE C with DETAILED BUDGET (PHASE I+II) can be found in the next tab

Table C - SPOTLIGHT INITIATIVE - DETAILED BUDGET
SPOTLIGHT INITIATIVE PROGRAMME: NIGER

ID	A	A1	A2	A3	PHASE I BUDGET			PHASE II					NARRATIVE DESCRIPTION FOR PHASE II	ADDITIONAL INFORMATION					
					Budget Lines	FUND (Imp. don. (mill.))	Spotlight EU Contribution (USD)	UN Agency contribution (USD)	Total PHASE I (USD)	Unit quantity (N of staff)	Unit Cost (USD)	Duration			Time span of UNICEF Budget Category (Y-M)	Spotlight EU contribution (USD)	UN Agency contribution (USD)	Total PHASE II (USD)	Spotlight EU contribution (USD)
PROGRAMME OUTCOME COSTS																			
OUTCOME 1: Legislative and policy frameworks, based on evidence and in line with international human rights standards, on all forms of violence against women and girls and harmful practices are in place and translated into plans																			
Outcome 1.1: National and regional partners have strengthened evidence-based knowledge and capacities to assess gaps and drive new and/or strengthened existing legislation on ending FGMV, and/or gender equity and non-discrimination that																			
1.1.1.1.1	1.1.1.1	1.1.1.1.1	1.1.1.1.1	1.1.1.1.1	UNWOMEN		64,800	0%	SD	01/00/00	4	-	-	64,800	-	64,800	Completed in Phase I	Payment to consultancy	
1.1.1.1.1.1	1.1.1.1.1	1.1.1.1.1.1	1.1.1.1.1.1	1.1.1.1.1.1	UNWOMEN		600	0%	SD	01/00/00	3	-	-	600	-	600	Completed in Phase I	Other	
1.1.1.1.1.2	1.1.1.1.1	1.1.1.1.1.2	1.1.1.1.1.2	1.1.1.1.1.2	UNWOMEN		13,880	0%	SD	01/00/00	7	-	-	13,880	-	13,880	Completed in Phase I	Other	
1.1.1.1.1	1.1.1.1	1.1.1.1.1	1.1.1.1.1	1.1.1.1.1	UNWOMEN		66,480	0%	SD	01/00/00	14	-	-	66,480	-	66,480	Completed in Phase I	Other	
1.1.1.2	1.1.1	1.1.1.2	1.1.1.2	1.1.1.2	UNWOMEN		100,000	0%	SD	01/00/00	6	-	-	100,000	-	100,000	Completed in Phase I	Payment to consultancy	
1.1.1.2.1	1.1.1.2	1.1.1.2.1	1.1.1.2.1	1.1.1.2.1	UNWOMEN		100,000	0%	SD	01/00/00	6	-	-	100,000	-	100,000	Completed in Phase I	Payment to consultancy	
1.1.1.2.2	1.1.1.2	1.1.1.2.2	1.1.1.2.2	1.1.1.2.2	UNWOMEN		0	0%	SD	01/00/00	0	-	-	0	-	0	Completed in Phase I	Payment to consultancy	
1.1.1.2	1.1.1	1.1.1.2	1.1.1.2	1.1.1.2	UNWOMEN		100,000	0%	SD	01/00/00	6	-	-	100,000	-	100,000	Completed in Phase I	Payment to consultancy	
1.1.1.3	1.1.1	1.1.1.3	1.1.1.3	1.1.1.3	UNWOMEN		200,000	0%	SD	01/00/00	4	-	-	200,000	-	200,000	Completed in Phase I	Payment to consultancy	
1.1.1.3.1	1.1.1.3	1.1.1.3.1	1.1.1.3.1	1.1.1.3.1	UNWOMEN		200,000	0%	SD	01/00/00	4	-	-	200,000	-	200,000	Completed in Phase I	Payment to consultancy	
1.1.1.3.2	1.1.1.3	1.1.1.3.2	1.1.1.3.2	1.1.1.3.2	UNWOMEN		0	0%	SD	01/00/00	0	-	-	0	-	0	Completed in Phase I	Payment to consultancy	
1.1.1.3	1.1.1	1.1.1.3	1.1.1.3	1.1.1.3	UNWOMEN		200,000	0%	SD	01/00/00	4	-	-	200,000	-	200,000	Completed in Phase I	Payment to consultancy	
1.1.1.4	1.1.1	1.1.1.4	1.1.1.4	1.1.1.4	UNICEF		64,200	0%	SD	01/00/00	4	-	-	64,200	-	64,200	Completed in Phase I	Payment to individual consultant	
1.1.1.4.1	1.1.1.4	1.1.1.4.1	1.1.1.4.1	1.1.1.4.1	UNICEF		400	0%	SD	01/00/00	4	-	-	400	-	400	Completed in Phase I	Other	
1.1.1.4.2	1.1.1.4	1.1.1.4.2	1.1.1.4.2	1.1.1.4.2	UNICEF		16,770	0%	SD	01/00/00	4	-	-	16,770	-	16,770	Completed in Phase I	Other	
1.1.1.4.3	1.1.1.4	1.1.1.4.3	1.1.1.4.3	1.1.1.4.3	UNICEF		62,030	0%	SD	01/00/00	0	-	-	62,030	-	62,030	Completed in Phase I	Other	
1.1.1.4	1.1.1	1.1.1.4	1.1.1.4	1.1.1.4	UNICEF		64,200	0%	SD	01/00/00	4	-	-	64,200	-	64,200	Completed in Phase I	Payment to individual consultant	
1.1.1.5	1.1.1	1.1.1.5	1.1.1.5	1.1.1.5	UNICEF		48,000	0%	SD	01/00/00	4	-	-	48,000	-	48,000	Completed in Phase I	Payment to individual consultant	
1.1.1.5.1	1.1.1.5	1.1.1.5.1	1.1.1.5.1	1.1.1.5.1	UNICEF		4,000	0%	SD	01/00/00	1	-	-	4,000	-	4,000	Completed in Phase I	Other	
1.1.1.5.2	1.1.1.5	1.1.1.5.2	1.1.1.5.2	1.1.1.5.2	UNICEF		4,000	0%	SD	01/00/00	1	-	-	4,000	-	4,000	Completed in Phase I	Other	
1.1.1.5.3	1.1.1.5	1.1.1.5.3	1.1.1.5.3	1.1.1.5.3	UNICEF		13,980	0%	SD	01/00/00	1	-	-	13,980	-	13,980	Completed in Phase I	Other	
1.1.1.5.4	1.1.1.5	1.1.1.5.4	1.1.1.5.4	1.1.1.5.4	UNICEF		26,020	0%	SD	01/00/00	1	-	-	26,020	-	26,020	Completed in Phase I	Other	
1.1.1.5	1.1.1	1.1.1.5	1.1.1.5	1.1.1.5	UNICEF		48,000	0%	SD	01/00/00	4	-	-	48,000	-	48,000	Completed in Phase I	Payment to individual consultant	
1.1.1.6	1.1.1	1.1.1.6	1.1.1.6	1.1.1.6	UNICEF		11,900	0%	SD	01/00/00	4	-	-	11,900	-	11,900	Completed in Phase I	Payment to individual consultant	
1.1.1.6.1	1.1.1.6	1.1.1.6.1	1.1.1.6.1	1.1.1.6.1	UNICEF		1,000	0%	SD	01/00/00	4	-	-	1,000	-	1,000	Completed in Phase I	Other	
1.1.1.6.2	1.1.1.6	1.1.1.6.2	1.1.1.6.2	1.1.1.6.2	UNICEF		4,500	0%	SD	01/00/00	4	-	-	4,500	-	4,500	Completed in Phase I	Other	
1.1.1.6.3	1.1.1.6	1.1.1.6.3	1.1.1.6.3	1.1.1.6.3	UNICEF		6,400	0%	SD	01/00/00	4	-	-	6,400	-	6,400	Completed in Phase I	Other	
1.1.1.6.4	1.1.1.6	1.1.1.6.4	1.1.1.6.4	1.1.1.6.4	UNICEF		0	0%	SD	01/00/00	0	-	-	0	-	0	Completed in Phase I	Other	
1.1.1.6	1.1.1	1.1.1.6	1.1.1.6	1.1.1.6	UNICEF		11,900	0%	SD	01/00/00	4	-	-	11,900	-	11,900	Completed in Phase I	Payment to individual consultant	
1.1.1.7	1.1.1	1.1.1.7	1.1.1.7	1.1.1.7	UNICEF		70,000	0%	SD	01/00/00	4	-	-	70,000	-	70,000	Completed in Phase I	Payment to individual consultant	
1.1.1.7.1	1.1.1.7	1.1.1.7.1	1.1.1.7.1	1.1.1.7.1	UNICEF		70,000	0%	SD	01/00/00	4	-	-	70,000	-	70,000	Completed in Phase I	Payment to individual consultant	
1.1.1.7.2	1.1.1.7	1.1.1.7.2	1.1.1.7.2	1.1.1.7.2	UNICEF		0	0%	SD	01/00/00	0	-	-	0	-	0	Completed in Phase I	Payment to individual consultant	
1.1.1.7	1.1.1	1.1.1.7	1.1.1.7	1.1.1.7	UNICEF		70,000	0%	SD	01/00/00	4	-	-	70,000	-	70,000	Completed in Phase I	Payment to individual consultant	
1.1.1.8	1.1.1	1.1.1.8	1.1.1.8	1.1.1.8	UNDP		15	50,000%	SD	01/00/00	1	Year	60,000	60,000	207,430	207,430	207,430	Completed in Phase I	Payment to individual consultant
1.1.1.8.1	1.1.1.8	1.1.1.8.1	1.1.1.8.1	1.1.1.8.1	UNDP		207,415	50,000%	SD	01/00/00	1	Year	60,000	60,000	207,415	207,415	207,415	Completed in Phase I	Payment to individual consultant
1.1.1.8.2	1.1.1.8	1.1.1.8.2	1.1.1.8.2	1.1.1.8.2	UNDP		15	50,000%	SD	01/00/00	1	Year	60,000	60,000	207,430	207,430	207,430	Completed in Phase I	Payment to individual consultant
1.1.1.8	1.1.1	1.1.1.8	1.1.1.8	1.1.1.8	UNDP		15	50,000%	SD	01/00/00	1	Year	60,000	60,000	207,430	207,430	207,430	Completed in Phase I	Payment to individual consultant
1.1.1.9	1.1.1	1.1.1.9	1.1.1.9	1.1.1.9	UNWOMEN		115,000	100%	SD	01/00/00	1	Language	60,000	25,000	115,000	115,000	115,000	Completed in Phase I	Payment to consultancy
1.1.1.9.1	1.1.1.9	1.1.1.9.1	1.1.1.9.1	1.1.1.9.1	UNWOMEN		115,000	100%	SD	01/00/00	1	Language	60,000	25,000	115,000	115,000	115,000	Completed in Phase I	Payment to consultancy
1.1.1.9.2	1.1.1.9	1.1.1.9.2	1.1.1.9.2	1.1.1.9.2	UNWOMEN		0	0%	SD	01/00/00	0	Language	0	0	0	0	0	Completed in Phase I	Payment to consultancy
1.1.1.9	1.1.1	1.1.1.9	1.1.1.9	1.1.1.9	UNWOMEN		115,000	100%	SD	01/00/00	1	Language	60,000	25,000	115,000	115,000	115,000	Completed in Phase I	Payment to consultancy
1.1.2	1.1	1.1.2	1.1.2	1.1.2	UNICEF		28,500	0%	SD	01/00/00	2	Language	12,000	12,000	28,500	28,500	28,500	Completed in Phase I	Payment to individual consultant
1.1.2.1	1.1.2	1.1.2.1	1.1.2.1	1.1.2.1	UNICEF		2,000	0%	SD	01/00/00	2	Language	12,000	12,000	28,500	28,500	28,500	Completed in Phase I	Payment to individual consultant
1.1.2.2	1.1.2	1.1.2.2	1.1.2.2	1.1.2.2	UNICEF		300	0%	SD	01/00/00	2	Language	2,000	2,000	28,500	28,500	28,500	Completed in Phase I	Payment to individual consultant
1.1.2.3	1.1.2	1.1.2.3	1.1.2.3	1.1.2.3	UNICEF		2,700	0%	SD	01/00/00	2	Language	10,000	10,000	28,500	28,500	28,500	Completed in Phase I	Payment to individual consultant
1.1.2.4	1.1.2	1.1.2.4	1.1.2.4	1.1.2.4	UNICEF		2,500	0%	SD	01/00/00	2	Language	10,000	10,000	28,500	28,500	28,500	Completed in Phase I	Payment to individual consultant
1.1.2.5	1.1.2	1.1.2.5	1.1.2.5	1.1.2.5	UNICEF		1,000	0%	SD	01/00/00	2	Language	10,000	10,000	28,500	28,500	28,500	Completed in Phase I	Payment to individual consultant
1.1.2.6	1.1.2	1.1.2.6	1.1.2.6	1.1.2.6	UNICEF		1,700	0%	SD	01/00/00	2	Language	10,000	10,000	28,500	28,500	28,500	Completed in Phase I	Payment to individual consultant
1.1.2.7	1.1.2	1.1.2.7	1.1.2.7	1.1.2.7	UNICEF		600	0%	SD	01/00/00	2	Language	10,000	10,000	28,500	28,500	28,500	Completed in Phase I	Payment to individual consultant
1.1.2.8	1.1.2	1.1.2.8	1.1.2.8	1.1.2.8	UNICEF		500	0%	SD	01/00/00	2	Language	10,000	10,000	28,500	28,500	28,500	Completed in Phase I	Payment to individual consultant
1.1.2.9	1.1.2	1.1.2.9	1.1.2.9	1.1.2.9	UNICEF		500	0%	SD	01/00/00	2	Language	10,000	10,000	28,500	28,500	28,500	Completed in Phase I	Payment to individual consultant
1.1.2.10	1.1.2	1.1.2.10	1.1.2.10	1.1.2.10	UNICEF		200	0%	SD	01/00/00	2	Language	10,000	10,000	28,500	28,500	28,500	Completed in Phase I	Payment to individual consultant
1.1.2.11	1.1.2	1.1.2.11	1.1.2.11	1.1.2.11	UNICEF		100	0%	SD	01/00/00	2	Language	10,000	10,000	28,500	28,500	28,500	Completed in Phase I	Payment to individual consultant
1.1.2.12	1.1.2	1.1.2.12	1.1.2.12	1.1.2.12	UNICEF		100	0%	SD	01/00/00	2	Language	10,000	10,000	28,500	28,500	28,500	Completed in Phase I	Payment to individual consultant
1.1.2	1.1	1.1.2	1.1.2	1.1.2	UNICEF		28,500	0%	SD	01/00/00	2	Language	12,000	12,000	28,500	28,500	28,500	Completed in Phase I	Payment to individual consultant
1.2	1	1.2	1.2	1.2	UNICEF		15,000	0%	SD	01/00/00	1	Year	50,000	50,000	165,000	165,000	165,000	Completed in Phase I	Payment to individual consultant
1.2.1	1.2	1.2.1	1.2.1	1.2.1	UNICEF		15,000	0%	SD	01/00/00	1	Year	50,000	50,000	165,000	165,000	165,000	Completed in Phase I	Payment to individual consultant
1.2.2	1.2	1.2.2	1.2.2	1.2.2	UNICEF		0	0%	SD	01/00/00	0	Year	0						

